



Rapport sur les finances communales en 2013

Présentation de la situation financière
des 379 communes bernoises en 2013

Rapport édité par l'Office des affaires
communales et de l'organisation du territoire

OACOT

Auteur et éditeur

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
du canton de Berne
Nydegasse 11/13, 3011 Berne

Distribution

Le présent rapport peut être téléchargé à partir de l'adresse www.be.ch/communes, rubriques "Finances communales", puis "Statistique".

Table des matières

1	Synthèse	1
2	Introduction	3
2.1	But du rapport sur les finances communales	3
2.2	Données	3
2.3	Indicateurs	3
2.4	Evaluation des résultats de l'ensemble des communes	6
2.5	Situation financière des communes bernoises en 2013	6
2.6	Cartes synoptiques.....	6
2.7	Recueil de données.....	6
2.8	Particularités de l'exercice 2013.....	6
3	Evaluation des résultats de l'ensemble des communes	7
3.1	Aperçu des comptes annuels de 2013.....	7
3.2	Compte de fonctionnement	8
3.3	Compte des investissements	14
3.4	Bilan.....	17
4	Situation financière des communes bernoises en 2013	18
4.1	Situation financière.....	18
4.2	Evolution d'indicateurs importants.....	18
4.3	Comparaison entre les régions (périmètres des conférences régionales)	26
4.4	Comparaison avec les autres cantons	28
5	Cartes synoptiques	29
5.1	Carte 1: Fortune nette/découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2013.....	30
5.2	Carte 2: Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2013	32
5.3	Carte 3: Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2013	34
5.4	Carte 4: Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2013.....	36
5.5	Carte 5: Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2013	38
5.6	Carte 6: Degré d'autofinancement en 2013	40
5.7	Carte 7: Quotité d'autofinancement en 2013	43
5.8	Carte 8: Quotité de la charge des intérêts en 2013	46
5.9	Carte 9: Quotité de la charge financière en 2013	49
5.10	Carte 10: Endettement net / fortune nette en francs par habitant en 2013.....	52
5.11	Carte 11: Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2013	54
5.12	Carte 12: Couverture des charges en 2013	56
5.13	Carte 13: Quotité de la charge des intérêts nets en 2013	59
5.14	Carte 14: Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2013	62
5.15	Carte 15: Intérêt moyen de la dette en 2013	65
5.16	Carte 16: Dette brute par rapport aux revenus en 2013	68
5.17	Carte 17: Quotité d'investissement en 2013	70
5.18	Carte 18: Quotité d'impôt en 2013	72
5.19	Carte 19: Nombre d'habitants en 2013	74
5.20	Carte 20: Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique	76
5.21	Carte 21: Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2013.....	78
Annexe	Recueil de données	
	Annexe I Indicateurs en comparaison pluriannuelle.....	1
	Annexe II Périmètres des conférences régionales, appartenance des communes	2
	Annexe III Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2013.....	11

Il est possible de demander **l'affichage des cartes à l'écran** depuis **Internet**: en cliquant sur le **nom d'une commune**, on obtient les **indicateurs et les valeurs** qui la concernent pour **plusieurs années** (www.be.ch/communes, rubriques "Finances communales", puis "Statistique").

L'annexe III énumère sous forme de tableau l'ensemble des indicateurs des 379 communes bernoises.

1 Synthèse

La majorité des communes bernoises présentait encore des finances saines et solides en 2013. S'il est vrai que leurs comptes 2013 sont déficitaires dans la plupart des cas, les résultats globaux ont néanmoins été meilleurs que l'année précédente et les réserves en fortune nette étaient toujours importantes à la fin de l'exercice.

Pour la deuxième année consécutive, les comptes de clôture 2013 de la **majorité des communes (53 %)** étaient **déficitaires**. Cela dit, elles n'auraient été que 44 pour cent dans ce cas si aucune d'entre elles n'avait comptabilisé d'amortissements supplémentaires. Sur les 379 communes, 164 présentaient des comptes bénéficiaires et 15, des comptes à l'équilibre fin 2013, à peine moins que l'année précédente (16). Le déficit communal moyen par habitant était de 22 francs fin 2013, ce qui représente une amélioration de 33 francs par rapport à l'année précédente. La fortune nette globale est directement liée à cette évolution. Après avoir été en progression constante dans les années 2000, pour atteindre un niveau record en 2011, elle a légèrement reculé en 2012 et 2013.

Du côté des **bilans** des communes, la situation est restée **positive** en 2013: en fin d'année, 376 communes, soit 99 pour cent, disposaient d'une fortune nette et 3 (toutes dans la région de Berne-Mittelland) présentaient un bilan déficitaire. C'est certes 2 de plus qu'en 2012, mais autant que dans les années 2007 à 2009, ce qui est un très bon résultat sur le long terme. En 2013, la fortune nette de 279 communes (294 en 2012) représentait plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt. En moyenne, elle s'élevait à 1113 francs par habitant à la fin de l'exercice, ce qui reste une valeur très élevée. Un point positif à noter est le recul du nombre de communes dont le bilan était déficitaire en raison d'une avance aux financements spéciaux: les découverts ainsi cumulés ont diminué pour s'établir à environ 1,7 million de francs en 2013 (contre 2,1 millions l'année précédente).

Les **charges de prévoyance sociale, le plus gros poste**, sont restées à peu près stables par rapport à l'année précédente, puisqu'elles se sont élevées à 1678 francs par habitant (1671 fr. en 2012). Elles ont même reculé en valeur nette, comme d'ailleurs les charges brutes des domaines "trafic" et "économie publique". En revanche le montant des ressources consacrées à la formation et à l'enseignement ainsi qu'à la sécurité publique a continué à progresser. Les revenus, de leur côté, dont 57 pour cent sont d'origine financière ou fiscale (péréquation financière comprise), se sont élevés à 3431 francs par habitant. Par rapport à 2012, les revenus globaux ont plus augmenté que les charges globales.

Les rentrées fiscales, qui représentent 43 pour cent des revenus communaux et constituent ainsi la plus importante source de financement, se sont élevées à 2519 francs par habitant (contre 2460 fr. en 2012). La quotité d'impôt moyenne est restée la même que l'année précédente (1,7). La deuxième plus grosse source de revenus des communes sont les dédommagements, qui regroupent les redevances pour l'eau, les eaux usées, les déchets, l'électricité et le gaz. Leur montant a encore reculé en 2013 par rapport à l'année précédente pour s'établir à 1130 francs par habitant. Vient ensuite le groupe de comptes "restitutions de collectivités publiques", où sont notamment enregistrées les subventions versées par le canton au titre de la compensation des charges dans le domaine de l'aide sociale. Il représente à lui seul 13 pour cent des revenus communaux.

Le volume total des **investissements nets** des communes est resté significatif en 2013. Il a atteint 517,4 millions de francs en 2013, ce qui représente presque 14 pour cent d'augmentation par rapport à l'année précédente. 138 communes (contre 126 en 2012) ont réalisé des investissements nets dépassant 5 dixièmes de quotité d'impôt. L'investissement net médian était d'environ 380 420 francs, ce qui représente une progression de 3,5 pour cent par rapport à 2012.

En 2013, la ville de Bienne a transformé son service communal d'approvisionnement en électricité Energie Service Biel/Bienne (ESB) en une société indépendante. La revalorisation que cela a entraîné a dû être attribuée à un financement spécial. Les chiffres très élevés de la ville de Bienne influencent une partie des statistiques relatives à l'ensemble des communes bernoises. Cela explique en particulier que le

montant par habitant des attributions aux financements spéciaux cumulées des communes bernoises soit plus élevé que l'année précédente.

Comme l'année précédente, les **valeurs médianes des indicateurs financiers harmonisés** de 2013 sont mitigées: le degré d'autofinancement, de 92,5 pour cent en 2013, était légèrement inférieur à celui de 2012, tout en restant assez élevé. Cette grandeur indique les ressources dont disposent les communes pour investir ou réduire leur dette. La quotité d'autofinancement a également baissé en 2013, pour s'établir à 8,9 pour cent, un niveau insuffisant pour la deuxième année consécutive. La quotité de la charge des intérêts est restée négative (-1,1 % contre -1,2 en 2012). Ainsi, dans plus de la moitié des communes bernoises, les revenus du patrimoine ont été supérieurs au montant des intérêts de la dette. La quotité de la charge financière s'est établie à 5,9 pour cent en 2013, ce qui constitue une charge moyenne, qui est stable depuis plusieurs années.

Le rapport montre aussi les **effets de la péréquation financière cantonale** et des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes, en établissant une comparaison avec les rentrées fiscales communales ordinaires. En 2013, 46 communes étaient contributrices nettes et elles ont contribué à hauteur de 96,6 millions de francs à la réduction des disparités. Comme l'année précédente, une commune a contribué à la compensation des charges à concurrence de plus de 50 pour cent de ses rentrées fiscales ordinaires; la contribution de deux autres communes était comprise entre 25 et 50 pour cent de leurs rentrées fiscales ordinaires. En 2013, 261 communes (contre 265 en 2012) ont reçu des contributions au titre de la péréquation financière. Pour 47 d'entre elles, les montants reçus étaient compris entre 50 et 100 pour cent de leurs rentrées fiscales ordinaires, pour 25, ils dépassaient même les 100 pour cent.

La somme totale des contributions versées au titre de la péréquation financière et des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes s'est élevée à près de 273,2 millions de francs en 2013, dont 176,6 millions de francs versés par le canton (dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestations complémentaires géo-topographiques et socio-démographiques).

Chaque commune du canton de Berne se situe dans l'un des six périmètres définis pour les conférences régionales. Voici les constats que l'on peut dresser en comparant les données selon ce regroupement régional:

- De très nombreuses communes de Haute-Argovie disposaient d'une fortune nette d'au moins 8 dixièmes de quotité d'impôt, qui dépassait 2000 francs par habitant dans près de 80 pour cent des cas. Mais les communes de cette région, comme celles de l'Emmental, ont proportionnellement de gros excédents de charges.
- Ce sont les régions de la Haute-Argovie et de Berne-Mittelland qui ont proportionnellement le plus de communes présentant un degré d'autofinancement insuffisant (inférieur à 60 %). De même, les quotités communales d'autofinancement inférieures à 10 pour cent sont nettement majoritaires dans ces régions, où les quotités d'impôt sont par ailleurs souvent inférieures à 1,6, c'est-à-dire faibles, voire très faibles.
- Les régions de l'Emmental et du Jura bernois sont celles qui présentent le plus d'avances aux financements spéciaux rapportées au nombre de communes.
- Les comptes de clôture de l'exercice 2013 sont bénéficiaires dans le Jura bernois, où de nombreuses communes enregistrent un excédent de revenus équivalant à plus d'un dixième de quotité d'impôt. Plus de 60 pour cent des communes de cette région présentent en outre un degré et une quotité d'autofinancement d'un bon, voire très bon niveau. Cependant, près d'un quart des communes de la région ont une quotité d'impôt d'au moins 2,0.
- Le Jura bernois compte toujours la plus grande proportion de petites communes de 500 habitants au plus.
- Comme les années précédentes, l'Oberland oriental a beaucoup investi.

En comparaison intercantonale des indicateurs financiers moyens, les communes bernoises se situent dans le milieu du tableau.

2 Introduction

2.1 But du rapport sur les finances communales

En publiant son rapport sur les finances communales, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) entend exposer de manière transparente l'évolution de la situation financière des collectivités territoriales bernoises. Cette démarche facilite en outre indirectement l'exercice de la surveillance grâce aux informations détaillées qui sont présentées. Les milieux intéressés peuvent quant à eux se faire une idée précise de la situation financière des communes bernoises, et ces dernières sont incitées à procéder à des comparaisons. A l'instar d'autres auxiliaires, le présent document est destiné à soutenir les communes en matière de gestion financière.

Le rapport examine la situation financière de l'ensemble des communes bernoises et permet d'apprécier l'évolution des dépenses et des recettes pour les différentes tâches et composantes des budgets. Il fonde son analyse et ses commentaires sur divers indicateurs, qui sont en outre présentés sous forme de cartes synoptiques.

Il n'en reste pas moins que les indicateurs examinés ne dressent pas un tableau exhaustif des prestations offertes par les communes. Ils se fondent sur la comptabilité financière de celles-ci et n'indiquent pas, en particulier, quelles sont les tâches accomplies par les différentes communes, pas plus qu'ils ne fournissent de précisions qualitatives ou quantitatives à cet égard.

2.2 Données

Les données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes communaux de 2013; elles ont été saisies sur support informatique par la Division de la péréquation financière de la Direction des finances du canton de Berne. Il convient de relever à cet égard que certaines erreurs peuvent s'être produites lors de l'enregistrement ou de l'évaluation, et que les écritures erronées des communes, le cas échéant, ont également une influence sur la qualité des données. Du fait de la constitution de catégories, cela ne devrait toutefois pas avoir d'importantes répercussions sur les cartes synoptiques.

Le canton de Berne compte 379 communes en 2013 (contre 400 en 2003). L'annexe III énumère sous forme de tableau l'ensemble des indicateurs des communes.

2.3 Indicateurs

Les indicateurs financiers apportent un éclairage précieux sur la situation financière des communes. Depuis 2005, le calcul de six d'entre eux a été harmonisé à l'échelle suisse: degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, dette brute par rapport aux revenus et quotité d'investissement. D'autres indicateurs tels que l'endettement net et l'autofinancement par habitant peuvent également être calculés. Le rapport présente 17 indicateurs et 4 valeurs-repère par commune. Les indicateurs subiront par ailleurs d'importants changements au moment de l'introduction du MCH2.

2.3.1 Interprétation des indicateurs

Les différences existant sur les plans des structures, de l'exécution des tâches, des investissements et de la tenue de la comptabilité compliquent les comparaisons entre communes sur la seule base des indicateurs. Voici quelques exemples de difficultés rencontrées lors de l'interprétation des indicateurs financiers dans le cadre de comparaisons entre communes:

- **Les syndicats de communes et les organismes de droit privé**, comme les SA chargées de l'alimentation en eau, accomplissent des tâches publiques fort variées sur mandat des communes affiliées. Le financement des investissements n'est pas uniforme: parfois les emprunts induits par les constructions sont gérés par les syndicats ou par les SA, d'autres fois les investissements sont financés directement par les communes concernées. Ces différentes approches ont des répercussions sur les indicateurs financiers.

- Une commune peut **investir** à charge du compte de fonctionnement (plutôt que du compte des investissements) jusqu'à concurrence du montant de la compétence financière du conseil communal, à condition de ne pas dépasser 100 000 francs. Ainsi, une commune ayant fixé cette compétence financière à 50 000 francs est libre d'imputer des investissements jusqu'à ce montant à son compte de fonctionnement. Si l'exécutif d'une commune voisine de taille démographique similaire dispose d'une compétence financière nettement inférieure, les comptes et les indicateurs des deux collectivités ne sont déjà plus comparables pour cet unique motif.
- La **commune-siège** d'une école secondaire ou d'une autre institution régionale exigeant d'importants capitaux aura probablement des quotités de la charge des intérêts et de la charge financière plus élevées que les communes affiliées par contrat.

L'endettement net par habitant calculé dans d'autres cantons n'est pas un indicateur courant dans le canton de Berne. Il est depuis quelque temps utilisé par les banques, mais présente de sérieux inconvénients:

- D'abord, les immeubles du patrimoine financier sont, dans le canton de Berne, inscrits au bilan à leur prix d'acquisition ou de construction, ce qui entraîne d'importants écarts dans les évaluations vu les grandes variations de la durée de possession. D'autres cantons, comme celui de Zurich, réévaluent périodiquement ces immeubles selon des règles uniformes. Dans le canton de Berne, les immeubles ont, compte tenu de la règle faisant intervenir le prix d'acquisition, tendance à être évalués à un niveau plus bas que dans des cantons procédant à des réajustements périodiques. Le MCH2 apportera des changements dans ce domaine.
- Ensuite, l'attribution d'éléments de la fortune au patrimoine administratif ou au patrimoine financier a lieu selon des règles qui peuvent varier d'un canton ou d'une commune à l'autre. Les prêts et les participations à des installations touristiques, qui sont pourtant des éléments appartenant au patrimoine administratif du fait qu'ils sont liés à une tâche publique que les communes ont librement décidé d'accomplir, ne sont pas partout inclus au patrimoine administratif dans le bilan.
- Enfin, cet indicateur fait abstraction des modes de financement fort différents des syndicats de communes. Lorsqu'un syndicat d'épuration des eaux usées a lui-même financé ses investissements en ayant recours à l'emprunt, les communes qui lui sont affiliées comptabilisent des engagements inférieurs à ceux des communes qui ont financé directement les investissements de leur syndicat.

L'OACOT recommande par conséquent de tenir compte des remarques ci-dessus pour interpréter l'endettement net par habitant. Il n'en reste pas moins que le calcul de cet indicateur au niveau interne peut être utile à la commune pour observer l'évolution de son propre endettement sur plusieurs années.

Malgré ces difficultés d'interprétation, les indicateurs financiers constituent une bonne base d'appréciation des finances communales. A cet effet, l'OACOT a défini des valeurs indicatives qui doivent être adaptées à chaque commune.

En interprétant les indicateurs, il convient en outre d'observer ce qui suit:

- Il n'est pas possible d'évaluer la situation financière d'une commune sur la base d'un seul indicateur. Les indicateurs peuvent en outre fournir des informations contradictoires. Il est donc nécessaire de disposer d'une **vue d'ensemble de tous les indicateurs** pour en faire une appréciation correcte.
- L'analyse des indicateurs **devrait porter sur plusieurs années**. Une analyse limitée à un seul exercice peut en effet conduire à des conclusions erronées, étant donné que dans les petites communes en particulier, le volume des investissements est susceptible de varier fortement d'une année à l'autre.
- Il est également important que l'analyse s'étende à **l'évolution des indicateurs** durant la période considérée. Suivant les circonstances, la situation financière d'une commune ayant une

quotité d'autofinancement constante de 10 pour cent peut être meilleure que celle d'une commune dont la quotité d'autofinancement selon le plan financier passe de 15 à 10 pour cent.

- Dans le canton de Berne, les six indicateurs financiers harmonisés sont calculés pour l'ensemble des finances communales et figurent en tant que tels dans le compte annuel. Vu l'importance croissante des financements spéciaux, en particulier dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, il peut être intéressant pour une commune de les déterminer – à usage interne – de manière distincte pour les tâches financées par les recettes fiscales d'une part et pour celles qui font l'objet de financements spéciaux d'autre part.

2.3.2 Valeurs indicatives

La répartition des tâches et le transfert de la charge fiscale des communes au canton qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002 ont eu pour effet de diminuer le revenu de quelque dix pour cent par rapport à l'exercice précédent – effet qui s'est maintenu au cours des années suivantes –, ce qui n'a pas manqué d'influencer les indicateurs financiers harmonisés. En conséquence, les valeurs indicatives proposées par l'OACOT dans le Guide des finances communales (p. 30) et dans l'annexe pour l'administration des finances (chapitre 11, exemple 11/40) ont été légèrement adaptées à titre provisoire s'agissant de la quotité d'autofinancement et de la quotité de la charge financière.

La **classification des valeurs des indicateurs** suivante peut être admise pour une commune de grandeur moyenne, si les investissements des syndicats sont financés directement par les communes affiliées et que les investissements communaux d'une durée d'utilisation de plusieurs années et dépassant 50 000 francs sont portés au compte des investissements:

- Un degré d'autofinancement inférieur à 60 pour cent pendant plusieurs exercices conduit nécessairement à un endettement élevé. Avec une valeur située entre 80 et 100 pour cent, l'endettement peut être considéré comme supportable. A long terme, l'objectif doit être un degré d'autofinancement de 100 pour cent.
- Une quotité d'autofinancement négative est à éviter absolument. En effet, elle signifierait que des dépenses de consommation du compte de fonctionnement sont financées par l'emprunt. Une valeur située entre 0 et 10 pour cent est qualifiée de faible; elle est suffisante entre 10 et 14 pour cent, bonne entre 14 et 18 pour cent et très bonne au-delà de 18 pour cent.
- Une quotité de la charge des intérêts inférieure à 1 pour cent est qualifiée de faible; elle est moyenne entre 1 et 3 pour cent, élevée entre 3 et 5 pour cent et très élevée au-delà de 5 pour cent.
- Une quotité de la charge financière inférieure à 4 pour cent est qualifiée de faible; elle est moyenne entre 4 et 12 pour cent, élevée entre 12 et 20 pour cent et très élevée au-delà de 20 pour cent.
- Le taux de la dette brute par rapport aux revenus est considéré comme très bon s'il est inférieur à 50 pour cent, bon entre 50 et 100 pour cent, moyen entre 100 et 150 pour cent, mauvais jusqu'à 200 pour cent et critique au-delà.
- Les activités d'investissement sont réputées peu importantes si la quotité d'investissement est inférieure à 10 pour cent, d'importance moyenne lorsque le taux se situe entre 10 et 20 pour cent, importantes dans le cas d'un taux atteignant 20 à 30 pour cent, et très importantes au-delà de 30 pour cent.

2.3.3 Médiane et moyenne

La valeur médiane et la valeur moyenne sont calculées pour chaque indicateur. Leur signification est la suivante:

- **Médiane:** Les valeurs de toutes les communes sont triées par ordre décroissant. La médiane est le chiffre de part et d'autre duquel un nombre identique de communes enregistrent des valeurs plus élevées d'une part et plus faibles d'autre part. La médiane est plus parlante que la moyenne

dans le cadre de comparaisons intercommunales, car elle échappe à l'influence des valeurs extrêmes.

- **Moyenne:** Les données sont additionnées en chiffres absolus et introduites dans la formule de calcul (moyenne pondérée; de notre point de vue, il n'est pas correct de diviser le total des pourcentages par le nombre de communes). Dans le cas de la moyenne, les communes d'une certaine taille exercent une influence prépondérante en raison des volumes élevés qu'elles affichent. En outre, les valeurs extrêmes se répercutent fortement sur le résultat. La moyenne est surtout probante du point de vue de l'économie publique.

2.4 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

Dans le chapitre 3, les valeurs par habitant du compte de fonctionnement, du compte des investissements et du bilan de l'ensemble des communes sont calculées et comparées avec celles des années précédentes. Ces données renseignent sur l'évolution enregistrée pour les diverses tâches et les différents types de dépenses. En outre, l'importance et l'évolution de chacune des composantes du bilan sont mises en évidence.

2.5 Situation financière des communes bernoises en 2013

La situation financière des communes bernoises est examinée et interprétée au chapitre 4. L'évolution des différents indicateurs et la distribution de fréquence font l'objet d'une représentation graphique (histogramme). En outre, des comparaisons sont opérées entre les régions économiques ainsi qu'avec les communes d'autres cantons.

2.6 Cartes synoptiques

Au chapitre 5, chaque indicateur est représenté sur une carte synoptique suivie d'explications et de remarques concernant son mode de calcul et la manière de l'interpréter. La moyenne et la médiane sont en outre déterminées et comparées avec celles des années précédentes.

Il est possible de demander **l'affichage des cartes interactives à l'écran sur Internet**: en cliquant sur le **nom d'une commune**, on obtient **les indicateurs et les valeurs** qui la concernent pour **plusieurs années** (www.be.ch/communes, rubriques "Finances communales", puis "Statistiques concernant les finances communales").

2.7 Recueil de données

Les données sont énumérées dans les annexes: l'annexe I fournit sous forme de tableau les valeurs tant médianes que moyennes des indicateurs pour les dernières années; l'annexe II contient une représentation cartographique des périmètres des conférences régionales; l'annexe III enfin consiste en une liste de tous les indicateurs pour chacune des communes.

2.8 Particularités de l'exercice 2013

Suite à diverses fusions, le nombre de communes est passé de 382 à 379 en 2013, ce dont il convient de tenir compte lors de la comparaison avec les chiffres des années précédentes.

En 2013, la ville de Bienne a transféré un établissement communal, Energie Service Biel/Bienne (ESB), à un organisme responsable indépendant. En vertu de l'article 85a de l'ordonnance sur les communes (OCo), la revalorisation qui en découle doit être attribuée à un financement spécial. Les valeurs très élevées qu'enregistre la ville de Bienne influencent parfois les données statistiques de l'ensemble des communes bernoises. Le rapport tient compte de cette particularité soit par l'exclusion des chiffres biennois de certaines évaluations, soit par une remarque attirant l'attention sur la distorsion existante.

3 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

3.1 Aperçu des comptes annuels de 2013

Le tableau ci-après indique, **en francs par habitant**, les valeurs des aperçus des comptes annuels de l'ensemble des communes pour 2012 et 2013:

Postes	Comptes de 2012		Comptes de 2013	
	Charges CHF/ha	Revenus CHF/ha	Charges CHF/ha	Revenus CHF/ha
Compte de fonctionnement				
Total des charges	5721		5949	
Total des revenus		5666		5927
Excédent de revenus		55		22
Excédent de charges				
Total	5721	5721	5949	5949
Compte des investissements				
Total des dépenses reportées au bilan	590		797	
Total des recettes reportées au bilan		131		278
Investissements nets		459		519
Total	590	590	797	797
Financement				
Report des investissements nets	459		519	
Report des dépréciations effectuées sur le PA		379		422
Report des dépréciations du DB		0		0
Excédent de revenus du CF				
Excédent de charges du CF	55		22	
Attributions aux FS		293		411
Prélèvements sur les FS	168		196	
Excédent de financement			97	
Découvert de financement		11		
Total	683	683	833	833

Abréviations: CF Compte de fonctionnement
 DB Découvert du bilan
 FS Financement spéciaux
 PA Patrimoine administratif

En 2013, les comptes communaux se soldent par un excédent de charges de 22 francs par habitant, ce qui représente toutefois une amélioration par rapport à 2012. Tant les charges que les revenus par habitant ont augmenté, respectivement de 4,0 et 4,6 pour cent.

Les investissements nets par habitant, qui ont augmenté de 60 francs, atteignent 519 francs. Cette progression concerne aussi bien les recettes que les dépenses reportées au bilan.

Par rapport à 2012, les dépréciations du patrimoine administratif ont augmenté de 43 francs (11 %) par habitant en 2013. Les communes dont les comptes sont déficitaires n'ont comptabilisé aucune dépréciation du découvert de leur bilan. Comme par le passé, les attributions aux financements spéciaux sont supérieures aux prélèvements. La progression des attributions de 40 pour cent qui ressort du tableau ci-dessus est toutefois due à la transformation d'Energie Service Biel/Bienne (ESB) en une entreprise communale indépendante. La ville de Bienne a dû, en vertu de l'article 85a OCo, attribuer la revalorisation qui en découle à un financement spécial.

En conséquence, le financement enregistre un excédent de 97 francs par habitant en 2013 malgré le résultat négatif des comptes, ce qui correspond à une amélioration de 108 francs par rapport à 2012. Sans la revalorisation toutefois, la situation se serait péjorée par rapport à l'année précédente, avec un découvert de financement de 48 francs par habitant.

3.2 Compte de fonctionnement

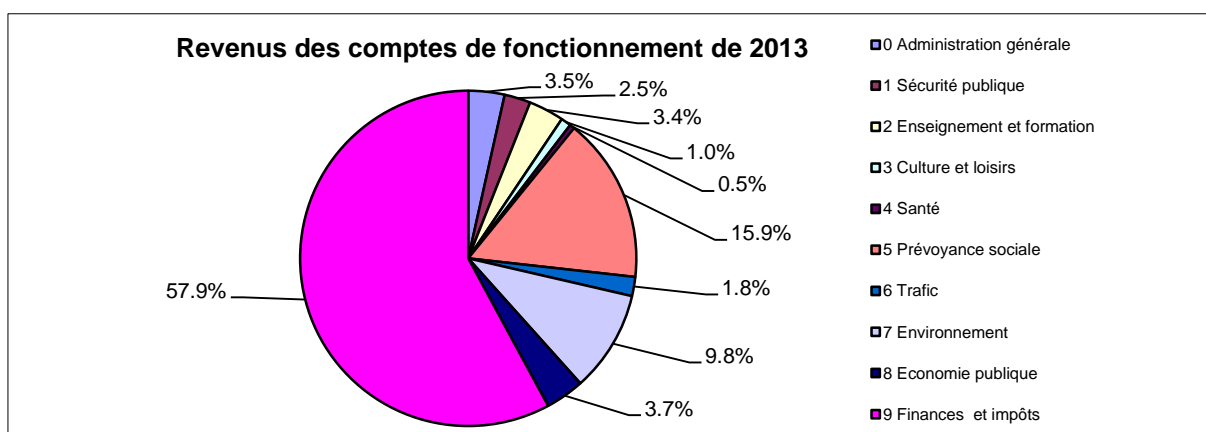
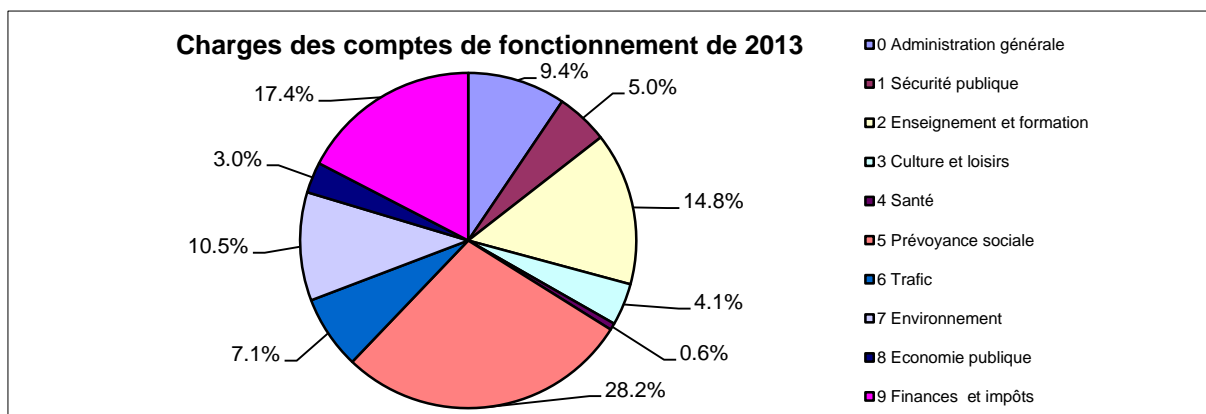
3.2.1 Classification par tâches

Les charges, les revenus et le solde des tâches des comptes de fonctionnement de 2012 et 2013 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent:

Année	Charges				Revenus				Solde	
	2012		2013		2012		2013		2012	2013
	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha
Tâche										
0 Administration générale	642	11,2	561	9,4	221	3,9	207	3,5	422	355
1 Sécurité publique	274	4,8	298	5,0	147	2,6	149	2,5	126	149
2 Enseignement et form.	831	14,5	878	14,8	152	2,7	201	3,4	679	676
3 Culture et loisirs	249	4,3	241	4,1	69	1,2	58	1,0	180	184
4 Santé	39	0,7	39	0,6	30	0,5	28	0,5	9	11
5 Prévoyance sociale	1671	29,2	1678	28,2	921	16,3	944	15,9	750	734
6 Trafic	459	8,0	421	7,1	109	1,9	109	1,8	350	312
7 Environnement	623	10,9	622	10,5	582	10,3	579	9,8	41	43
8 Economie publique	192	3,3	177	3,0	273	4,8	221	3,7	-82	-44
9 Finances et impôts	742	13,0	1034	17,4	3161	55,8	3431	57,9	-2419	-2397
Total	5721	100,0	5949	100,0	5666	100,0	5927	100,0	55	22

Les charges les plus importantes sont liées à la prévoyance sociale. Leur montant a une nouvelle fois augmenté par rapport à l'exercice précédent, bien que dans une faible mesure, pour atteindre 1678 francs par habitant en 2013. La forte progression enregistrée dans le domaine des finances et des impôts est due pour l'essentiel à la revalorisation liée à la transformation d'Energie Service Biel/Bienne (ESB) en une entreprise communale indépendante. Sans l'attribution au financement spécial auquel Bienne a dû procéder (en vertu de l'art. 85a OCo) dans ce contexte, l'augmentation n'aurait été, dans le domaine en question, que de 16 pour cent environ.

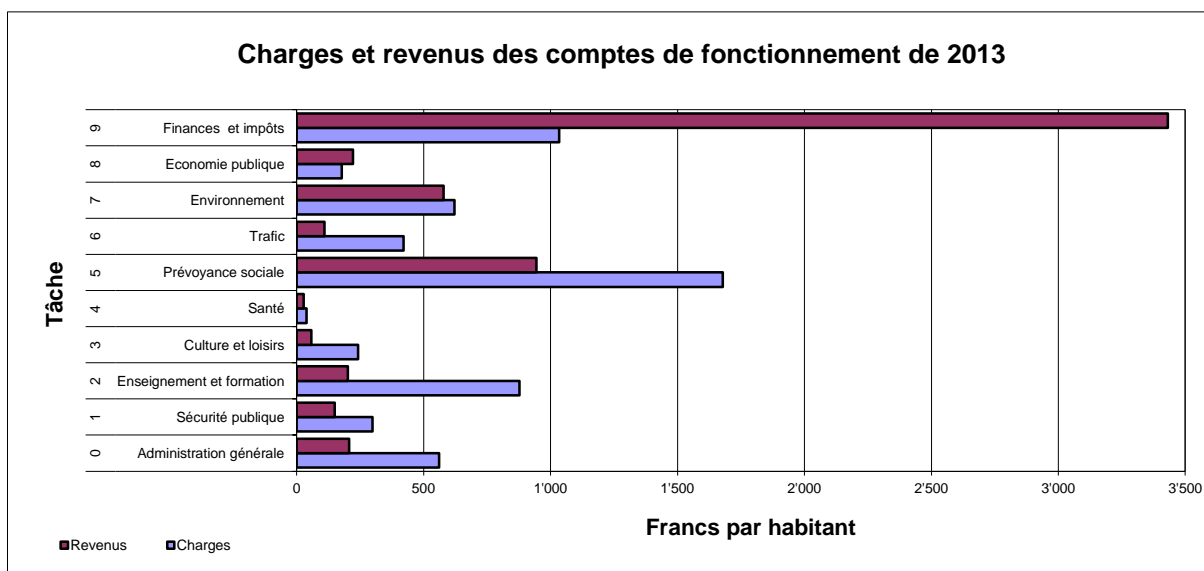
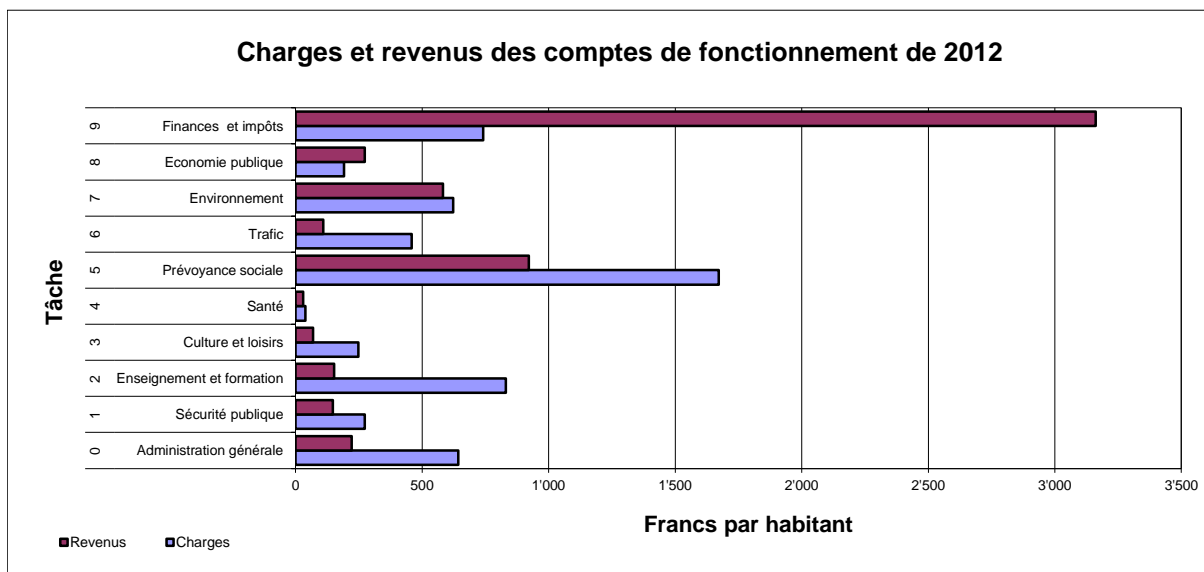
Le recul des charges le plus net (de 12,6 %) par rapport à 2012 a été enregistré dans le domaine de l'administration générale.



Quant aux revenus, ils proviennent du domaine des finances et des impôts (où est également comptabilisée la péréquation financière) à raison de 57,9 pour cent. Au total, les revenus y sont de 3431 francs par habitant, ce qui correspond à une progression annuelle de 8,5 pour cent. Sans le transfert de patrimoine découlant de la transformation d'ESB, le solde serait plus élevé qu'en 2012.

En 2013, c'est la prévoyance sociale qui a, de loin, occasionné les charges nettes les plus importantes, soit 734 francs par habitant. La formation occupe le deuxième rang, avec 679 francs par habitant. Ces deux domaines totalisent environ 57 pour cent des charges nettes, un taux qui ne varie guère d'année en année.

Le graphique ci-dessous met en regard les charges et les revenus de chaque domaine:



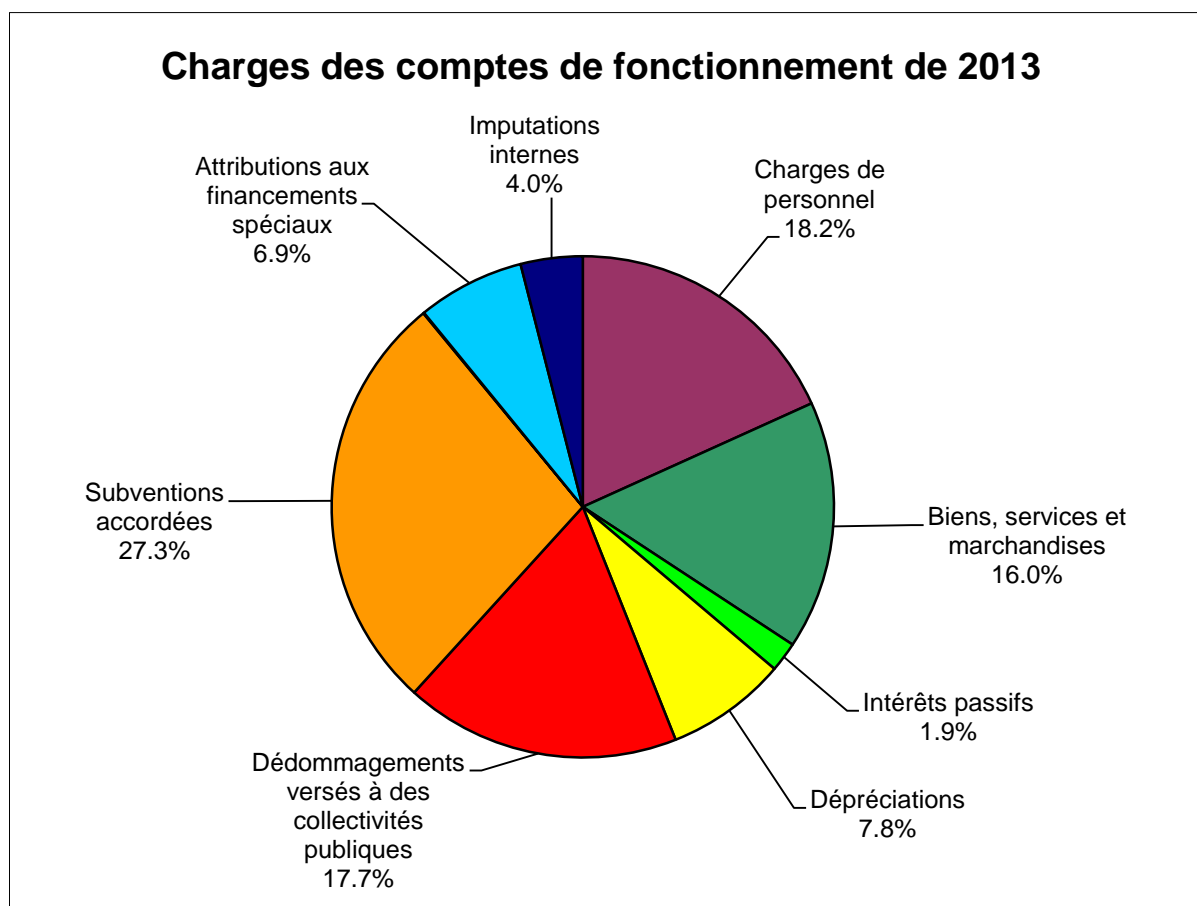
3.2.2 Classification par natures - Charges

Les charges classées par natures des comptes de fonctionnement de 2011 à 2013 sont indiquées ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent:

Année	2011		2012		2013	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
30 Charges de personnel	1079	19,5	1090	19,1	1084	18,2
31 Biens, services et marchandises	970	17,6	976	17,1	954	16,0
32 Intérêts passifs	129	2,3	124	2,2	114	1,9
33 Dépréciations	440	8,0	420	7,3	463	7,8
34 Parts à des contributions sans affectation	0	0,0	0	0,0	0	0,0
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	929	16,8	1027	18,0	1056	17,7
36 Subventions accordées	1439	26,1	1549	27,1	1626	27,3
37 Subventions redistribuées	3	0,1	3	0,1	3	0,1
38 Attributions aux financements spéciaux	294	5,3	293	5,1	411	6,9
39 Imputations internes	241	4,4	239	4,2	237	4,0
Total	5523	100,0	5721	100,0	5949	100,0

Selon la classification des charges par natures – qui correspond à l'approche économique –, les subventions accordées, de 1626 francs par habitant, constituent le poste principal en 2013. Cela représente une nouvelle hausse par rapport à l'année précédente, aussi bien en pour-cent qu'en chiffres absolus. Cette rubrique comprend en particulier les montants versés aux bénéficiaires d'aides sociales ainsi qu'au canton (en relation avec la péréquation financière et la compensation des charges).

Les charges de personnel, les charges liées aux biens, services et marchandises ainsi que les intérêts passifs ont reculé, que ce soit en pour-cent ou en chiffres absolus. Si, par rapport à l'année précédente, les communes bernoises ont moins dépensé dans ces domaines, elles ont une nouvelle fois versé davantage de dédommagements à des collectivités publiques.



Les dépréciations sont nettement plus élevées que par le passé. Par rapport à 2012, la hausse est de 10 pour cent, ce qui signifie que les communes ont consacré davantage de ressources à un autofinancement approprié.

Les attributions aux financements spéciaux ont progressé pour l'ensemble des communes. Comme indiqué plus haut, cette augmentation est uniquement due à la transformation d'ESB en une entreprise communale indépendante. Sans l'attribution extraordinaire auquel Bienne a dû procéder, la valeur aurait été de 249 francs par habitant. Le tableau ci-dessous met lui aussi bien en évidence les effets de cette opération.

Une comparaison des types de charges selon les **catégories de communes** révèle des disparités. Le tableau ci-dessous indique les charges de la classification par natures **en francs par habitant** pour les communes de 1000 habitants au plus, les communes comptant entre 1001 et 5000 habitants, et les communes de plus de 5000 habitants.

2013 Catégories selon la population	Jusqu'à 1000 hab. (88 421 habitants au total)		De 1001 à 5000 hab. (373 860 habitants au total)		Plus de 5000 hab. (534 820 habitants au total)	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
30 Charges de personnel	627	13,9	767	15,9	1381	19,8
31 Biens, services et marchandises	792	17,5	908	18,8	1013	14,5
32 Intérêts passifs	34	0,8	40	0,8	180	2,6
33 Dépréciations	475	10,5	427	8,8	487	7,0
34 Parts à des contributions sans affectation	0	0,0	0	0,0	0	0,0
35 Dédommagements versés à des	1227	27,2	1048	21,7	1033	14,8
36 Subventions accordées	929	20,6	1154	23,9	2070	29,7
37 Subventions redistribuées	4	0,1	2	0,0	4	0,1
38 Attributions aux financements spéciaux	277	6,1	252	5,2	545	7,8
39 Imputations internes	153	3,4	235	4,9	253	3,6
Total	4519	100,0	4833	100,0	6966	100,0

Comme jusqu'ici, les grandes communes supportent, pour le personnel ainsi que pour les biens, services et marchandises, des charges par habitant nettement supérieures à celles des petites communes comptant jusqu'à 1000 habitants. Les valeurs élevées constatées dans les communes de plus de 5000 habitants résultent en partie de leur fonction de centre et des tâches qu'elles accomplissent ainsi pour les communes environnantes. Cette situation se traduit également par des restitutions de collectivités publiques nettement supérieures en leur faveur (cf. tableau p. 13). La fonction de centre des communes de plus de 5000 habitants se reflète aussi sur les intérêts passifs par habitant (infrastructures requérant d'importants capitaux).

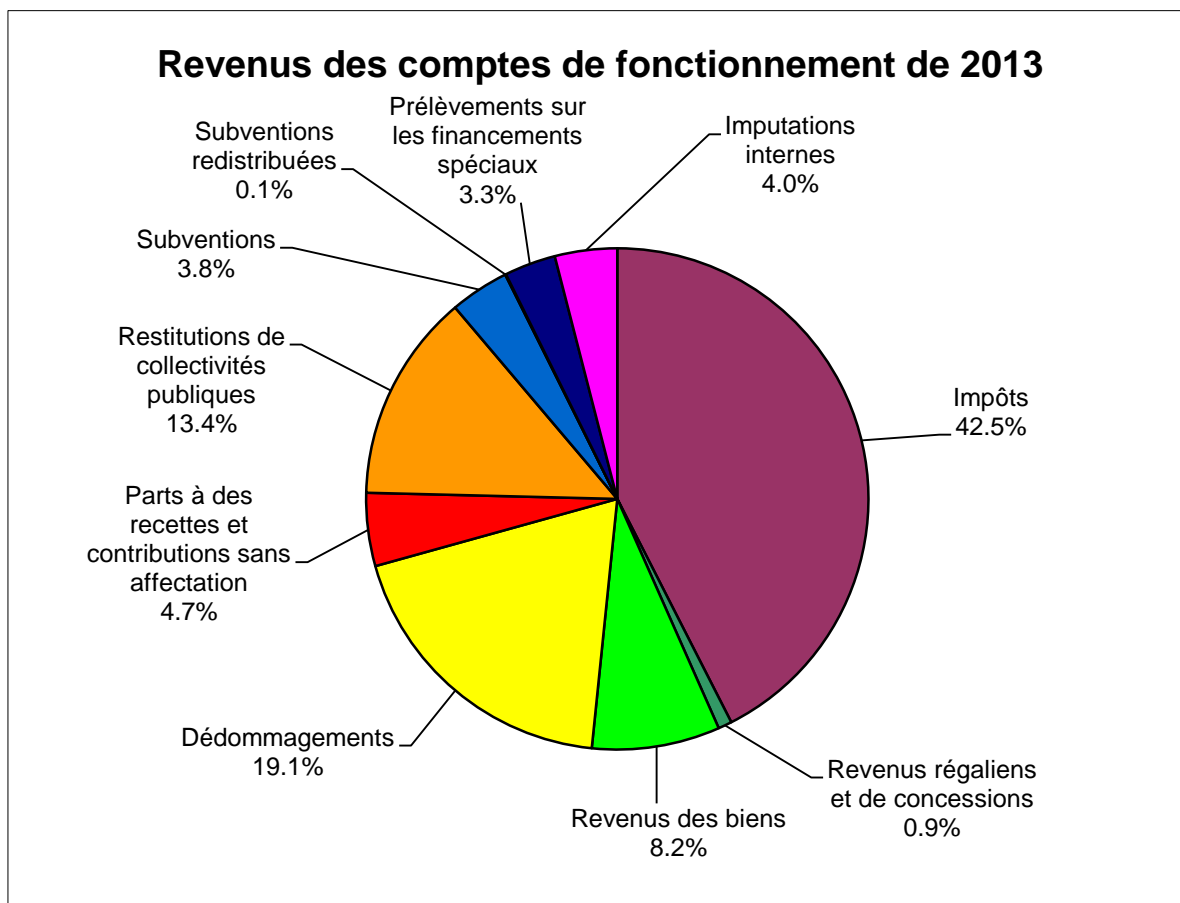
Les subventions accordées augmentent elles aussi de manière substantielle avec la taille des communes. Il convient toutefois de relever que l'augmentation la plus nette de ce type de charges (12 %) est enregistrée dans les communes dont la population atteint au maximum 1000 habitants.

3.2.3 Classification par natures - Revenus

Les revenus classés par natures des comptes de fonctionnement de 2011 à 2013 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent:

Année	2011		2012		2013	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
40 Impôts	2460	44,0	2460	43,4	2519	42,5
41 Revenus régaliens et de concessions	48	0,9	48	0,8	52	0,9
42 Revenus des biens	365	6,5	395	7,0	488	8,2
43 Dédommagements	1168	20,9	1137	20,1	1130	19,1
44 Parts à des recettes et contributions sans	186	3,3	282	5,0	279	4,7
45 Restitutions de collectivités publiques	704	12,6	732	12,9	796	13,4
46 Subventions	246	4,4	201	3,5	226	3,8
47 Subventions redistribuées	3	0,1	3	0,1	3	0,1
48 Prélèvements sur les financements	168	3,0	168	3,0	196	3,3
49 Imputations internes	241	4,3	239	4,2	237	4,0
Total	5588	100,0	5666	100,0	5927	100,0

Selon la classification des revenus par natures, le poste principal est celui des impôts: avec un montant de 2519 francs par habitant en 2013, soit un peu plus qu'en 2012, il représente près de 43 pour cent de l'ensemble des revenus. Au deuxième rang, on trouve le groupe de comptes des dédommagements, qui inclut en particulier les redevances perçues pour l'eau, les eaux usées, les déchets, l'électricité et le gaz, ainsi que les restitutions. Le montant par habitant, de 1130 francs, a très légèrement reculé par rapport à l'année précédente. Les restitutions de collectivités publiques, en augmentation, représentent elles aussi un poste important, à savoir un peu plus de 13 pour cent du total des revenus. C'est dans ce groupe de comptes que sont notamment inscrites les subventions versées par le canton au titre de la compensation des charges dans le domaine de l'aide sociale.



La progression marquée des revenus des biens (24 %) résulte du gain comptable enregistré par la ville de Bienne en raison du transfert d'ESB à un organisme responsable indépendant. Sans ce gain, la valeur aurait été de 317 francs par habitant, soit un montant inférieur à celui de 2012. Le tableau ci-dessous met lui aussi nettement en évidence l'influence du gain comptable réalisé par la ville de Bienne.

Le tableau ci-dessous indique les revenus de la classification par natures **en francs par habitant** selon les **catégories de communes**.

2013 Catégories selon la population	Jusqu'à 1000 hab. (88 421 habitants au total)		De 1001 à 5000 hab. (373 860 habitants au total)		Plus de 5000 hab. (534 820 habitants au total)	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
40 Impôts	2098	47,0	2247	46,7	2779	40,0
41 Revenus régaliens et de concessions	36	0,8	31	0,6	70	1,0
42 Revenus des biens	250	5,6	193	4,0	735	10,6
43 Dédommagements	779	17,4	1055	21,9	1240	17,8
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	540	12,1	279	5,8	237	3,4
45 Restitutions de collectivités publiques	294	6,6	502	10,4	1085	15,6
46 Subventions	131	2,9	104	2,2	327	4,7
47 Subventions redistribuées	4	0,1	2	0,0	4	0,1
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	181	4,1	163	3,4	221	3,2
49 Imputations internes	153	3,4	235	4,9	253	3,6
Total	4466	100,0	4808	100,0	6951	100,0

Comme jusqu'ici, c'est dans les communes de plus de 5000 habitants que le revenu des impôts par habitant est le plus élevé. En pour-cent de l'ensemble des revenus par contre, il est un peu moins prépondérant que dans les communes de plus petite taille.

Les montants des restitutions de collectivités publiques par habitant diffèrent sensiblement d'une catégorie à l'autre, ce qui est dû à la fonction de centre des grandes communes et aux tâches qu'elles accomplissent pour d'autres collectivités (cf. tableau p. 11). Ce sont toutefois les communes ne comptant pas plus de 1000 habitants qui enregistrent la plus forte progression (59 %) dans ce domaine.

Dans toutes les catégories, le total des charges est supérieur à celui des revenus depuis 2012, alors qu'en 2011 c'était l'inverse.

3.3 Compte des investissements

3.3.1 Classification par tâches

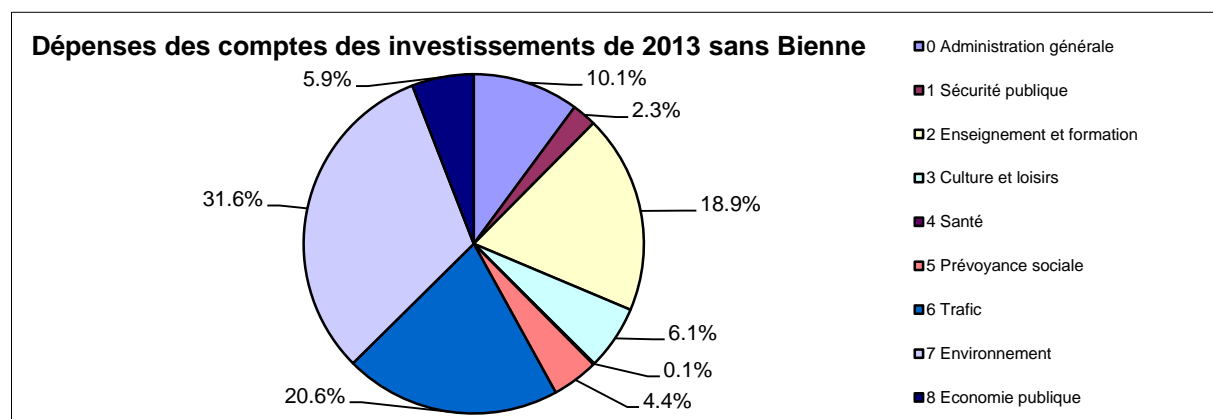
Les chiffres de la ville de Bienne ont été exclus du tableau ci-dessous afin d'éviter qu'ils ne faussent la vue d'ensemble suite à la transformation d'Energie Service Biel/Bienne (ESB) en une entreprise indépendante.

Les dépenses, les recettes et le solde des tâches des comptes des investissements de 2012 et 2013 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes sauf Bienne, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent:

Année	Dépenses				Recettes				Solde	
	2012		2013		2012		2013		2012	2013
Tâche	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha
0 Administration générale	56	9,1	63	10,1	10	6,5	9	6,5	45	54
1 Sécurité publique	19	3,1	14	2,3	4	2,8	3	2,3	15	11
2 Enseignement et form.	108	17,7	118	18,9	6	4,1	7	4,8	102	112
3 Culture et loisirs	50	8,2	38	6,1	6	3,8	8	6,0	44	30
4 Santé	2	0,4	1	0,1	0	0,2	1	0,7	2	0
5 Prévoyance sociale	13	2,2	27	4,4	2	1,5	3	2,0	11	25
6 Trafic	119	19,5	128	20,6	18	11,6	13	9,7	100	115
7 Environnement	191	31,4	197	31,6	80	50,6	83	61,5	111	114
8 Economie publique	51	8,4	37	5,9	30	18,9	9	6,5	21	28
9 Finances et impôts*										
Total	609	100,0	624	100,0	159	100,0	135	100,0	450	489

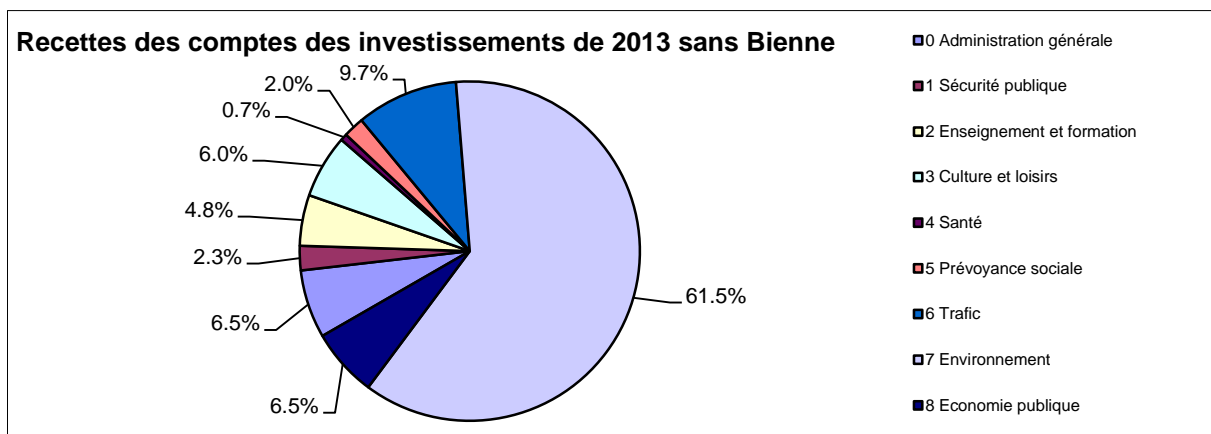
* Cette tâche est ignorée car elle sert en particulier à comptabiliser le patrimoine financier ainsi que les recettes et les dépenses à reporter au bilan.

En 2013, les communes bernoises ont investi un peu plus qu'en 2012, et les investissements nets par habitant excèdent de 39 francs ceux de l'année précédente.



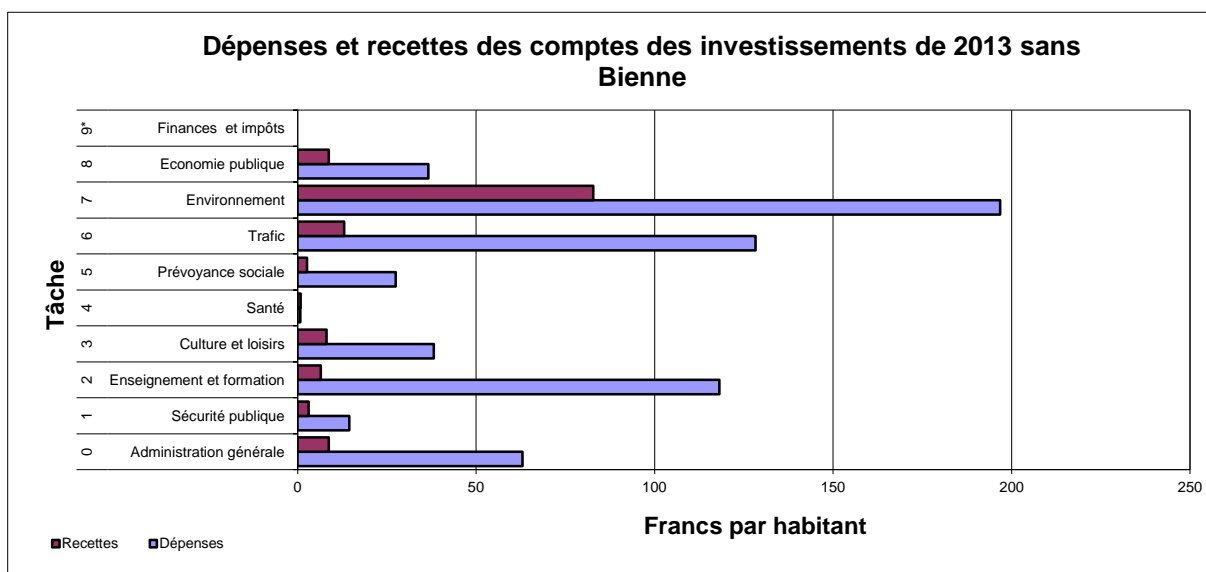
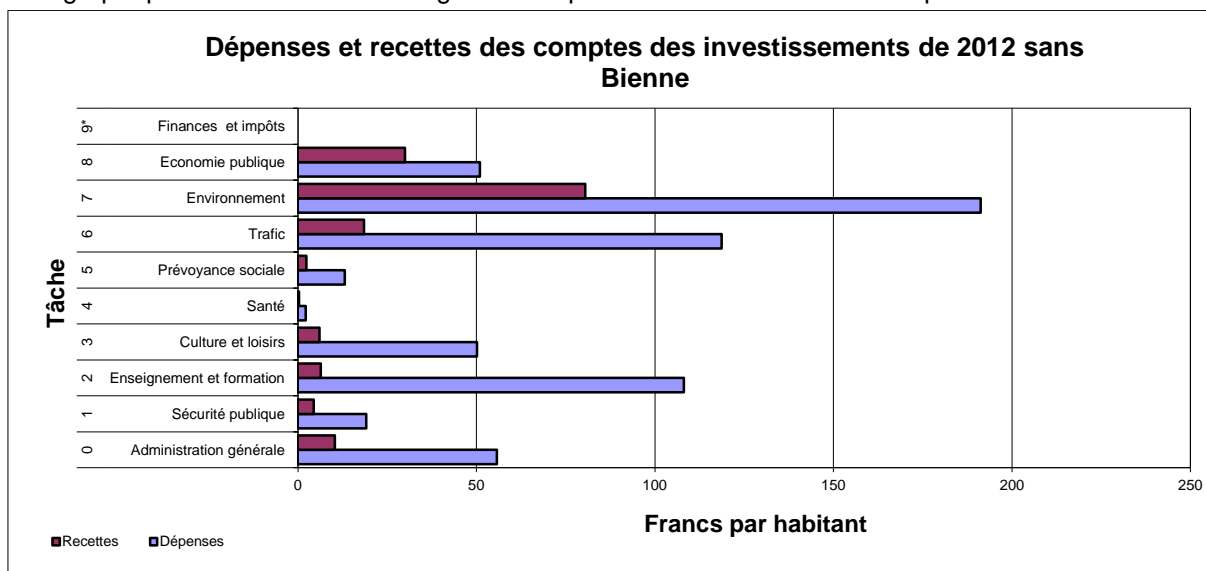
Les domaines de la protection et de l'aménagement de l'environnement, du trafic ainsi que de l'enseignement et de la formation enregistrent les dépenses d'investissement les plus substantielles, comme pour les années précédentes. Par ailleurs, le volume de ces dépenses a augmenté entre 2012 et 2013, en valeurs tant absolues que relatives.

S'agissant des recettes d'investissement, les valeurs les plus élevées sont enregistrées dans le domaine de la protection et de l'aménagement de l'environnement, même si, en chiffres absolus, la progression par rapport à 2012 est faible. Du fait toutefois que 2013 se caractérise d'une manière générale par un recul des recettes d'investissement, ce domaine reste prépondérant (61,5 %).



En 2013, la plupart des investissements nets se rapportent aux domaines de la protection et de l'aménagement de l'environnement, de l'enseignement et de la formation ainsi que du trafic.

Le graphique ci-dessous met en regard les dépenses et les recettes de chaque domaine:



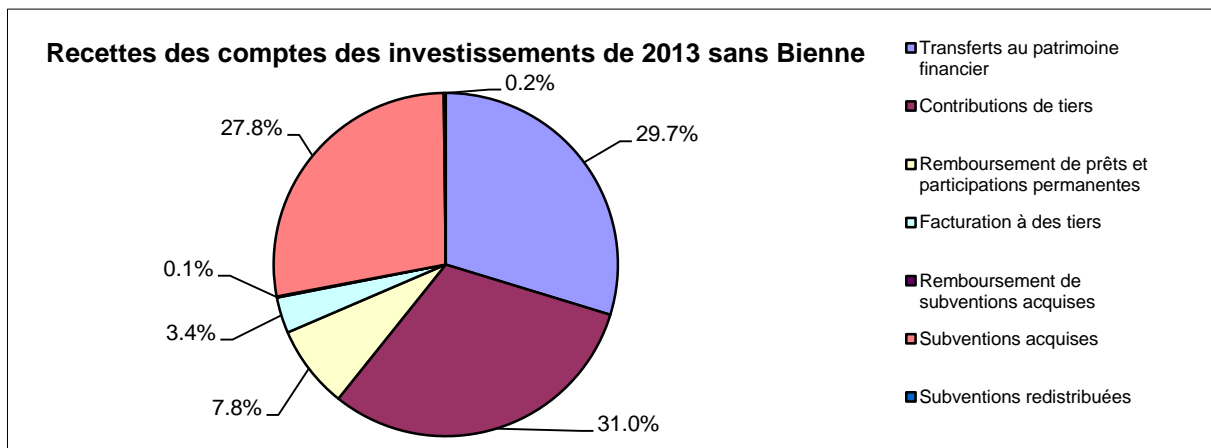
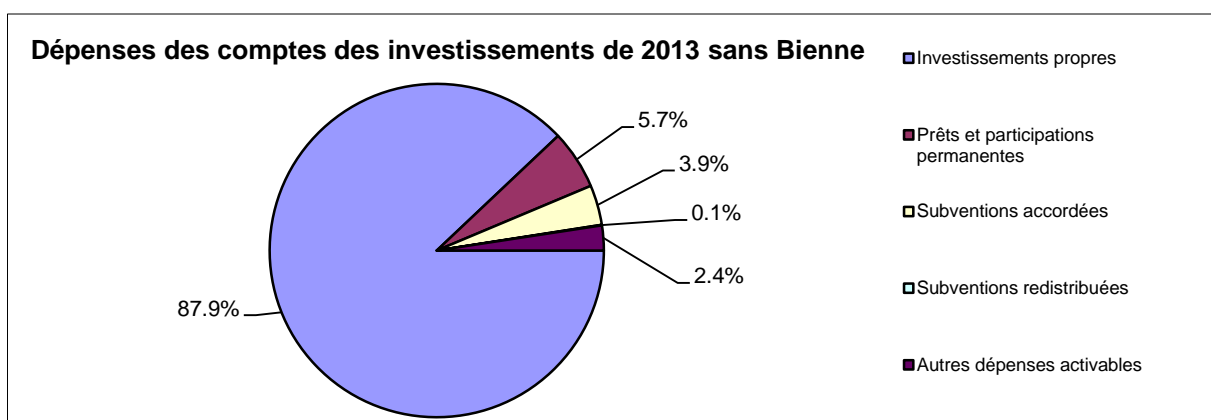
* Cette tâche est ignorée car elle sert en particulier à comptabiliser le patrimoine financier ainsi que les recettes et les dépenses à reporter au bilan.

3.3.2 Classification par natures

La classification par natures du compte des investissements est présentée, pour 2013, abstraction faite des chiffres de la ville de Bienne dont l'importance biaiserait la vue d'ensemble (surtout en ce qui concerne les recettes) suite à la transformation d'Énergie Service Biel/Bienne (ESB) en une entreprise indépendante.

En 2013, les dépenses à charge du compte des investissements ont été consacrées pour l'essentiel, soit à raison de 87,9 pour cent (2012: 84,0 %), à l'acquisition de biens d'investissement. Cette constatation n'a pas changé par rapport aux années précédentes.

S'agissant des recettes, les postes importants en 2013 sont, tout d'abord, les contributions de tiers (p. ex. taxes de raccordement, contributions des propriétaires fonciers; 31,0 %), suivies par les transferts au patrimoine financier (29,7 %) et par les subventions acquises (p. ex. subventions cantonales; 27,8 %).



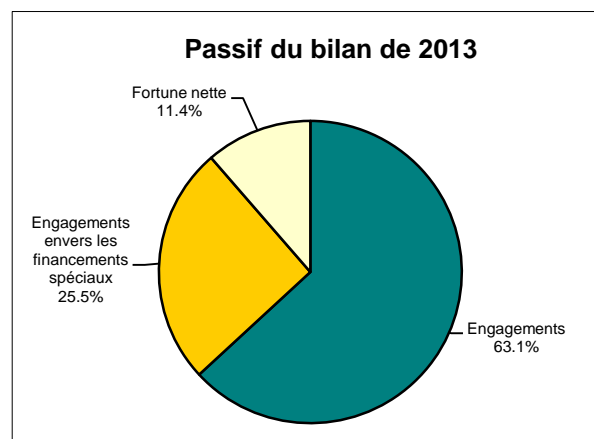
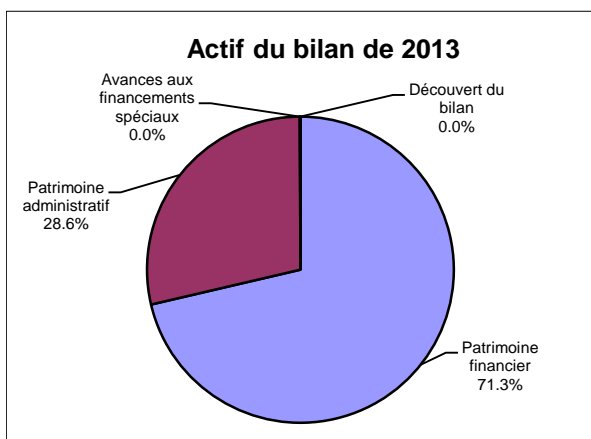
3.4 Bilan

Les valeurs du bilan des exercices 2011 à 2013 sont indiquées ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour-cent:

Postes du bilan	Compte de 2011		Compte de 2012		Compte de 2013	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
1 Actif	9465	100,0	9472	100,0	9789	100,0
10 Patrimoine financier	6992	73,9	6914	73,0	6984	71,3
100 Disponibilités	1248	13,2	914	9,7	903	9,2
101 Avoirs	1769	18,7	1935	20,4	2015	20,6
102 Placements	3765	39,8	3880	41,0	3895	39,8
103 Actifs transitoires	210	2,2	184	1,9	171	1,8
11 Patrimoine administratif	2468	26,1	2553	27,0	2800	28,6
114 Investissements propres	1669	17,6	1726	18,2	1802	18,4
115 Prêts et participations permanentes	685	7,2	712	7,5	885	9,0
116 Subventions d'investissement	65	0,7	68	0,7	67	0,7
117 Autres dépenses activables	49	0,5	47	0,5	46	0,5
12 Financements spéciaux	4	0,0	4	0,0	2	0,0
13 Découvert du bilan	2	0,0	2	0,0	3	0,0
2 Passif	9465	100,0	9472	100,0	9789	100,0
20 Engagements	6068	64,1	6037	63,7	6180	63,1
200 Engagements courants	666	7,0	564	6,0	553	5,7
201 Dettes à court terme	124	1,3	172	1,8	128	1,3
202 Dettes à moyen et à long terme	4572	48,3	4527	47,8	4788	48,9
203 Engagements envers des EP	198	2,1	201	2,1	192	2,0
204 Provisions	388	4,1	409	4,3	352	3,6
205 Passifs transitoires	120	1,3	165	1,7	166	1,7
22 Financements spéciaux	2195	23,2	2296	24,2	2497	25,5
23 Fortune nette	1202	12,7	1139	12,0	1113	11,4

Abréviation: EP Entités particulières

Le patrimoine financier représente en moyenne 71 pour cent de l'actif en 2013, un taux à nouveau en légère baisse par rapport à celui de l'exercice précédent. Le patrimoine administratif est essentiellement constitué par les investissements propres, dont le volume a augmenté par rapport à 2012. Les avances aux financements spéciaux, en recul, se situent à un bas niveau, ce qui est réjouissant. Les communes ayant clôturé leurs comptes de 2013 avec un déficit sont au nombre de trois, contre une seule fin 2012. Le découvert du bilan a enregistré une augmentation. Le passif, pour sa part, est constitué en 2013 d'engagements à raison de 63,1 pour cent, ce qui représente un léger recul par rapport à 2012. A cet égard, les dettes à moyen et à long terme sont prépondérantes (près de 49 %). Il y a lieu de relever que les provisions correspondent à 3,6 pour cent du passif, un taux inférieur à celui de 2012. Les engagements envers les financements spéciaux enregistrent une majoration par rapport à 2012, tandis que la fortune nette a diminué. Ainsi, la tendance relevée ces dernières années se confirme.



4 Situation financière des communes bernoises en 2013

4.1 Situation financière

Sur la base des évaluations, la situation financière des communes bernoises peut se résumer comme suit:

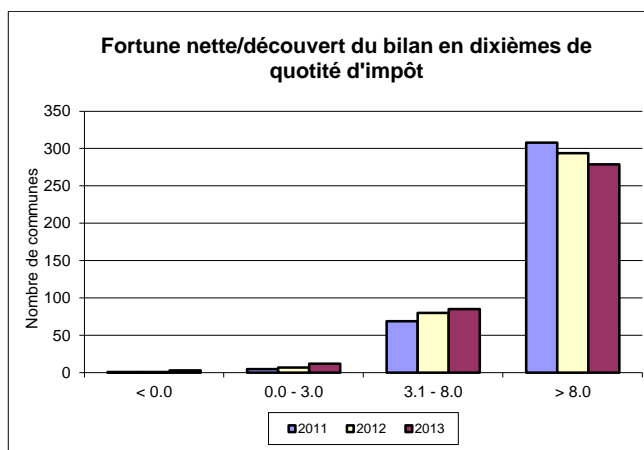
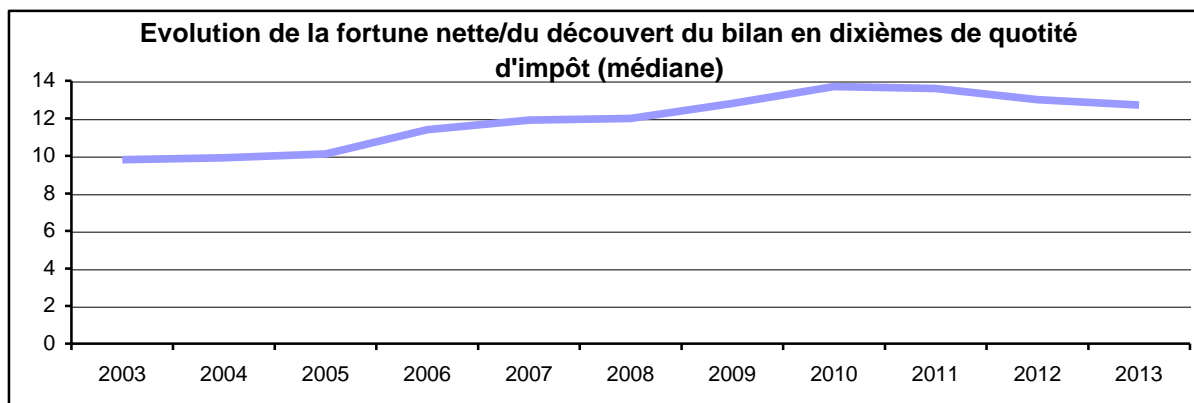
En 2013, la situation financière des communes bernoises s'est quelque peu dégradée par rapport aux années précédentes. Presque tous les indicateurs enregistrent un léger recul, tout en restant, pour la plupart, à un bon niveau. En comparaison intercantonale des moyennes, le canton de Berne se maintient dans le milieu du classement.

4.2 Evolution d'indicateurs importants

4.2.1 Fortune nette / découvert du bilan

La fortune nette ou le découvert du bilan sont les "paramètres de surveillance du canton": un découvert doit être amorti dans un délai de huit ans à compter de sa première inscription au bilan, et ne doit pas excéder un tiers du revenu annuel ordinaire des impôts. Si la commune budgète un excédent de charges aboutissant à un découvert du bilan, elle doit préalablement porter son budget et son plan financier à la connaissance de l'OACOT (art. 74 de la loi sur les communes).

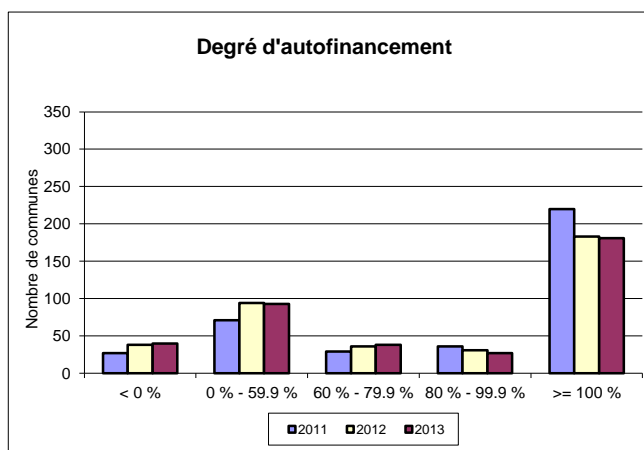
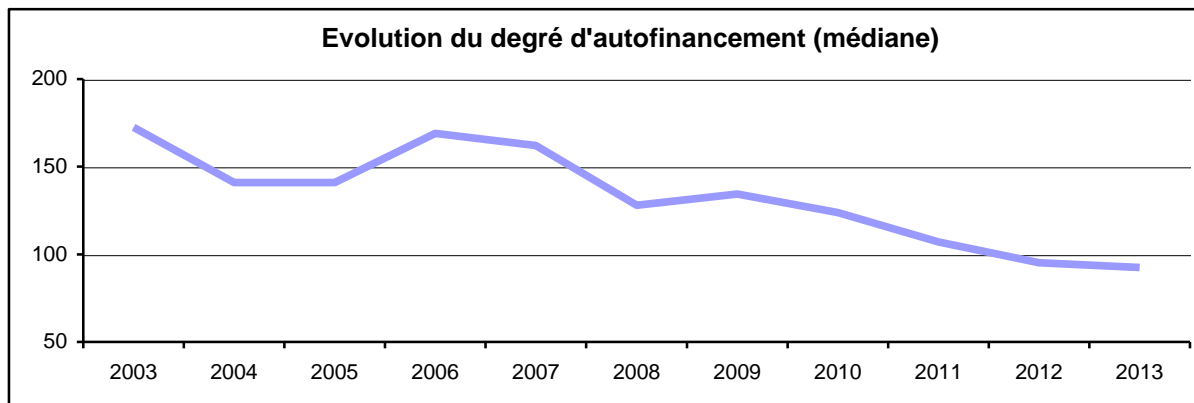
Le nombre de communes présentant un découvert du bilan est de trois en 2013, soit deux de plus qu'en 2012. Fin 2013, les découverts du bilan additionnés se montent à 3,1 millions de francs. A l'opposé, la fortune nette totale atteint 1109 millions de francs. La médiane du volume de la fortune nette ou du découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt, en constante progression jusqu'en 2010, est désormais en léger recul. La valeur actuelle, soit 12,7, reste à un niveau élevé.



La distribution de fréquence montre que le nombre de communes enregistrant un découvert du bilan a été peu élevé ces trois dernières années. La plupart des communes (74 %) peuvent se prévaloir d'une fortune nette supérieure à 8 dixièmes de quotité d'impôt, même si leur nombre tend à diminuer. A l'inverse, les catégories des communes ayant une fortune nette de 0,0 à 3,0 et de 3,1 à 8 dixièmes se sont étoffées. Cf. carte synoptique 1.

4.2.2 Degré d'autofinancement

La médiane du degré d'autofinancement atteste de valeurs supérieures à 80 pour cent, qui peuvent donc être qualifiées de bonnes à très bonnes. Le seuil de 100 pour cent a même été dépassé de manière ininterrompue entre 2002 et 2011. Cela signifie que, pendant cette période, la plupart des communes ont été en mesure de financer intégralement leurs investissements au moyen de leurs propres ressources ou de rembourser leurs dettes. En 2012, le degré d'autofinancement est pour la première fois descendu au-dessous de la barre des 100 pour cent. Le recul s'est poursuivi en 2013, pour aboutir au taux le plus bas de la période considérée, soit 92,5 pour cent.



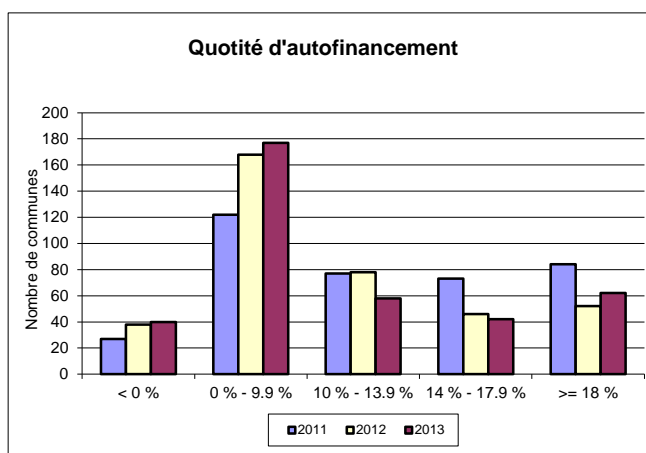
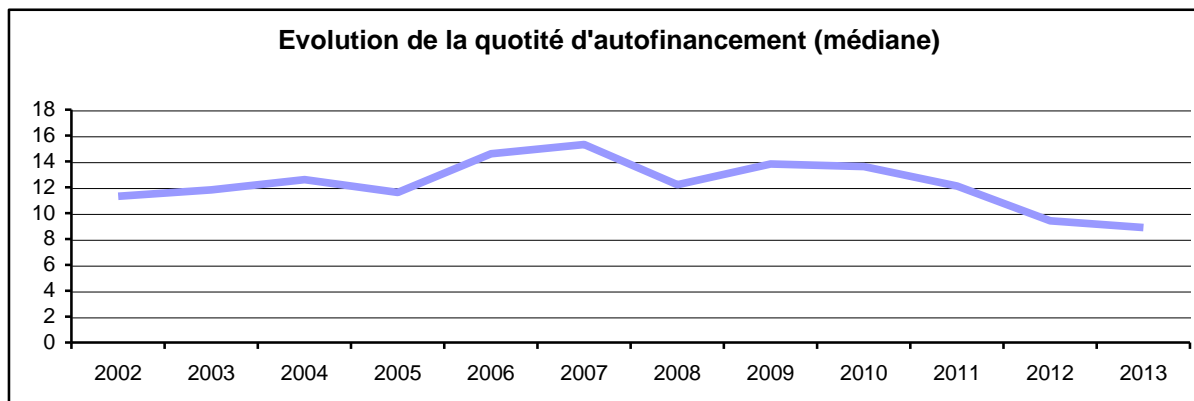
La distribution de fréquence ne révèle guère de changement par rapport à 2012.

Même si leur nombre tend à diminuer, la plupart des communes ont un degré d'autofinancement excédant 80 pour cent, qui peut donc être qualifié de bon à très bon. A l'opposé, peu de communes enregistrent un très mauvais degré d'autofinancement, soit inférieur à zéro pour cent, et doivent donc recourir à l'emprunt même pour financer une partie de leurs dépenses de consommation. Il n'en reste pas moins que leur nombre est en augmentation.

Cf. carte synoptique 6.

4.2.3 Quotité d'autofinancement

La médiane de la quotité d'autofinancement a une nouvelle fois diminué, en 2013, par rapport à l'année précédente; avec 8,9 pour cent, elle se situe pour la deuxième année consécutive à un niveau inférieur à 10 pour cent et, dès lors, insuffisant. Plus la valeur considérée est élevée, et plus la capacité financière de la commune est importante.



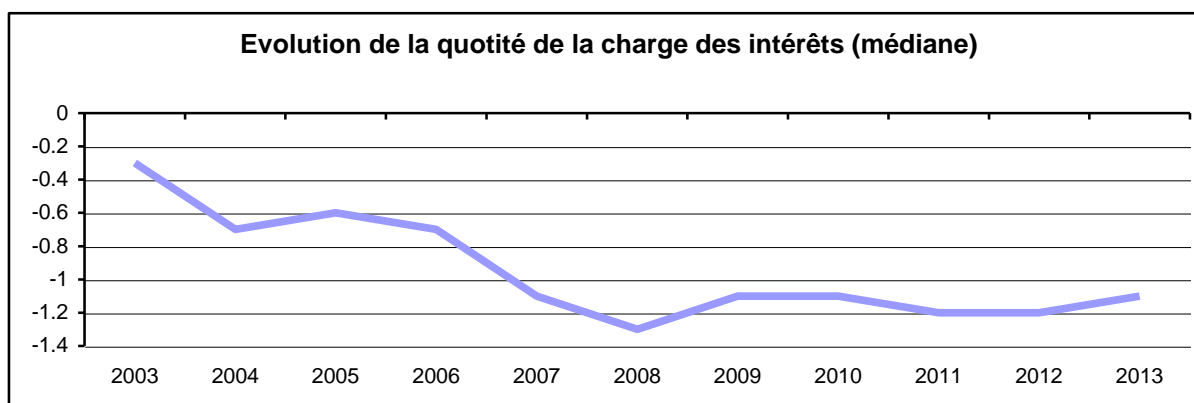
La distribution de fréquence montre clairement que le nombre de communes dont la quotité d'autofinancement est insuffisante à très mauvaise (< 10 %), est en augmentation. Par rapport à 2012, une hausse est certes enregistrée dans la catégorie des très bonnes valeurs (≥ 18 %), mais sans que le niveau de 2011 ne soit à nouveau atteint.

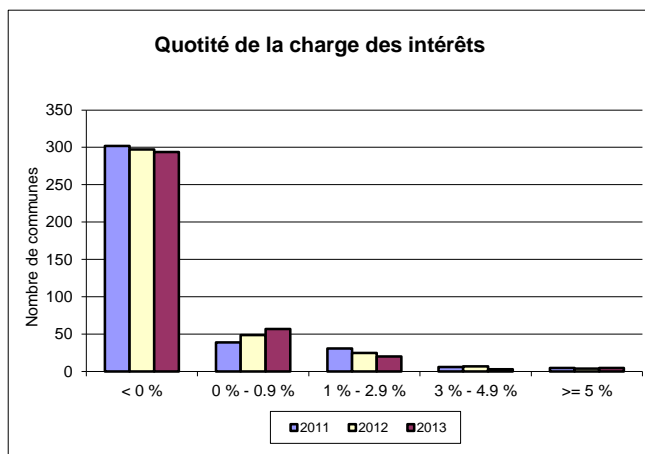
Le total de la quotité d'autofinancement exprimé en francs est nettement supérieur à celui de l'année précédente (+38 %). Il est toutefois en recul (-3 %) si l'on fait abstraction des grandes villes.

Cf. carte synoptique 7.

4.2.4 Quotité de la charge des intérêts

La médiane de la quotité de la charge des intérêts a plutôt reculé ces dernières années, avec un renversement de tendance en 2013. Située à -1,1 pour cent, elle reste inférieure au seuil de 0 pour cent, ce qui atteste d'une très faible charge. Le faible niveau des intérêts de la dette se répercute sur cet indicateur.



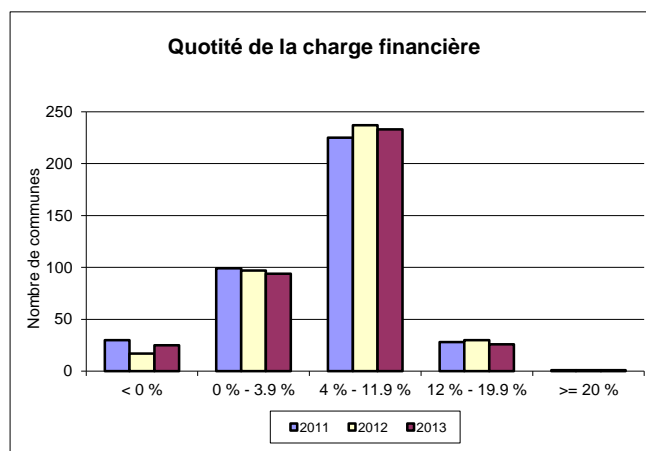
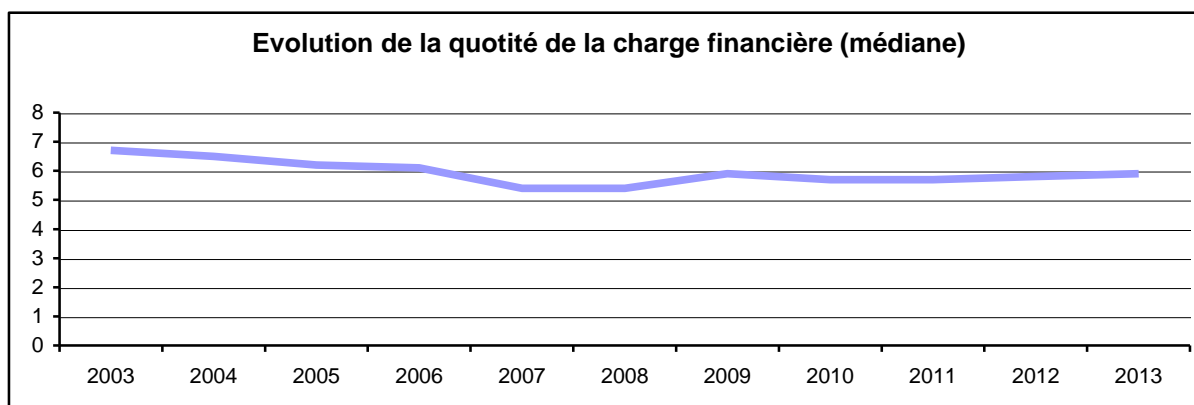


Les communes dont la quotité de la charge est très faible (< 0 %) restent nombreuses (plus de trois quarts de l'ensemble des communes), même si un léger recul est enregistré par rapport à 2012. Le nombre des communes devant faire face à une charge considérée comme forte ou très forte, soit de plus de 3 pour cent, est lui aussi en régression. Seules 8 communes sont concernées. Le report a eu lieu vers la catégorie des communes enregistrant une faible charge (entre 0 et -0,9 %).

Cf. carte synoptique 8.

4.2.5 Quotité de la charge financière

Ces dernières années, la médiane de la quotité de la charge financière s'est caractérisée par sa stabilité. En 2013, elle est de 5,9 pour cent, soit à un niveau moyen. Cet indicateur est calculé compte tenu non plus seulement des dépréciations harmonisées, mais aussi des attributions aux financements spéciaux dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, ainsi que des dépréciations du découvert du bilan.

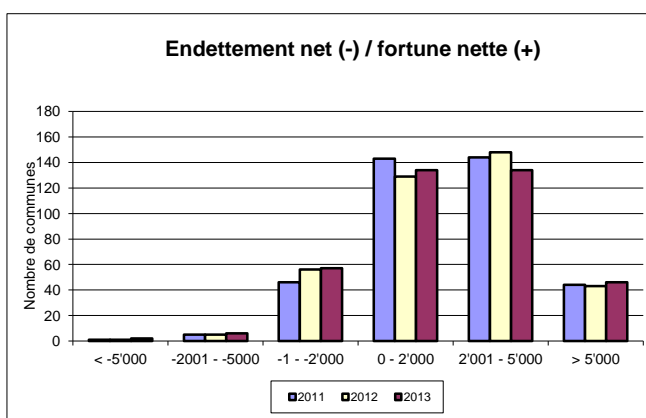
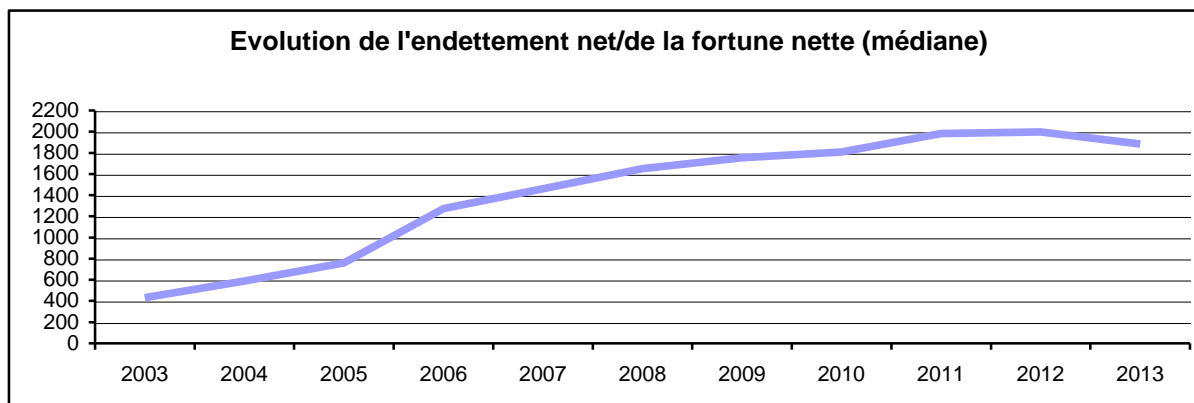


La distribution de fréquence montre que la quotité de la charge financière de la plupart des communes (malgré un léger recul en 2013) se situe entre 4 et 12 pour cent et qu'elle peut donc être qualifiée de moyenne. Le nombre de communes dont la charge est faible, voire très faible (< 4 %), a progressé au total, contrairement à celui des communes devant faire face à une forte ou très forte charge (≥ 12 %), qui est même inférieur à celui de 2011.

Cf. carte synoptique 9.

4.2.6 Endettement net / fortune nette

La médiane de l'endettement net ou de la fortune nette en francs par habitant, après une évolution favorable de plusieurs années, tend à redescendre. En 2013, plus de la moitié des communes peuvent se prévaloir d'une fortune nette de 1882 francs ou plus par habitant. En tout état de cause, le patrimoine financier est évalué avec une extrême retenue dans le canton de Berne, de sorte qu'une grande réserve est de mise dans l'appréciation de cet indicateur (cf. chapitre 2.3.1).

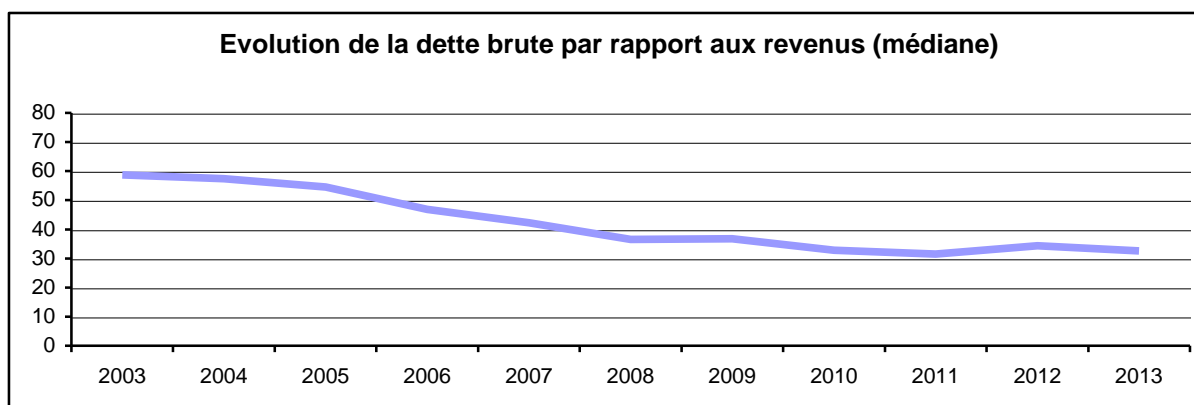


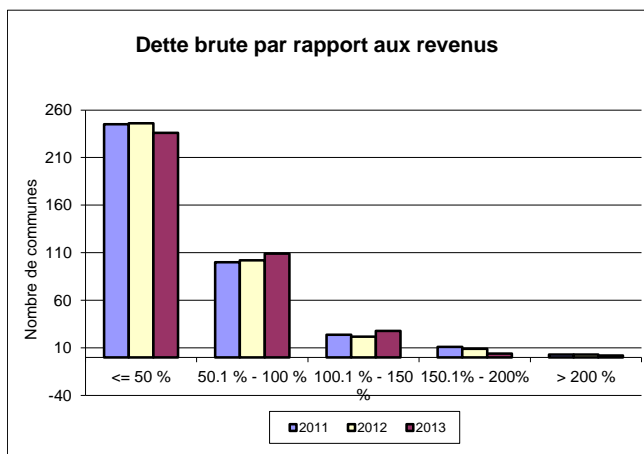
Il ressort de la distribution de fréquence que 83 pour cent des communes disposent d'une fortune nette par habitant, même si la tendance – sauf dans la catégorie de fortune nette excédant 5000 francs – est à la baisse. A l'opposé, davantage de communes enregistrent un endettement net par habitant. Celui-ci n'excède toutefois que dans de rares cas 2000 francs par habitant.

Cf. carte synoptique 10.

4.2.7 Dette brute par rapport aux revenus

La médiane de la quotité de la dette brute par rapport aux revenus tend à diminuer au fil des ans et, en 2013, se situe à nouveau au-deçà de la valeur de l'année précédente, soit à 32,6 pour cent. Cette valeur indique que l'endettement brut par rapport au revenu est à un très bon niveau.



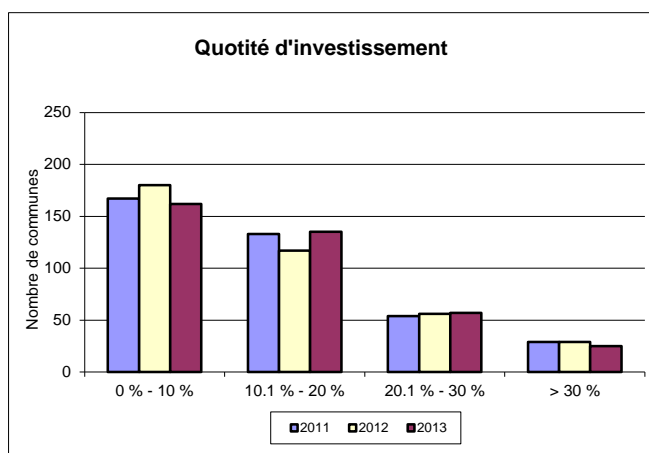
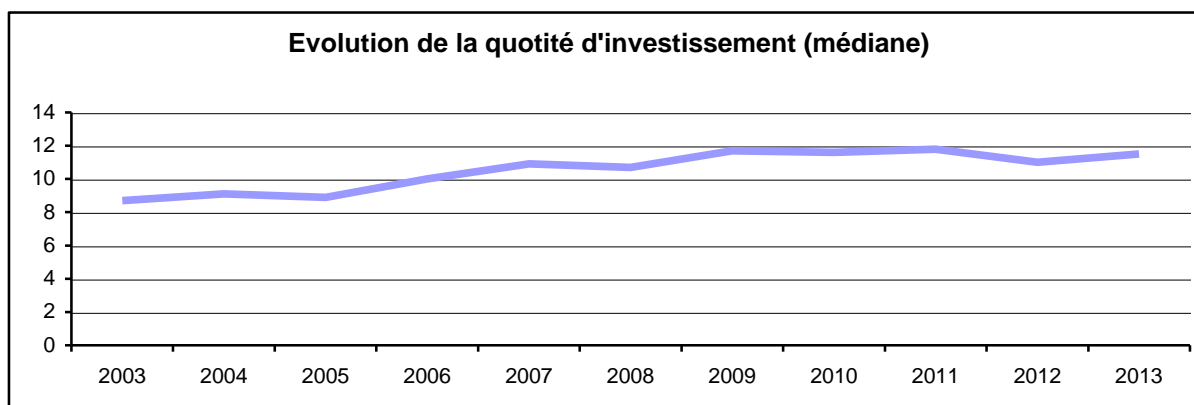


La distribution de fréquence montre que, malgré un léger recul par rapport à 2012, la plupart des communes obtiennent une très bonne valeur de 50 pour cent ou moins. A l'autre extrême aussi, le nombre de communes qui enregistrent une valeur qualifiée de mauvaise ou critique, soit supérieure à 150 pour cent, a diminué. Dans la fourchette intermédiaire, celles des valeurs considérées comme bonnes (> 50 % à 100 %) ou moyennes (> 100 % à 150 %), les communes sont par contre plus nombreuses.

Cf. carte synoptique 16.

4.2.8 Quotité d'investissement

Depuis 2007, la médiane de la quotité d'investissement est restée légèrement supérieure à la barre de 10 pour cent (11,5 % en 2013). Ainsi, les activités d'investissement de la moitié des communes doivent être qualifiées de moyennes. Il n'en reste pas moins que cette valeur est modeste, puisqu'on ne parle d'activités d'investissement importantes qu'à partir de 20 pour cent. Force est encore de relever que, comme pour le degré d'autofinancement, cet indicateur peut fortement fluctuer d'une année à l'autre, de sorte qu'il est nécessaire d'en apprécier l'évolution sur plusieurs exercices.

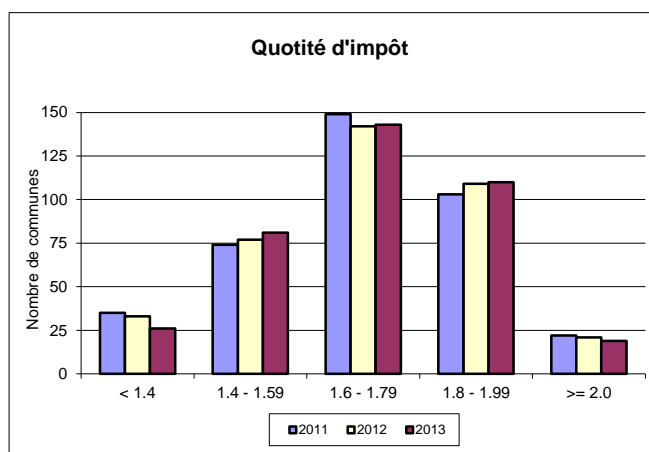
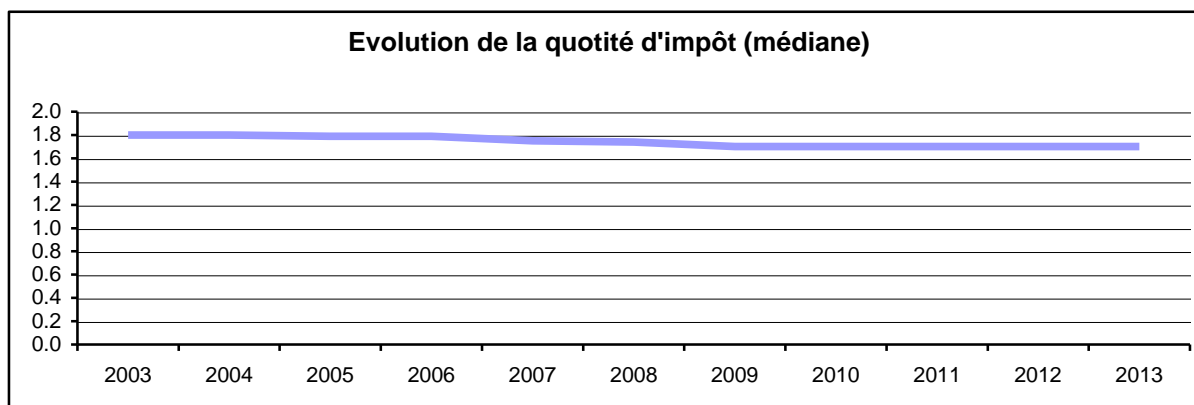


La proportion de communes dont la quotité d'investissement ne dépasse pas 10 pour cent a diminué par rapport aux années précédentes, en faveur surtout de la catégorie des communes ayant des activités d'investissement moyennes (entre 10 et 20 %). Les communes bernoises tendent donc à investir davantage. Un cinquième des collectivités continue à enregistrer une quotité supérieure à 20 pour cent et, partant, à consentir des investissements importants, voire très importants.

Cf. carte synoptique 17.

4.2.9 Quotité d'impôt

En comparaison pluriannuelle, la médiane de la quotité d'impôt tend à diminuer légèrement. Depuis 2009, elle reste située à 1,70. Depuis plusieurs années, la distribution de fréquence met en évidence une concentration à ce niveau.



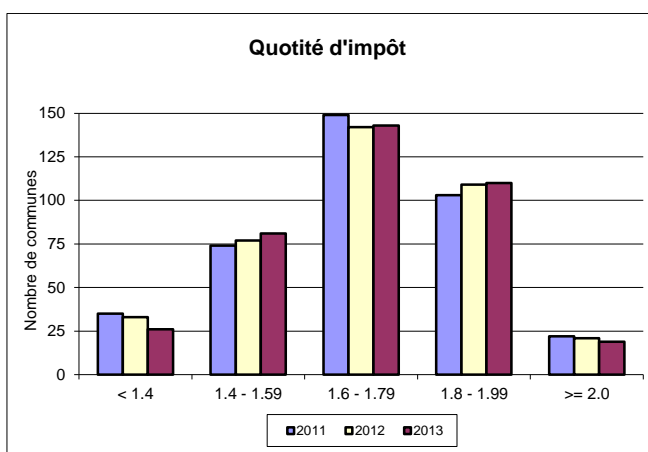
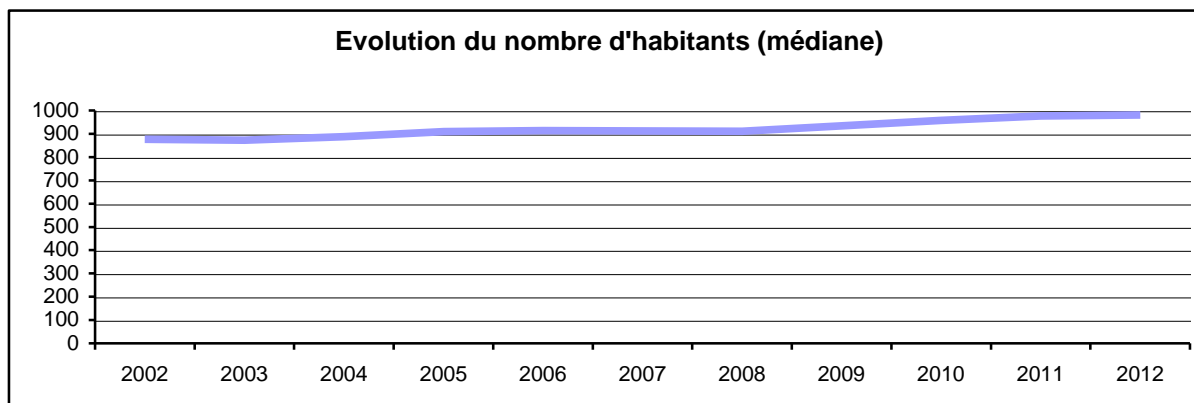
La distribution de fréquence montre une diminution du nombre de communes situées aux deux extrêmes (quotité < 1,4 ou \geq 2,0), au profit de la fourchette moyenne.

Dans la plupart des communes, soit environ deux tiers d'entre elles, la quotité d'impôt se situe entre 1,6 et 2,0. A quelques exceptions près, la répartition des communes entre les deux catégories en question est restée la même qu'au cours des dernières années.

Cf. carte synoptique 18.

4.2.10 Habitants

La médiane du nombre d'habitants par commune n'a cessé de progresser ces dernières années, pour atteindre 998 habitants en 2013. Ainsi, plus de la moitié des communes bernoises comptent moins de 1000 habitants, même si elles ne regroupent qu'environ 8,8 pour cent de la population. En 2013, le canton de Berne compte 997 101 habitants (population résidante moyenne), contre 991 629 en 2012.



Au cours des dernières années, le nombre de très petites communes (jusqu'à 300 habitants) a légèrement reculé en raison de diverses fusions. Celui des communes de plus de 5000 habitants est resté stable tout au long de la période considérée. Ces communes, au nombre de 33, sont le lieu de résidence de près de 54 pour cent de la population. C'est également là que se concentre l'augmentation démographique, tendance qui n'est pas illustrée par la distribution de fréquence.

Cf. carte synoptique 19.

4.3 Comparaison entre les régions (périmètres des conférences régionales)

Les communes bernoises sont réparties sur la base des six périmètres définis pour les conférences régionales, et l'annexe II indique leur appartenance. Les cartes synoptiques des indicateurs financiers de 2013 sont analysées en fonction d'un tel découpage. Dans ce contexte, le périmètre de la région de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois est subdivisé afin qu'une évaluation différenciée soit possible entre les arrondissements administratifs du Jura bernois d'une part, et de Biel/Bienne ainsi que du Seeland d'autre part. L'analyse permet les constatations suivantes:

- Dans le cas de l'indicateur "**fortune nette/découvert du bilan**" (carte 1), il est à relever que trois communes – toutes situées dans le Mittelland – enregistrent un découvert du bilan en 2013. En Haute-Argovie, plus de 90 pour cent des communes continuent à disposer de 8 dixièmes de quotité d'impôt de fortune nette ou davantage. Bien que le **résultat des comptes** (carte 3) soit le plus souvent négatif en 2013, 78 pour cent des communes du Jura bernois et 60 pour cent des communes de la région de Biel/Bienne – Seeland peuvent se prévaloir d'un excédent de revenus. A l'inverse, en Haute-Argovie et dans l'Emmental, plus de 50 pour cent des communes enregistrent un excédent de charges de plus d'un dixième de quotité d'impôt. S'agissant des **avances aux financements spéciaux** (carte 2), ils restent prédominants, en 2013, dans les communes de l'Emmental et du Jura bernois.
- Pour ce qui est de l'**autofinancement** (carte 4), les communes qui peuvent se prévaloir, en 2013, d'une valeur très élevée, de plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt, sont proportionnellement le plus nombreuses dans l'Oberland oriental.
- Les **investissements nets** (carte 5) se sont montés à plus de 10 dixièmes de quotité d'impôt dans 40 communes. Dans l'Oberland oriental, 7 communes, soit 24 pour cent, ont investi dans une telle mesure. Les communes de l'Oberland occidental ayant fait de même sont également au nombre de 7, ce qui représente une proportion de 12 pour cent. La **quotité d'investissement** (carte 17) révèle par conséquent aussi que, en 2013 comme en 2012, les activités d'investissement sont importantes ou très importantes dans l'Oberland oriental surtout (près de 50 % des communes sont concernées), suivi de la région de Thoune – Oberland occidental.
- Dans le Jura bernois, plus de 60 pour cent des communes ont un **degré d'autofinancement** (carte 6) supérieur à 100 pour cent. La Haute-Argovie et Berne – Mittelland comptent la plus grande proportion de communes pour lesquelles cette valeur est insuffisante, c'est-à-dire inférieure à 60 pour cent. Dans le Jura bernois et l'Oberland oriental, plus de 40 pour cent des communes disposent en 2013 d'une bonne **quotité d'autofinancement** (carte 7), supérieure à 14 pour cent. A l'inverse, les valeurs insuffisantes sont prépondérantes dans les régions de la Haute-Argovie et de Berne – Mittelland, où plus de deux tiers des communes ne franchissent pas le seuil de 10 pour cent.
- S'agissant de la **quotité de la charge des intérêts** (carte 8), on relève qu'il n'y a guère de communes devant faire face à une forte charge en 2013; c'est dans l'Oberland oriental qu'elles sont proportionnellement le plus nombreuses. La proportion la plus élevée (20 % environ) de communes dont la **quotité de la charge financière** (carte 9) met en évidence une forte, voire très forte charge se situe dans l'Oberland oriental et l'Emmental. Le constat est inverse en Haute-Argovie, où plus de 50 pour cent des communes peuvent se prévaloir d'une charge faible.
- La carte représentant la **fortune nette/l'endettement net par habitant** (carte 10) montre que près de 80 pour cent des communes de Haute-Argovie disposent, en 2013, d'une **fortune nette** de plus de 2000 francs **par habitant**. Dans toutes les régions, de nombreuses communes ont comptabilisé des **dépréciations complémentaires** (carte 11). Ces communes représentent une proportion située entre 47 pour cent (Jura bernois) et 74 pour cent (Biel/Bienne – Seeland et Thoune – Oberland occidental).

- En ce qui concerne la **couverture des charges** (carte 12), tant les communes enregistrant une bonne valeur que celles pour lesquelles la situation doit être qualifiée de problématique sont disséminées sur l'ensemble du territoire cantonal en 2013, avec une certaine concentration de cas problématiques en Haute-Argovie. Pour ce qui est de la **charge des intérêts nets** (carte 13), les valeurs sont basses partout sauf dans la région de Thoue – Oberland occidental, où une commune doit faire face à une charge élevée. S'agissant de la **maîtrise des dépenses courantes** (carte 14), la situation est mauvaise dans plus de la moitié des communes de Haute-Argovie et du Jura bernois. A l'opposé, près de 50 pour cent des communes de l'Oberland oriental peuvent se prévaloir d'une bonne maîtrise.
- En 2013, les communes dans lesquelles l'**intérêt moyen de la dette** (carte 15) est élevé, soit supérieur à 4,5 pour cent, sont peu nombreuses. Les 6 communes dont la **dette brute par rapport aux revenus** (carte 16) est à un niveau qualifié de mauvais ou de critique se répartissent entre les régions du Jura bernois, de Biel/Bienne – Seeland, de Berne – Mittelland et de Thoue – Oberland occidental.
- Dans le Jura bernois, en 2013, près d'un quart des communes ont une **quotité d'impôt** (carte 18) d'au moins 2,0. Quant aux communes ayant une quotité d'impôt basse à très basse (inférieure à 1,6), elles restent avant tout situées dans les régions de Berne – Mittelland et de la Haute-Argovie.
- Le Jura bernois continue à comprendre la proportion la plus élevée de petites communes de 500 habitants au plus. A l'opposé, c'est avant tout dans les régions de Berne – Mittelland et de Thoue – Oberland occidental que se situent les plus grandes communes dont la population excède 5000 habitants (carte 19).
- Les communes touristiques se situent uniquement dans l'Oberland bernois. Quant aux communes agricoles et aux communes agricoles mixtes, elles se trouvent surtout dans l'Emmental. C'est dans les régions de Berne – Mittelland et de Biel/Bienne – Seeland que l'on recense le plus de communes périurbaines. Le Jura bernois compte pour sa part un grand nombre de communes industrielles et tertiaires (carte 20).

4.4 Comparaison avec les autres cantons

La Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales procède chaque année au relevé de sept indicateurs financiers (degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, dette brute par rapport aux revenus, quotité d'investissement et endettement net par habitant) pour les communes de tous les cantons.

La comparaison la plus récente porte sur 2013 et a été publiée en mars 2015¹. Les communes des cantons de Glaris, Nidwald, Obwald et Uri ont déjà introduit le MCH2 en 2011 ou en 2012.

Sur le plan intercantonal, les communes bernoises se situent dans le milieu du tableau. La comparaison avec les moyennes² calculées pour les autres cantons en 2013 révèle ce qui suit:

- Le **degré d'autofinancement** des communes du canton de Berne, de 118,7 pour cent, place ces dernières en cinquième position. La médiane de tous les cantons se situe à 89,3. Seules les communes de quatre cantons affichent des valeurs supérieures à celles des communes bernoises.
- La **quotité d'autofinancement**, de 11,2 pour cent, se situe au-dessus de la valeur médiane, qui est de 9,5 pour cent. Les valeurs inférieures à 10 sont mauvaises, tandis que celles qui excèdent 20 sont qualifiées de bonnes. Les communes de 6 cantons peuvent se prévaloir de valeurs supérieures à celles des communes bernoises. Un demi-canton ne calcule pas la quotité d'autofinancement.
- La **quotité de la charge des intérêts**, de -0,5 pour cent, est bonne, même si la médiane se situe à -0,7 pour cent. Les communes de 15 cantons présentent de meilleures valeurs. Une quotité de la charge des intérêts négative équivaut à une très faible charge. La quotité d'un demi-canton n'est pas connue.
- En comparaison avec les autres cantons, la **quotité de la charge financière** des communes bernoises, de 5,1 pour cent, se situe légèrement au-dessous de la médiane, qui est de 5,8 pour cent. Elle est plus faible dans 8 cantons, et plus élevée dans 14 autres. La quotité de la charge financière de 3 cantons n'est pas connue.
- Les communes bernoises peuvent, avec 93,0 pour cent, se prévaloir de bonnes valeurs dans le cas de la **dette brute par rapport aux revenus**. Elles se situent dans le milieu du classement, puisque ces valeurs sont inférieures dans 14 cantons et supérieures dans 11 autres cantons. La médiane est de 90,4 pour cent. Les données d'un canton ne sont pas connues.
- Avec une **quotité d'investissement** de 14,1 pour cent, les communes bernoises sont proches de la médiane de 13,8 pour cent. Les communes ont investi autant ou davantage dans 12 cantons, et moins dans 12 autres cantons. Les données de 2 cantons ne sont pas connues.
- La **fortune nette**, qui se monte à 804 francs par habitant, est plutôt modeste par rapport à la médiane, de 1313 francs. Les communes de 15 cantons atteignent un meilleur résultat alors que dans 10 cantons, le résultat est moins bon.

¹ Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, Info 27 / 23.03.2015, www.kkag-cacsfc.ch.

² Contrairement à la démarche adoptée au chapitre 4.2, ce sont les moyennes qui sont comparées en l'espèce.

5 Cartes synoptiques

Les indicateurs qui ont été calculés sont présentés ci-après sous forme de cartes synoptiques accompagnées d'un commentaire.

Dans le canton de Berne, les communes sont tenues de calculer les six indicateurs financiers harmonisés introduits par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales en 1987 et en 2005:

- Carte 6 Degré d'autofinancement
- Carte 7 Quotité d'autofinancement
- Carte 8 Quotité de la charge des intérêts
- Carte 9 Quotité de la charge financière
- Carte 16 Dette brute par rapport aux revenus
- Carte 17 Quotité d'investissement

Bon nombre des autres indicateurs présentés font référence à la quotité d'impôt. Un dixième de quotité d'impôt équivaut à la dixième partie de l'impôt simple. Lorsque la quotité d'impôt de la commune est de 1,5, cela signifie pour elle que le dixième de quotité d'impôt représente 1/15, ou 6,67 pour cent, de ses recettes fiscales. Un dixième de quotité d'impôt de l'ensemble des communes bernoises équivaut en 2013 à quelque 134,7 millions de francs (132,1 millions de francs en 2012).

Quelques indicateurs ont été calculés sur la base de la publication du professeur Nils Soguel intitulée "Comparatif 2014 des finances cantonales et communales":

- Carte 12 Couverture des charges
- Carte 13 Charge des intérêts nets
- Carte 14 Maîtrise des dépenses courantes
- Carte 15 Intérêt moyen de la dette (dettes à moyen et à long terme uniquement)

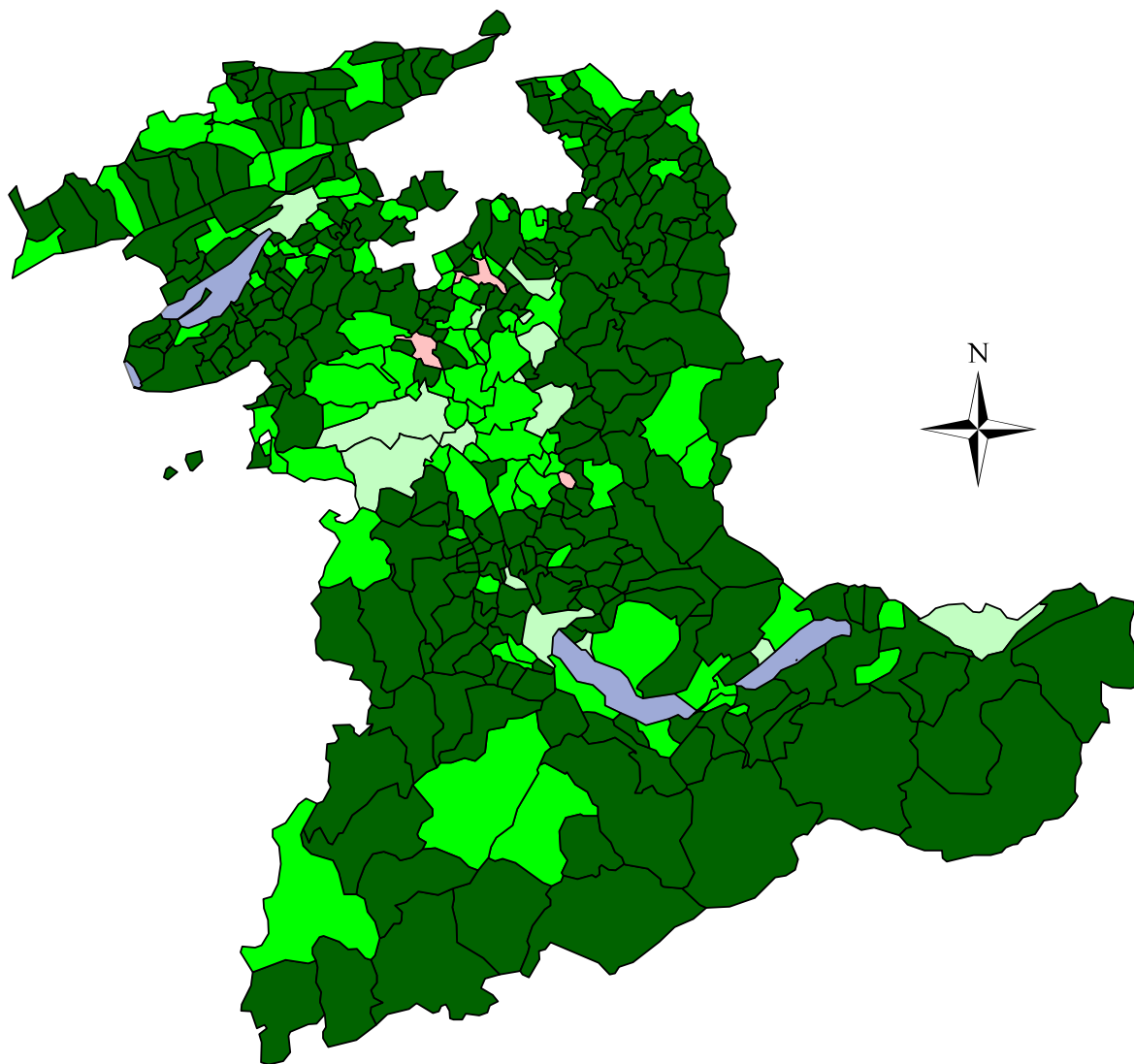
Les valeurs indicatives utilisées pour ces indicateurs proviennent du rapport sur la méthodologie du comparatif des finances cantonales et communales (édition 2014) de l'IDHEAP³.

Sauf indication contraire, les évaluations portent sur les données figurant dans les comptes annuels de 2013 des communes municipales et des communes mixtes du canton de Berne.

³ Comparatif des finances cantonales et communales – Méthodologie; Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), Lausanne (2014)

Karte 1 / Carte 1

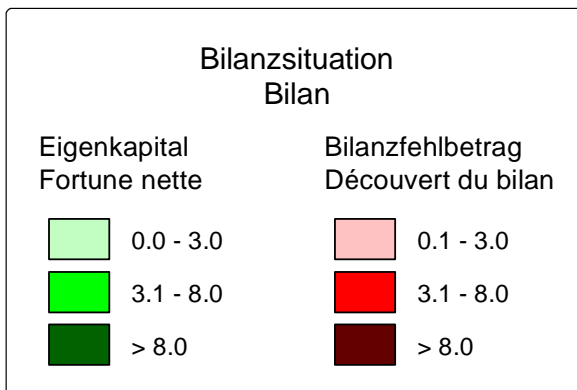
Eigenkapital / Bilanzfehlbetrag in Steueranlagezehntel 2013 Fortune nette / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 12.7
- Mittelwert/Moyenne: 8.2

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



5.1 Carte 1: Fortune nette/découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2013

Question examinée

L'importance de la fortune nette ou du découvert du bilan est exprimée en dixièmes de quotité d'impôt. La commune connaît ainsi la situation de son bilan et sait de quelles réserves elle dispose pour couvrir de futurs excédents de charges. L'accumulation de fortune nette permet un préfinancement. Si la commune enregistre par contre un découvert du bilan, elle est tenue de le déprécier dans un délai de huit ans.

Commentaire

- Les communes déficitaires sont au nombre de 3 à fin 2013, alors qu'il n'y en avait plus qu'une à fin 2012. Un découvert du bilan doit être déprécié dans les 8 ans suivant sa première inscription au bilan. Le total du découvert se monte à 3,1 millions de francs (année précédente: 1,6 million).
- Le compte annuel de 376 communes atteste en 2013 d'une fortune nette, laquelle équivaut même à plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt dans 279 cas (année précédente: 294), ce qui correspond à 74 pour cent. En 2012, ce taux était encore de 77 pour cent.
- Selon leurs comptes annuels de 2013, les communes bernoises disposent d'une fortune nette de quelque 1106 millions de francs (année précédente: 1128 millions). Ce résultat équivaut à un recul de 22 millions de francs ou de 1,9 pour cent par rapport à 2012.

Médiane et moyenne

- La médiane a une nouvelle fois quelque peu diminué par rapport à l'année précédente, pour se situer en 2013 à 12,7 dixièmes de quotité d'impôt. Ainsi, plus de la moitié des communes bernoises peuvent se prévaloir, au 31 décembre 2013, d'une importante fortune nette de 12,7 dixièmes de quotité d'impôt ou davantage.
- En 2013, la moyenne se situe à 8,2 dixièmes de quotité d'impôt, légèrement au-dessous de celle de 2012. Ainsi, en moyenne, les communes bernoises disposent d'une fortune nette dont le montant dépasse largement la valeur recommandée par l'OACOT, à savoir 3 dixièmes de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre que tant la médiane que la moyenne de la fortune nette exprimée en dixièmes de quotité d'impôt se situent à un niveau élevé.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	9,8	9,9	10,1	11,4	11,9	12,0	12,8	13,7	13,6	13,0	12,7
Moyenne	2,9	3,4	3,7	5,9	6,8	7,1	7,9	8,6	8,7	8,5	8,2

Remarques

- La ville de Berne a entièrement résorbé son découvert du bilan en 2010, et s'est constitué une fortune nette qui, en 2013, a atteint le niveau le plus élevé de toute la période considérée. Elle n'en continue pas moins d'influencer sensiblement la moyenne (sans elle, cette valeur serait de 9,4 dixièmes de quotité d'impôt à fin 2013).
- Les postes "Fortune nette" et "Découvert" du bilan sont fortement influencés par la retenue dont il est fait preuve, dans le canton de Berne, lors de l'appréciation des immeubles du patrimoine financier (principe du prix d'acquisition même pour les immeubles en possession de la commune depuis longtemps).

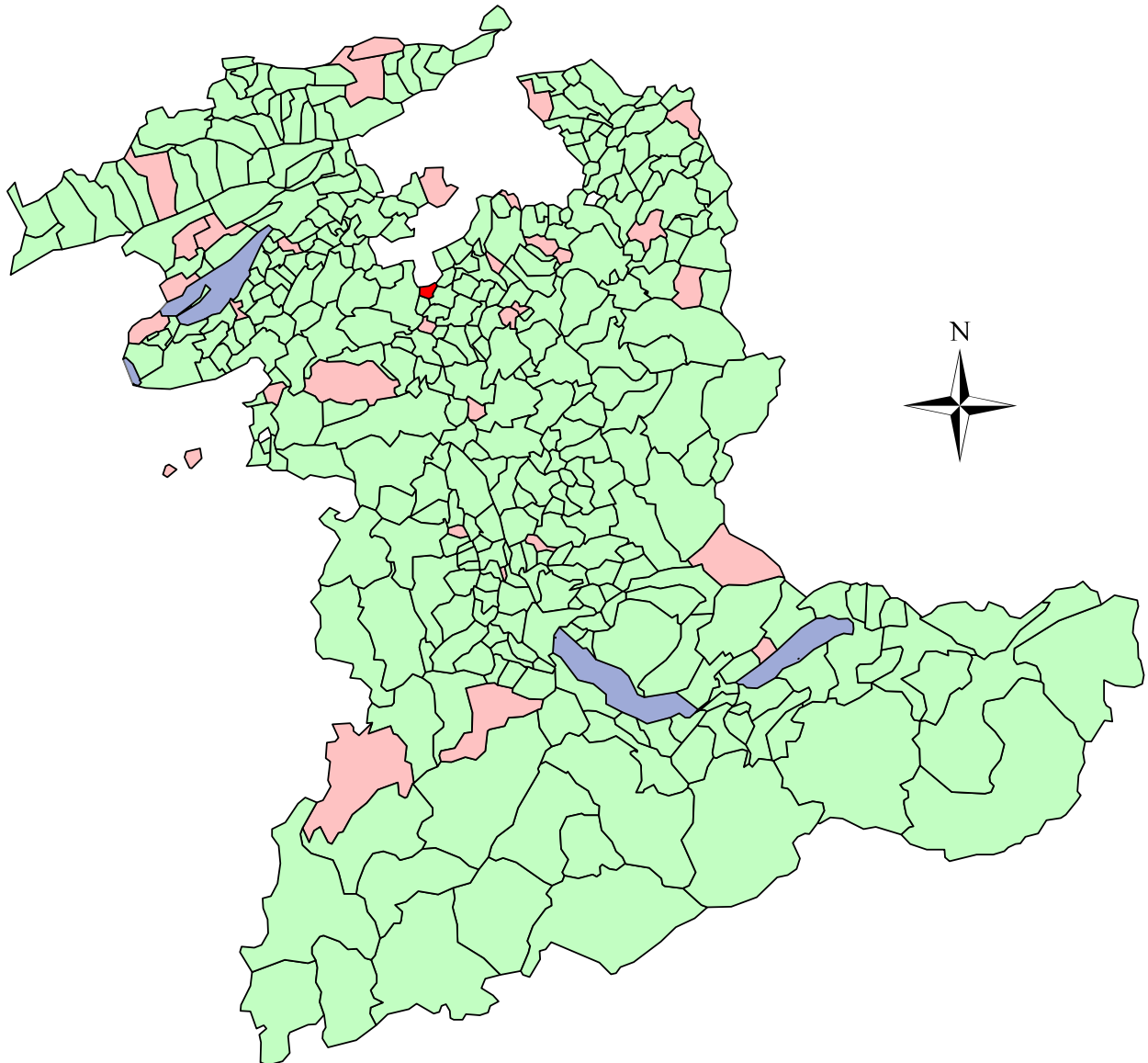
Formule de calcul

Fortune nette (compte 2390) ou découvert du bilan (compte 1390)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 2 / Carte 2

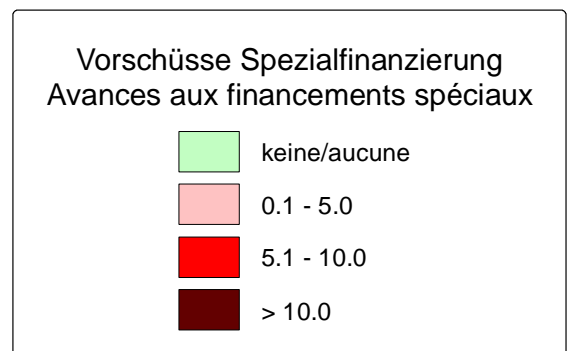
Vorschüsse Spezialfinanzierungen in Steueranlagezehntel 2013 Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 0.0
- Mittelwert/Moyenne: 0.0

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.2 Carte 2: Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2013

Question examinée

Les avances aux financements spéciaux représentent des déficits dans le cas des tâches faisant l'objet d'un financement spécial (p. ex. alimentation en eau ou assainissement): les charges ne pouvant plus être couvertes par les avoirs du financement spécial, elles doivent être préfinancées à charge du compte général. L'avance correspond donc à un découvert du bilan, c'est-à-dire à une dette du financement spécial par rapport au compte général.

Le total des avances aux financements spéciaux fondés sur le droit supérieur (compte du bilan 1280, surtout dans les domaines de l'alimentation en eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets), est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt. On constate ainsi quelles sont les communes tenues de rembourser des avances aux financements spéciaux fondés sur le droit supérieur dans un délai de huit ans à compter de la première inscription au bilan.

Commentaire

- Fin 2013, et pour la première fois depuis 2009, une commune enregistre des avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur de plus de 5 dixièmes de quotité d'impôt.
- Fin 2013, les comptes de 40 communes (année précédente: 42) indiquent la présence d'avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur devant être dépréciées par des excédents de revenus dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan.
- En 2013, les avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur des communes bernoises équivalent à quelque 1,7 million de francs au total (année précédente: 2,1 millions de fr.), la moyenne étant de 4505 francs par commune (année précédente: 5503 fr.).
- Fin 2013, les comptes de 91 pour cent des communes bernoises, soit de 345 d'entre elles, n'affichent toutefois aucune avance à un quelconque financement spécial fondé sur le droit supérieur.

Médiane et moyenne

- La médiane, de 0 dixième de quotité d'impôt, n'est pas une valeur probante étant donné que plus de la moitié des communes bernoises n'enregistrent pas d'avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur.
- Fin 2013, la moyenne se situe, comme la médiane, à 0,0 dixième de quotité d'impôt; ainsi, le montant des avances est peu élevé si l'on considère l'ensemble des communes.
- La comparaison pluriannuelle ne révèle aucun changement notoire.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Moyenne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Remarques

- Jusqu'en 2010, une avance de la ville de Berne dans le domaine des déchets n'avait pas été prise en considération dans les évaluations.
- Si on ne considère que les communes enregistrant des avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur, la médiane est de 0,2 dixième de quotité d'impôt, comme l'année précédente, et la moyenne, de 42 685 francs ou de 0,78 dixième de quotité d'impôt.

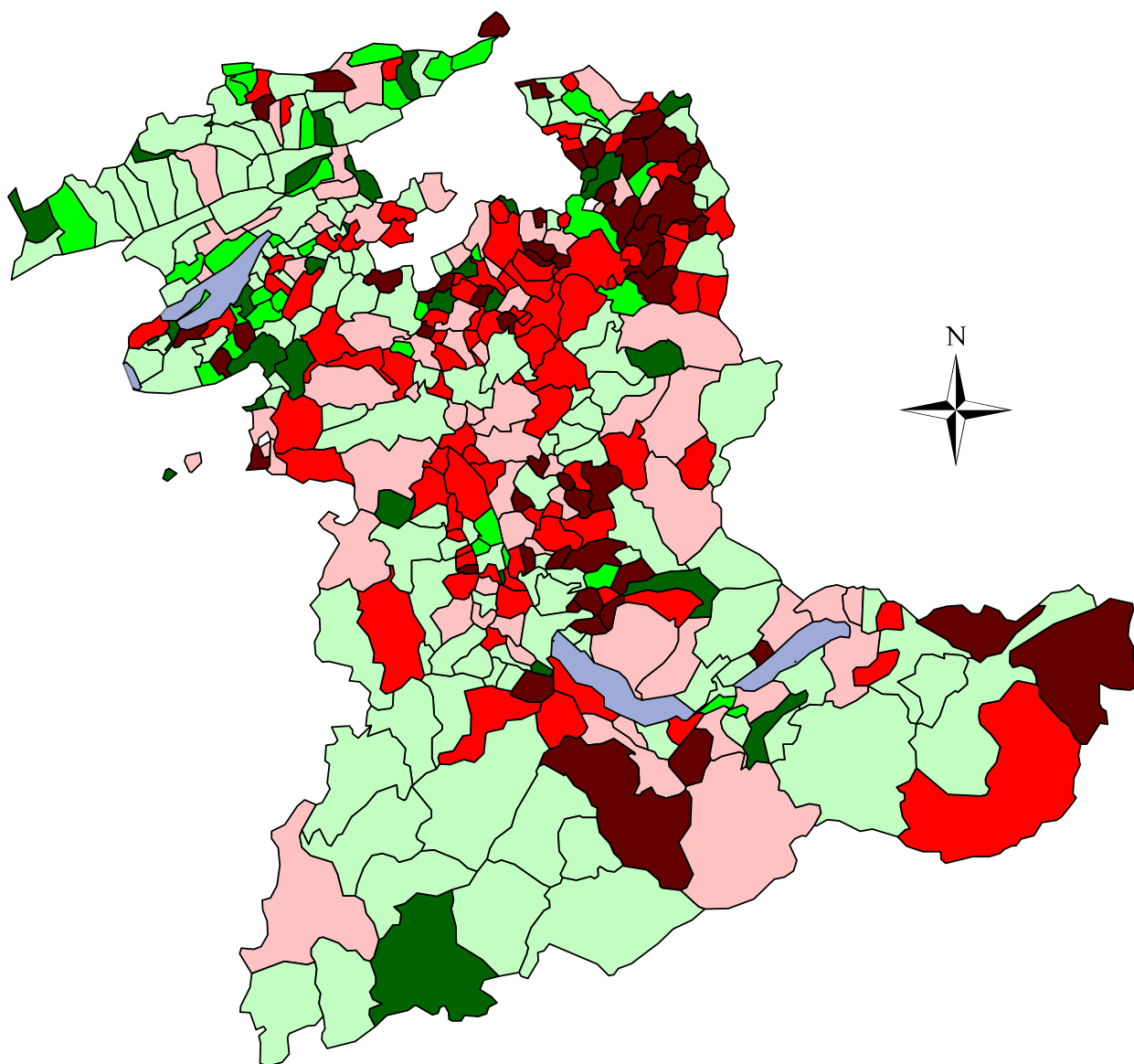
Formule de calcul

Avances aux financements spéciaux (compte 1280)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 3 / Carte 3

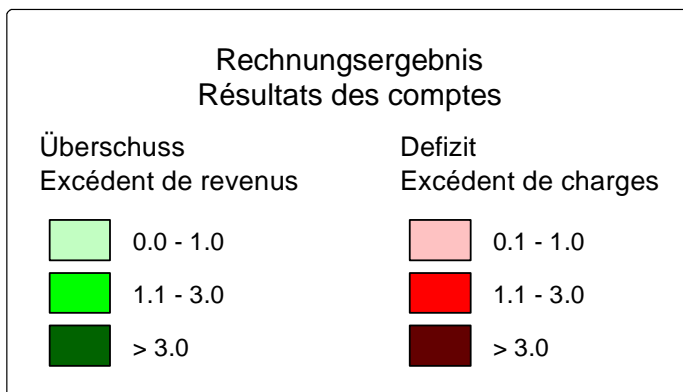
Rechnungsergebnis in Steueranlagezehntel 2013
Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: -0.2
- Mittelwert/Moyenne: -0.2

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.3 Carte 3: Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2013

Question examinée

Le résultat des comptes est présenté en dixièmes de quotité d'impôt. La carte révèle donc le résultat du compte de fonctionnement de chaque commune au terme de l'exercice considéré. Les données peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

Commentaire

- Les comptes de 164 communes (année précédente: 163) se sont soldés positivement et ceux de 15 communes (année précédente: 16) de manière équilibrée en 2013.
- 200 communes enregistrent un excédent de charges en 2013, contre 203 l'année précédente. Dans 54 d'entre elles, cet excédent est supérieur à 3 dixièmes de quotité d'impôt, comme en 2012.
- Le résultat des comptes de l'ensemble des communes bernoises est de -21,6 millions de francs, (année précédente: -54,8 millions).
- Le roulement des comptes communaux (total des revenus du compte de fonctionnement) a augmenté de 5,2 pour cent en une année pour se monter fin 2013 à 5,91 milliards de francs (année précédente: 5,62 milliards). Quant aux charges, elles se montent à 5,93 milliards de francs (année précédente: 5,67 milliards).

Médiane et moyenne

- La médiane a une nouvelle fois reculé par rapport à l'année précédente et atteint -23 224 francs (année précédente: -8074).
- Exprimée en dixièmes de quotité d'impôt, elle se situe en 2013 à -0,2 dixième de quotité d'impôt, contre -0,1 en 2012.
- La moyenne est elle aussi de -0,2 dixième de quotité d'impôt en 2013.
- La comparaison sur plusieurs années montre que, pour toute la période considérée, les résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt sont négatifs pour la deuxième fois consécutive.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	0,2	0,3	0,2	0,6	0,8	0,4	0,6	0,3	0,2	-0,1	-0,2
Moyenne	0,2	0,2	0,2	2,1	0,8	0,5	0,4	0,1	0,5	-0,4	-0,2

Remarques

- L'analyse des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires (selon la carte 11) donne une tout autre image, car ce ne sont pas moins de 131 millions de francs qui n'apparaissent pas en tant que "gains utilisés".
- Avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires, l'excédent de revenus de l'ensemble des communes bernoises est de 109,2 millions de francs en 2013 (année précédente: 65,4 millions), au lieu de l'excédent de charges précité, de -21,6 millions de francs.
- La médiane des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires, de 32 598 francs (année précédente: 23 125 fr.), est une nouvelle fois positive. Cette valeur est de 55 822 francs plus élevée que le montant obtenu une fois cette comptabilisation effectuée.
- Sur les 200 communes déficitaires, à peine plus de la moitié, soit 101 communes, ont comptabilisé des dépréciations complémentaires; 35 d'entre elles seulement auraient obtenu sans cela un excédent de revenus, tandis que les 66 autres auraient de toute façon enregistré un excédent de charges, avec ou sans dépréciations complémentaires.
- Pour 2013, la médiane des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt est de 0,34.

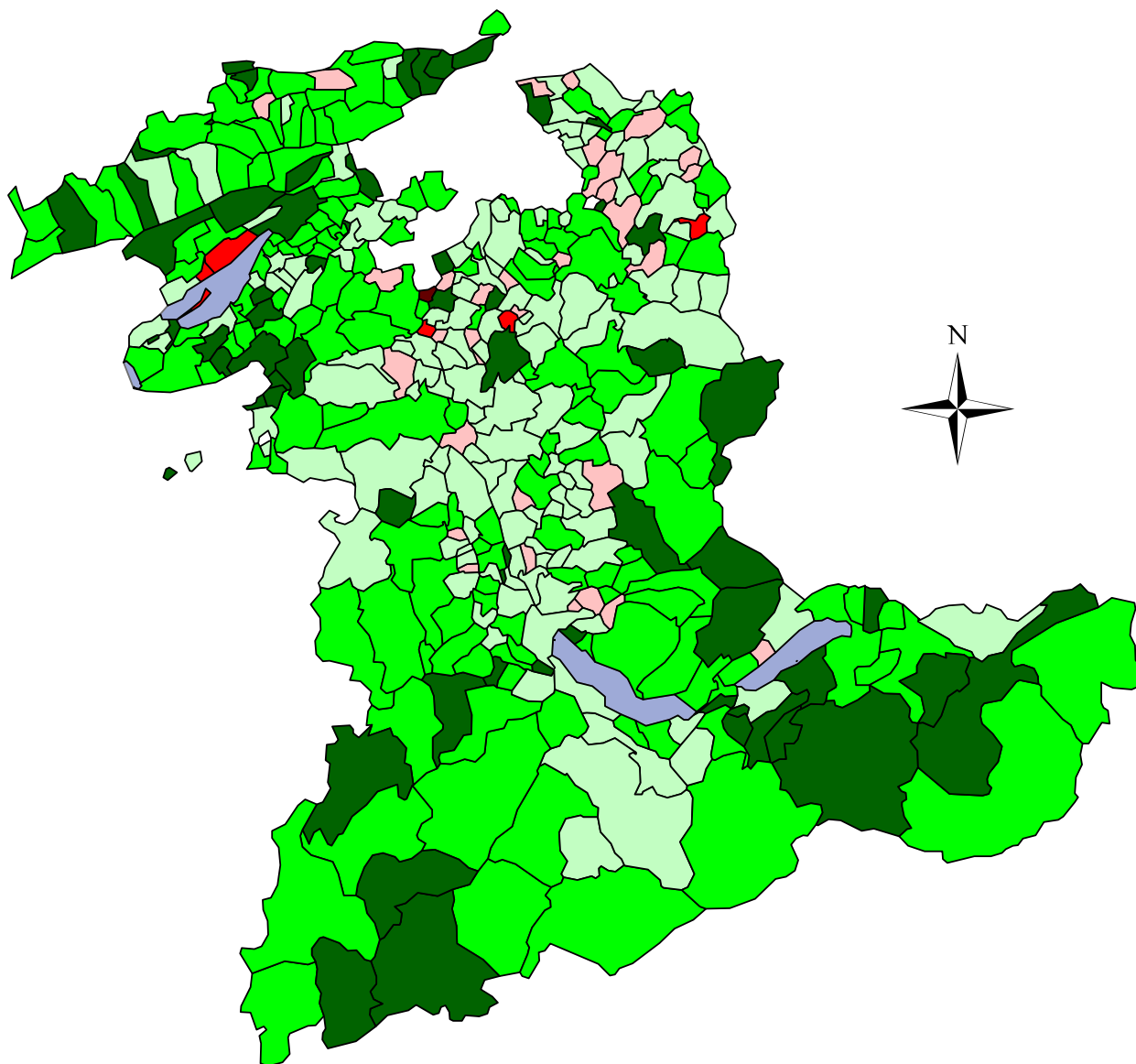
Formule de calcul

$$\frac{\text{Résultats des comptes}}{\text{(excédent de revenus ou excédent de charges du compte de fonctionnement)}}$$

$$\text{Dixième de quotité d'impôt}$$

Karte 4 / Carte 4

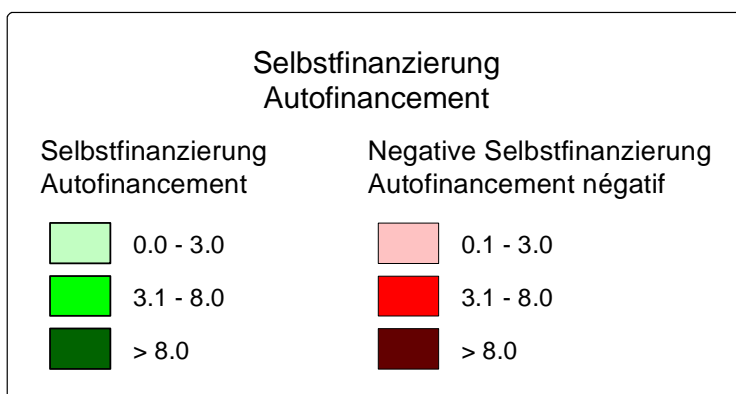
Selbstfinanzierung in Steueranlagezehntel 2013 Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 3.7
- Mittelwert/Moyenne: 4.6

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



5.4 Carte 4: Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2013

Question examinée

Le niveau d'autofinancement auquel est parvenue la commune est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt. Il s'agit d'un indicateur très important, qui révèle le montant des ressources dont dispose la commune pour investir ou alors pour rembourser des dettes. Il y a lieu d'éviter à tout prix un autofinancement négatif.

Commentaire

- En 2013, l'autofinancement est supérieur à 3 dixièmes de quotité d'impôt dans 217 communes (année précédente: 232), ce qui peut être qualifié de bonne performance. Ainsi, il a été possible de rembourser des dettes et/ou de financer de nouveaux investissements.
- En 2013, l'autofinancement est négatif dans 40 communes (année précédente: 38). Ces communes ne parviennent pas à financer leurs dépenses de consommation au moyen de leurs propres ressources, ce qui les oblige à recourir à l'emprunt. Une telle situation doit être évitée à tout prix.
- Les communes bernoises ont atteint en 2013 un autofinancement de 614 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de près de 170 millions de francs ou de 38,1 pour cent par rapport à l'année précédente (cf. remarques).

Médiane et moyenne

- La médiane de l'autofinancement en francs a reculé de 3,7 pour cent ou de 13 930 en une année et se monte à 359 296 francs.
- En dixièmes de quotité d'impôt, elle est restée inchangée à 3,7 dixièmes de quotité d'impôt.
- La moyenne a augmenté, en 2013, par rapport à l'année précédente, pour se situer à 4,6 dixièmes de quotité d'impôt (cf. remarques).
- En comparaison pluriannuelle, la médiane s'est constamment améliorée jusqu'en 2007, et depuis lors, les valeurs oscillent à un bon niveau.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	5,0	5,1	4,8	6,1	6,2	4,4	5,1	4,9	4,3	3,7	3,7
Moyenne	4,1	4,0	3,8	6,6	5,4	4,2	4,4	4,7	4,2	3,4	4,6

Remarques

- Abstraction faite des villes de Berne, Bienne et Thoun, l'autofinancement, d'un peu plus de 318 millions de francs, connaît un recul de 3 pour cent en une année (il atteint même la valeur la plus faible des 5 dernières années). Pour la première fois, les trois villes précitées totalisent près de la moitié de l'autofinancement des communes bernoises et atteignent en 2013 des chiffres inégalés jusque-là (296 millions de fr.). Elles influencent donc sensiblement la moyenne.

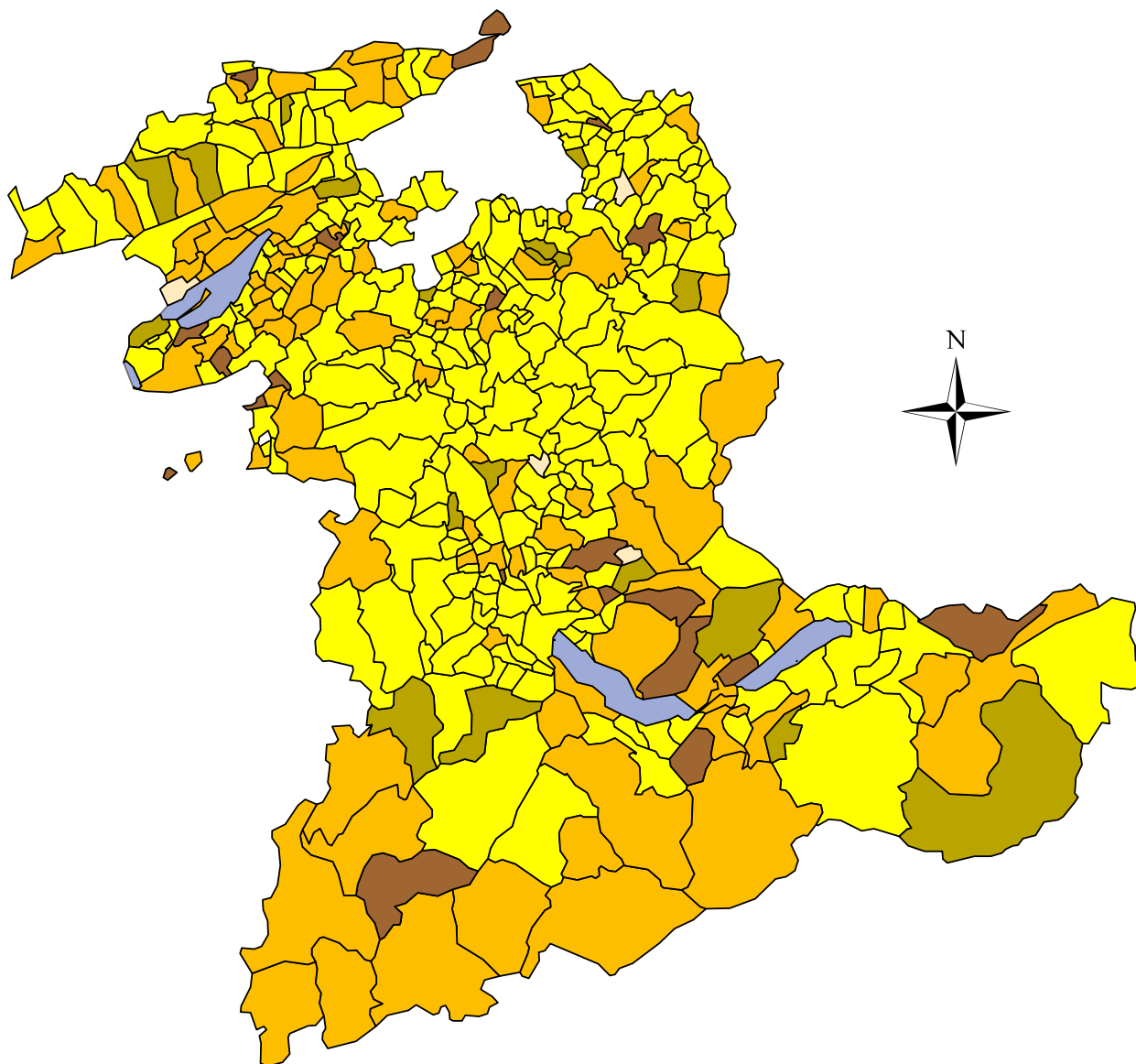
Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Dixième de quotité d'impôt}}$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	– Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	– Prélèvements sur les financements spéciaux	48

Karte 5 / Carte 5

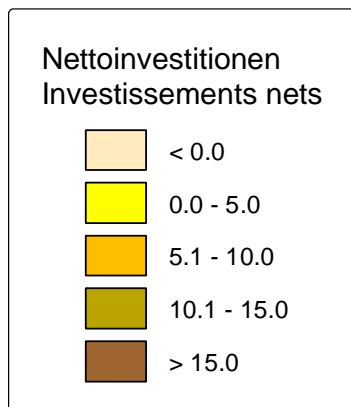
Nettoinvestitionen in Steueranlagezehntel 2013 Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 3.7
- Mittelwert/Moyenne: 3.8

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.5 Carte 5: Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2013

Question examinée

Les investissements nets consentis par la commune tout au long d'un exercice sont exprimés en dixièmes de quotité d'impôt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre.

Commentaire

- En 2013, 138 communes ont consenti des investissements nets supérieurs à 5 dixièmes de quotité d'impôt (année précédente: 126). Les investissements nets ont même excédé 15 dixièmes de quotité d'impôt pour 20 d'entre elles (année précédente: 23).
- En 2013, 7 communes (année précédente: 19) enregistrent une valeur négative, ce qui signifie qu'elles ont reçu plus de recettes d'investissement (p. ex. subventions) qu'elles n'ont dépensé dans ce domaine.
- En 2013, les investissements nets des communes bernoises sont de 517,4 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une hausse de 62,2 millions de francs.

Médiane et moyenne

- En 2013, la médiane des investissements nets exprimés en francs a une nouvelle fois augmenté. Avec 380 420 francs, elle est de 3,5 pour cent supérieure à celle de l'année précédente.
- En dixièmes de quotité d'impôt, elle a également progressé par rapport à l'année précédente pour atteindre 3,7 dixièmes.
- La moyenne, de 3,8 dixièmes de quotité d'impôt, se situe en 2013 à un niveau supérieur à celui de 2012.
- En comparaison pluriannuelle, tant la médiane que la moyenne se situent à un niveau assez élevé en 2013.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	2,2	2,4	2,3	2,7	2,8	2,8	3,2	3,1	3,1	3,3	3,7
Moyenne	2,8	2,1	2,1	3,0	3,4	3,1	3,4	3,4	2,3	3,4	3,8

Remarques

- Aucune

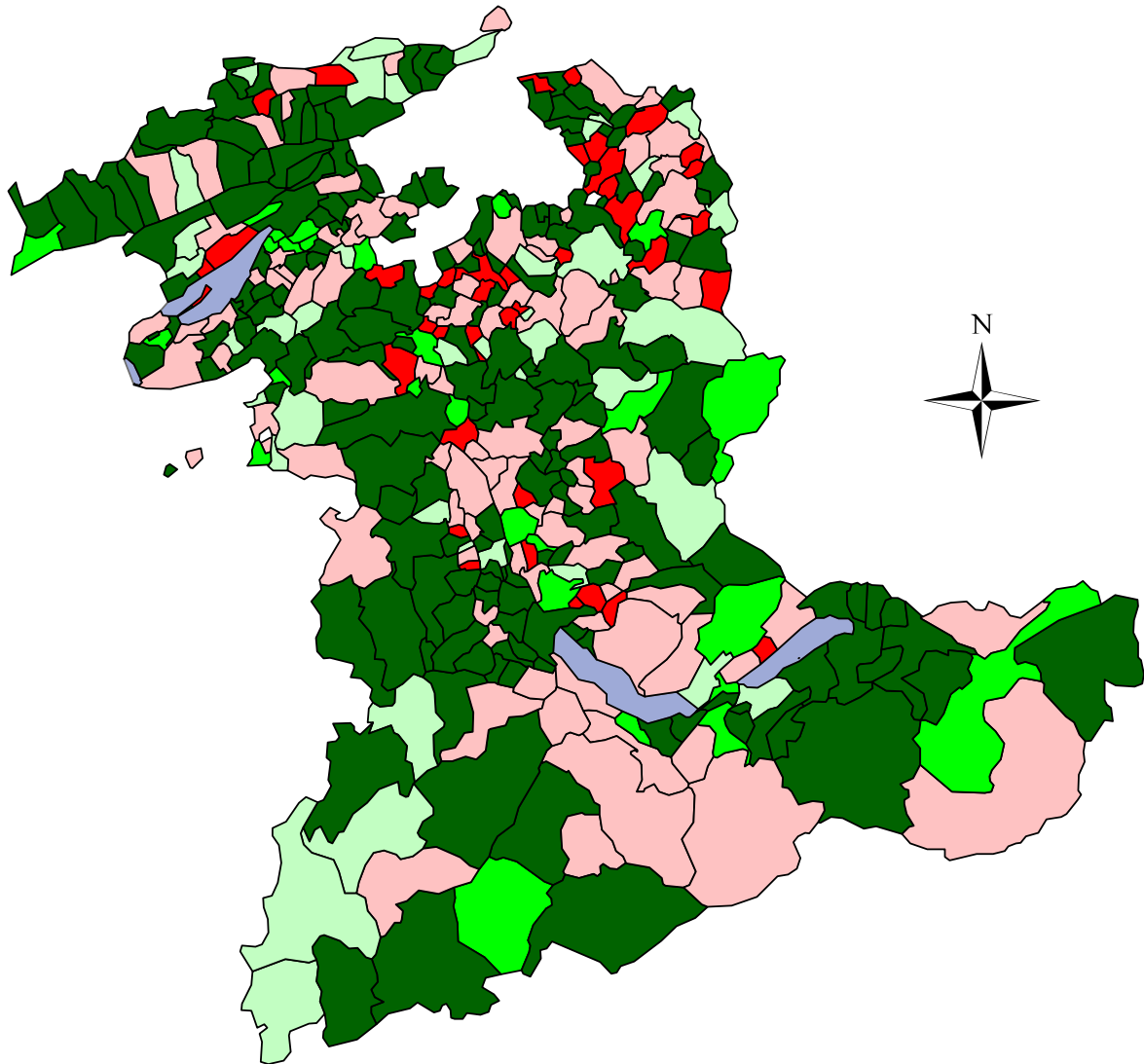
Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements nets}}{\text{Dixièmes de quotité d'impôt}}$$

Détails	Investissements nets	Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	- Recettes reportées au bilan	590

Karte 6 / Carte 6

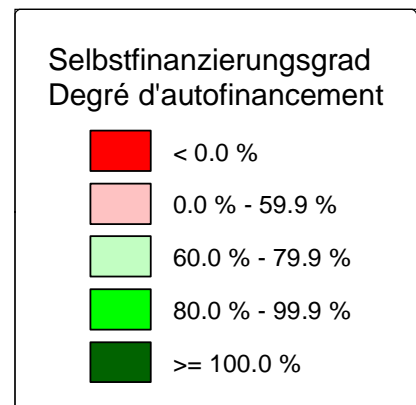
Selbstfinanzierungsgrad 2013 Degré d'autofinancement en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 92.5 %
- Mittelwert/Moyenne: 118.7 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.6 Carte 6: Degré d'autofinancement en 2013

Question examinée

Le degré d'autofinancement est exprimé en pour cent des investissements nets. Il indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 pour cent, le degré d'autofinancement permet le financement d'investissements et/ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est de moins de 100 pour cent, il entraîne un nouvel endettement. Comme cet indicateur peut varier sensiblement d'une année à l'autre, seule une comparaison sur plusieurs années permet de dire si les investissements sont supportables.

Commentaire

Valeurs indicatives	> 100 %	très bon
	80 % à 100 %	bon
	60 % à 80 %	suffisant (à court terme)
	0 % à 60 %	insuffisant
	< 0 %	très mauvais

- En 2013, 181 communes (année précédente: 183) ont un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou davantage, avec à la clé la possibilité de financer entièrement leurs investissements nets ou de rembourser des dettes.
- En 2013, 65 communes (année précédente: 67) ont un degré d'autofinancement situé entre 60 et 100 pour cent; dans 27 d'entre elles, ce taux excède 80 pour cent (année précédente: 31).
- En 2013, le degré d'autofinancement de 93 communes (année précédente: 94) se situe à un niveau insuffisant, soit entre 0 et 60 pour cent; dans 40 communes (année précédente: 38), ce taux est même négatif.
- Par rapport à l'année précédente, l'autofinancement total en francs a progressé de près de 170 millions de francs ou 38,1 pour cent et atteint 614 millions de francs en 2013; les investissements nets, eux aussi exprimés en francs, ont pour leur part à nouveau progressé en 2013 (cf. cartes synoptiques 4 et 5).

Médiane et moyenne

- En 2013, la médiane a diminué par rapport à l'année précédente; avec un taux de 92,5 pour cent, elle est nettement en deçà du seuil de 100 pour cent.
- La moyenne de 2013 a augmenté par rapport à l'année précédente; elle est désormais de 118,7 pour cent.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane (%)	172,4	141,0	141,4	168,8	162,2	128,4	134,4	123,8	107,1	95,2	92,5
Moyenne (%)	148,3	193,9	183,3	222,4	161,7	134,4	128,0	136,1	178,1	97,7	118,7

Remarques

- La moyenne élevée enregistrée en 2011 résulte d'investissements nets plutôt faibles, dont le total est influencé par une particularité des comptes annuels de la ville de Berne.
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets sont négatifs, le degré d'autofinancement a été fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire à -1 pour cent.
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets équivalent à 0, cet indicateur ne peut pas être calculé. Dans de tels cas, le degré d'autofinancement a été fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire à -1 pour cent.

Formule de calcul

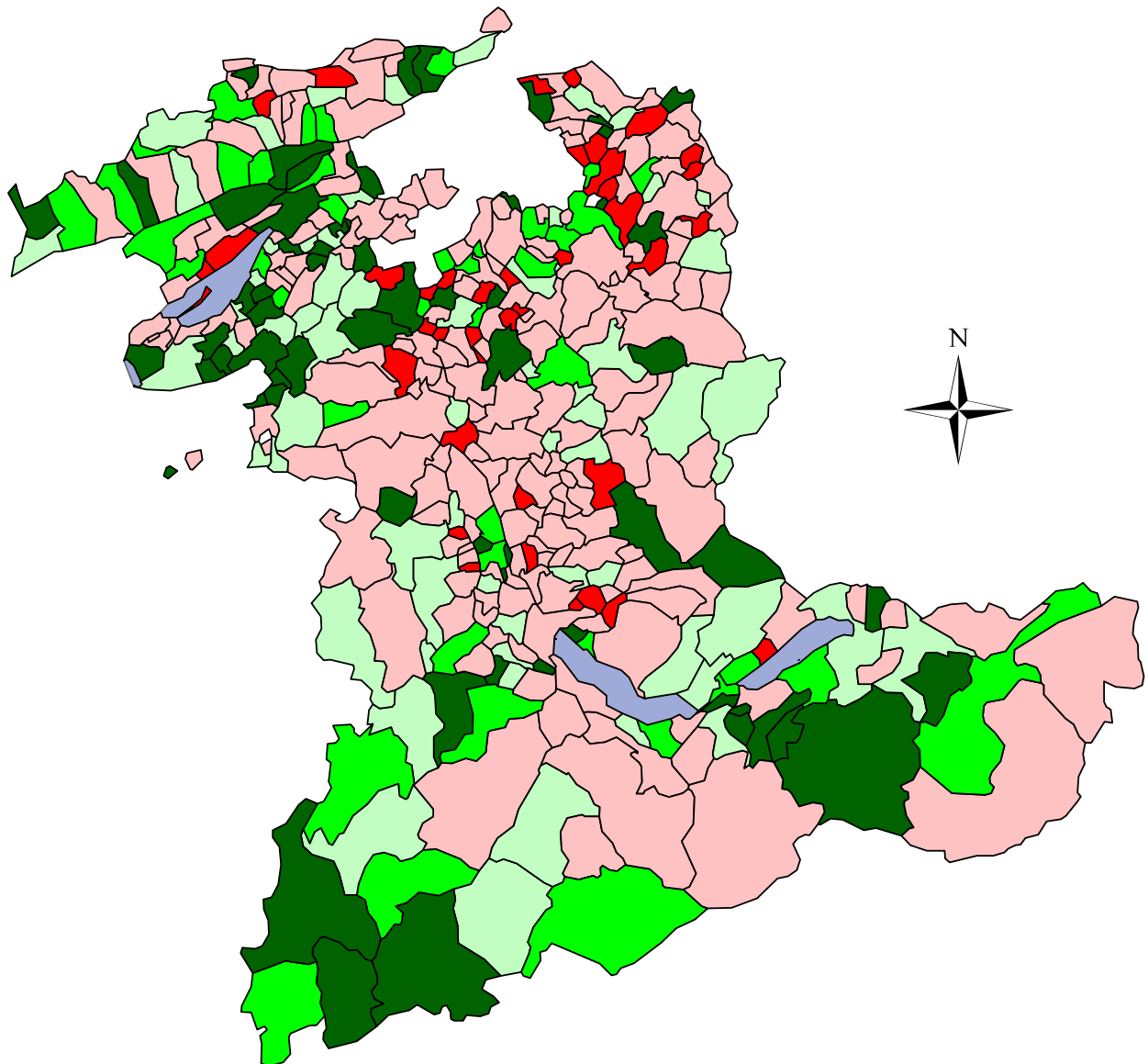
Autofinancement x 100

Investissements nets

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	 Investissements nets	 Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	- Recettes reportées au bilan	590

Karte 7 / Carte 7

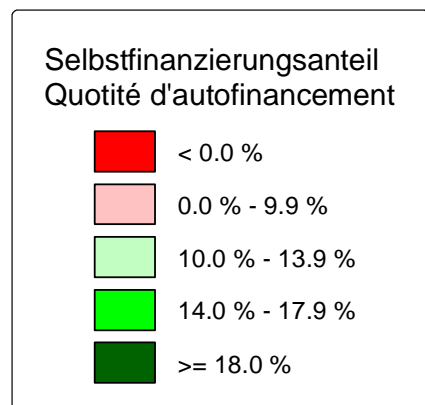
Selbstfinanzierungsanteil 2013 Quotité d'autofinancement en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 8.9 %
- Mittelwert/Moyenne: 11.2 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



5.7 Carte 7: Quotité d'autofinancement en 2013

Question examinée

La quotité d'autofinancement est exprimée en pour cent du revenu. Elle renseigne sur la capacité financière de la commune. Plus elle est importante, et plus les possibilités de diminuer l'endettement ou de réaliser des investissements et d'en supporter les coûts induits augmentent.

Commentaire

Valeurs indicatives	> 18 %	très bon
	14 % à 18 %	bon
	10 % à 14 %	suffisant
	0 % à 10 %	insuffisant
	< 0 %	très mauvais

- En 2013, 62 communes (année précédente: 52) peuvent se prévaloir d'une très bonne quotité d'autofinancement de 18 pour cent ou plus.
- Dans le cas de 100 communes (année précédente: 124), la quotité d'autofinancement est située, en 2013, entre 10 et 18 pour cent, et pour 42 d'entre elles (année précédente: 46), elle est supérieure à 14 pour cent, ce qui peut être qualifié de bonne performance.
- Par contre, la quotité d'autofinancement est insuffisante (0 à 10 %) pour 177 communes (année précédente: 168). Enfin, 40 communes (année précédente: 38) ont obtenu un très mauvais taux, inférieur à 0 pour cent.
- Par rapport à 2012, l'autofinancement en francs a progressé de 38,1 pour cent en 2013. Il n'en reste pas moins que la quotité d'autofinancement peut fortement varier d'une année à l'autre du fait qu'elle est largement influencée par le résultat du compte ainsi que par l'évolution des financements spéciaux (attributions et prélèvements). Le revenu a lui aussi augmenté (de 5,1 %).

Médiane et moyenne

- La médiane a une nouvelle fois reculé, en 2013, par rapport à l'année précédente; avec un taux de 8,9 pour cent, elle se situe dans la fourchette considérée comme insuffisante.
- La moyenne, de 11,2 pour cent, est en hausse par rapport à l'année précédente et se situe à un niveau insuffisant.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane (%)	11,8	12,6	11,6	14,6	15,3	12,2	13,8	13,6	12,1	9,4	8,9
Moyenne (%)	10,7	10,3	9,5	15,8	14,0	11,4	11,8	11,8	11,1	8,5	11,2

Remarques

- Abstraction faite des villes de Berne, Bienne et Thoune, la moyenne est en recul (comme en 2012 déjà). La forte progression de l'autofinancement des grandes villes (cf. aussi p. 37) se répercute sur la moyenne de toutes les communes bernoises.

Formule de calcul

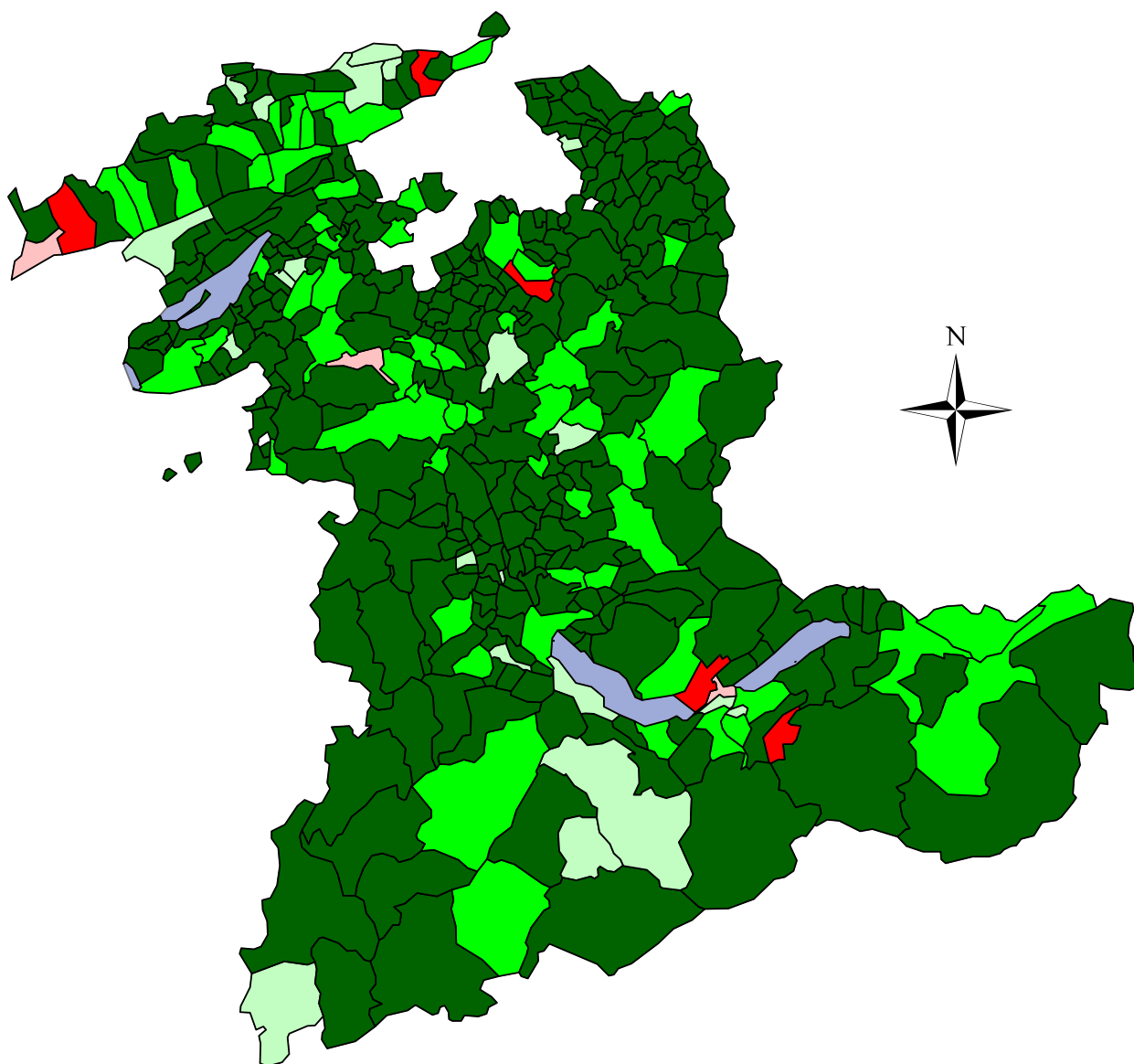
Autofinancement x 100

Revenu

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	Revenu	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 8 / Carte 8

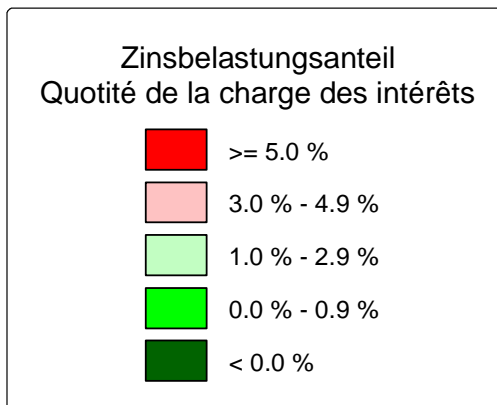
Zinsbelastungsanteil 2013 Quotité de la charge des intérêts en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: -1.1 %
- Mittelwert/Moyenne: -0.5 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.8 Carte 8: Quotité de la charge des intérêts en 2013

Question examinée

Les intérêts nets sont exprimés en pour cent du revenu. Cet indicateur précise la part des revenus qui est absorbée par les intérêts. En règle générale, plus il est élevé et plus l'endettement est important. La comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors que la comparaison entre communes révèle la situation actuelle.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 0 %	très faible charge
	0 % à 1 %	faible charge
	1 % à 3 %	charge moyenne
	3 % à 5 %	forte charge
	> 5 %	très forte charge

- En 2013, 77,6 pour cent des communes (année précédente: 77,7 %) ont une quotité de la charge des intérêts négative. Pour ces communes, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de leurs dettes.
- Dans le cas de 57 communes (année précédente: 49), la quotité de la charge des intérêts se situe, en 2013, entre 0 et 1 pour cent, soit à un faible niveau. La charge, oscillant entre 1 et 3 pour cent, peut être qualifiée de moyenne pour 20 communes (année précédente: 25).
- En 2013, 8 communes (année précédente: 11) doivent faire face à une forte, voire très forte charge puisqu'elles enregistrent un taux situé supérieur à 3 pour cent. Les communes qui se trouvent dans une telle situation doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement, dans la mesure où celui-ci n'est pas le fait d'un événement unique.

Médiane et moyenne

- En 2013, la médiane de -1,1 pour cent est légèrement supérieure à celle de l'année précédente; elle indique une très faible charge.
- La moyenne de 2013 a légèrement augmenté par rapport à 2012: le taux de -0,5 pour cent atteste d'une très faible charge.
- La comparaison sur plusieurs années montre que la médiane reste située à un très bas niveau. Quant à la moyenne, elle est sujette à de fortes fluctuations (cf. remarques).

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane (%)	-0,3	-0,7	-0,6	-0,7	-1,1	-1,3	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2	-1,1
Moyenne (%)	0,7	0,5	0,3	-0,2	-0,3	-0,6	-0,4	0,3	0,0	-0,6	-0,5

Remarques

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (écoles, installations sportives et culturelles, etc.) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- Un gain comptable élevé ou d'importantes attributions au financement spécial "maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier" peuvent accroître fortement les intérêts nets. Il est donc très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, tant la charge des intérêts que le revenu ont augmenté et les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale d'autre part. Sans l'influence considérable de Berne, cette moyenne serait de -0,8 pour cent en 2013 (année précédente: -0,9 %).

Formule de calcul

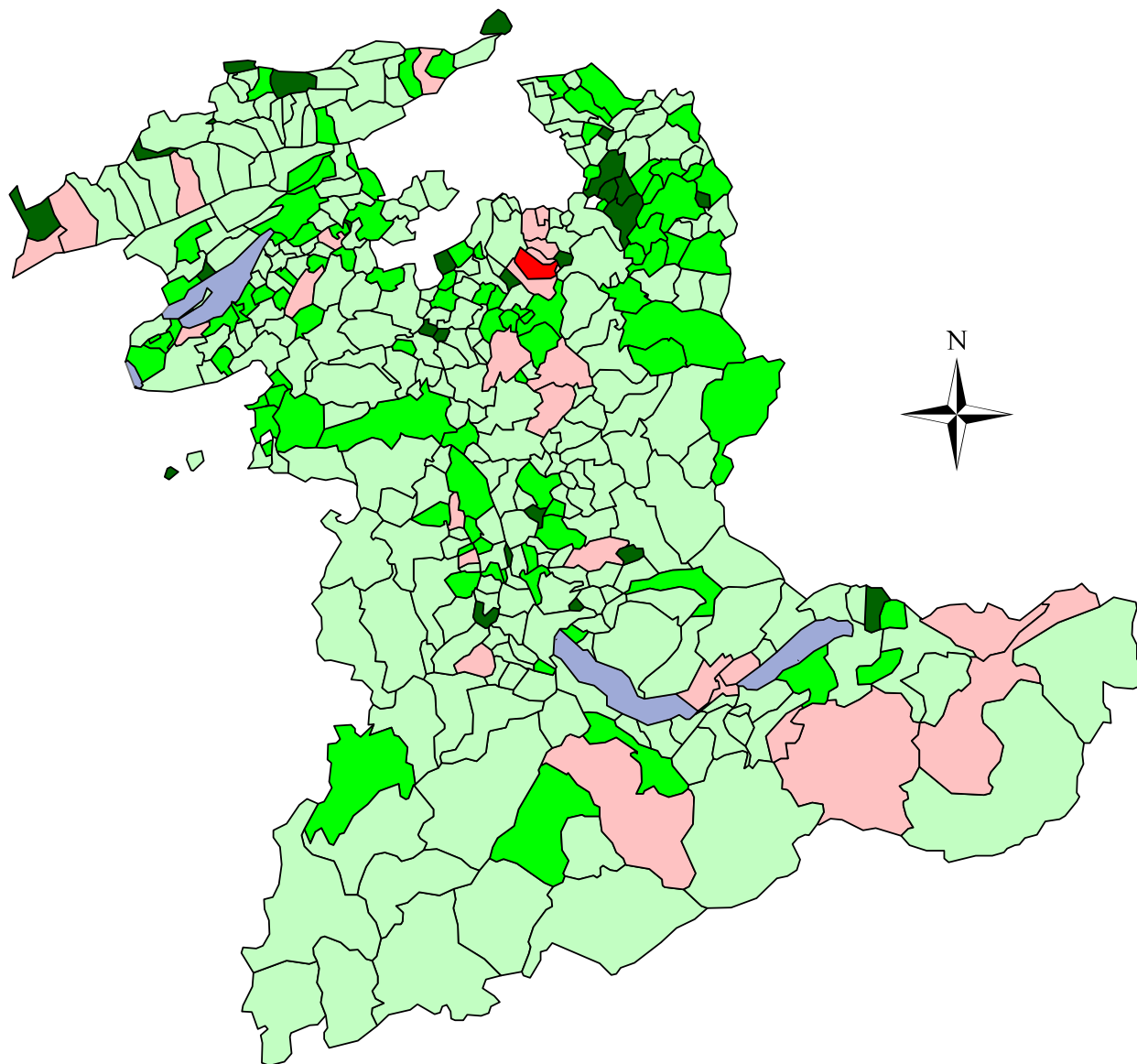
Intérêts nets x 100

Revenu

Détails	Intérêts nets	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Excédent de recettes du compte des investissements	428
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	- Intérêts imputés	942.391/943.391
	Revenu	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 9 / Carte 9

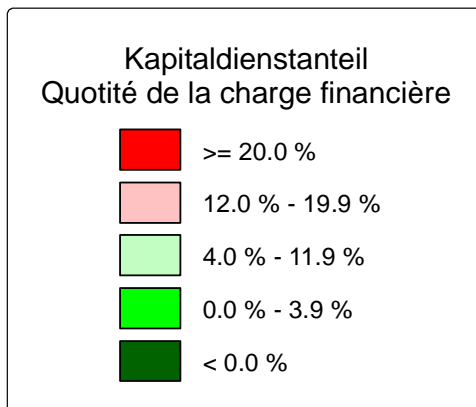
Kapitaldienstanteil 2013 Quotité de la charge financière en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 5.9 %
- Mittelwert/Moyenne: 5.1 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.9 Carte 9: Quotité de la charge financière en 2013

Question examinée

La charge financière est exprimée en pour cent du revenu. Elle révèle la part du revenu qui est absorbée par les intérêts et les dépréciations. Lorsqu'elle est élevée, elle traduit un fort endettement (charge des intérêts) et/ou d'importants investissements (nécessité de procéder à des dépréciations).

Commentaire

Valeurs indicatives < 0 % très faible charge
 0 % à 4 % faible charge
 4 % à 12 % charge moyenne
 12 % à 20 % forte charge
 > 20 % très forte charge

- Charge très faible ou faible: en 2013, 25 communes (année précédente: 17) ont une quotité de la charge financière négative. Pour ces communes, les revenus des biens sont supérieurs aux intérêts et aux dépréciations. Dans le cas de 94 communes (année précédente: 97), la quotité de la charge financière se situe, en 2013, entre 0 et 4 pour cent. Dans l'ensemble, le nombre de communes supportant une faible, voire très faible charge est à la hausse.
- Charge moyenne, oscillant entre 4 et 12 pour cent: la plupart des communes, soit 233, se situent dans cette catégorie (année précédente: 237).
- Charge forte ou très forte: en 2013, 26 communes (année précédente: 30) ont dû faire face à une forte charge, puisqu'elles enregistrent un taux situé entre 12 et 20 pour cent. Dans une commune seulement (année précédente: une seule commune également, mais pas la même), la quotité de la charge financière, excédant 20 pour cent, doit être qualifiée de très forte. Cette commune doit absolument tout mettre en œuvre pour réduire son endettement et/ou ses dépréciations, dans la mesure où le niveau élevé de la quotité n'est pas le fait d'un événement unique.
- La charge financière a augmenté en 2013 par rapport à l'année précédente dans une proportion de 1,0 pour cent. Le revenu a pour sa part augmenté à raison de 5,1 pour cent.

Médiane et moyenne

- En 2013, la médiane, de 5,9 pour cent, se situe dans la fourchette correspondant à une charge moyenne. Elle est en hausse par rapport à l'année précédente.
- En 2013, la moyenne, de 5,1 pour cent, a une nouvelle fois diminué par rapport à l'année précédente.
- La quotité de la charge financière reste stable en comparaison pluriannuelle.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane (%)	6,7	6,5	6,2	6,1	5,4	5,4	5,9	5,7	5,7	5,8	5,9
Moyenne (%)	7,0	7,0	6,1	5,5	6,5	5,5	6,3	7,0	5,8	5,3	5,1

Remarques

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (écoles, installations sportives et culturelles, etc.) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- Un gain comptable élevé, d'importantes attributions au financement spécial "maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier" ou des écritures comptables en relation avec le calcul des dépréciations sur la base de la valeur de remplacement dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement peuvent accroître fortement la quotité de la charge financière. Il est donc très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale d'autre part.

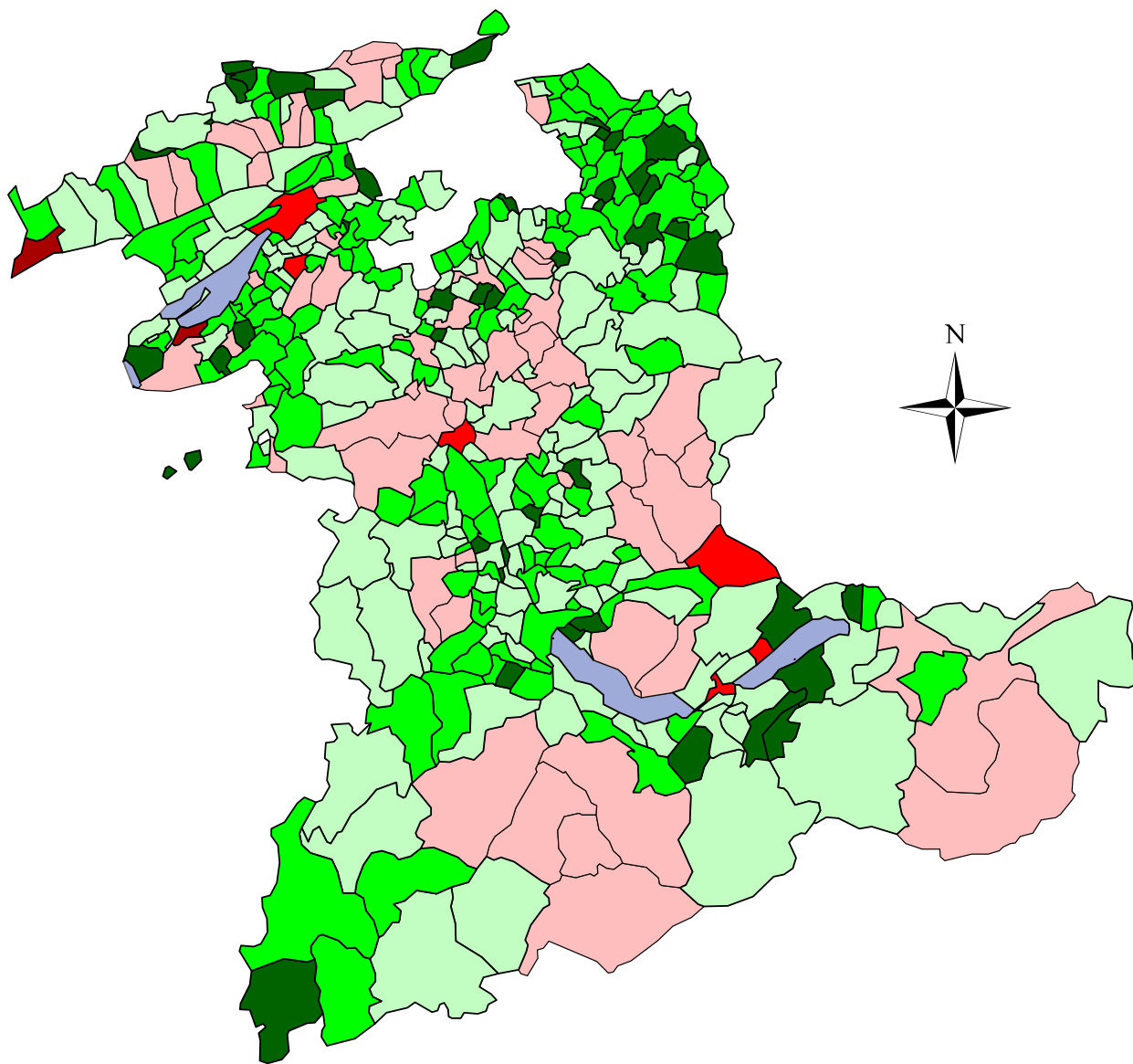
- Sans l'influence de Berne, la moyenne cantonale serait de 5,5 pour cent (comme l'année précédente) en 2013. La quotité de la charge financière de cette dernière s'est sensiblement améliorée à compter de 2011, année à partir de laquelle le découvert du bilan s'est trouvé intégralement amorti.

Formule de calcul

	Charge financière x 100	
	<u>Revenu</u>	
Détails	Charge financière	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	+ Dépréciations harmonisées	331
	- Alimentation en eau, dépréciations harmonisées	70x.331
	- Assainissement, dépréciations harmonisées	71x.331
	+ Alimentation en eau, attribution au FS "maintien de la valeur"	70x.380.02
	+ Assainissement, attribution au FS "maintien de la valeur"	71x.380.02
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Excédent de recettes du compte des investissements	428
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	- Intérêts imputés	942.391/943.391
	Revenu	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 10 / Carte 10

Nettvermögen / Nettoschuld in Franken pro Einwohner 2013 Fortune nette / endettement net en francs par habitant en 2013



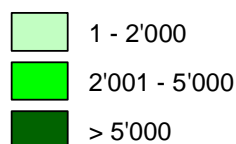
Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 1'882
- Mittelwert/Moyenne: 804

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

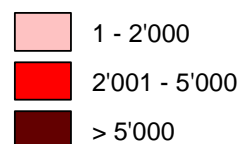
Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

Nettvermögen/Nettoschuld in CHF/Einwohner
Fortune nette/endettement net en CHF/habitant

Nettvermögen
Fortune nette



Nettoschuld
Endettement net



5.10 Carte 10: Endettement net / fortune nette en francs par habitant en 2013

Question examinée

L'endettement net ou la fortune nette (patrimoine financier – engagements) sont exprimés en francs par habitant. Cet indicateur doit être interprété avec prudence (cf. à cet égard chiffre 2.3.1).

Commentaire

- En 2013, le compte annuel de 314 communes (année précédente: 320) atteste d'une fortune nette par habitant, laquelle est située entre 2000 et 5000 francs dans 134 cas (année précédente: 148), et même supérieure à 5000 francs dans 46 cas (année précédente: 43). Au total, 82,8 pour cent des communes (contre 83,8 % en 2012) disposent d'une fortune nette.
- Il n'en reste pas moins que 65 communes (année précédente: 62) doivent faire face à un endettement net en 2013, dans 6 cas (année précédente: 5) de 2000 à 5000 francs par habitant, et dans 2 cas seulement (année précédente: 1) de plus de 5000 francs par habitant.
- Les comptes annuels 2013 des communes bernoises attestent d'une fortune nette de 802 millions de francs, alors qu'en 2012 encore, cette fortune était de 869 millions de francs. En une année, le patrimoine financier est passé de 6,86 milliards à 6,96 milliards de francs, tandis que les engagements se montent à 6,16 contre 5,99 milliards de francs.

Médiane et moyenne

- En 2013, la médiane de la fortune nette exprimée en francs a diminué par rapport à l'année précédente, dans une proportion de 7,1 pour cent, pour atteindre 1,2 million de francs.
- En francs par habitant, la médiane indique une fortune nette de 1882 francs.
- La moyenne a une nouvelle fois reculé par rapport à l'année précédente; en 2013, la fortune nette est de 804 francs par habitant.
- Ces dernières années, tant la médiane que la moyenne se sont nettement améliorées, et depuis 2007, elles sont positives toutes les deux.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	431	588	761	1275	1462	1652	1752	1809	1984	1999	1882
Moyenne	-1124	-877	-644	-174	102	247	386	741	923	876	804

Remarques

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (dans le domaine culturel par exemple) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale d'autre part.

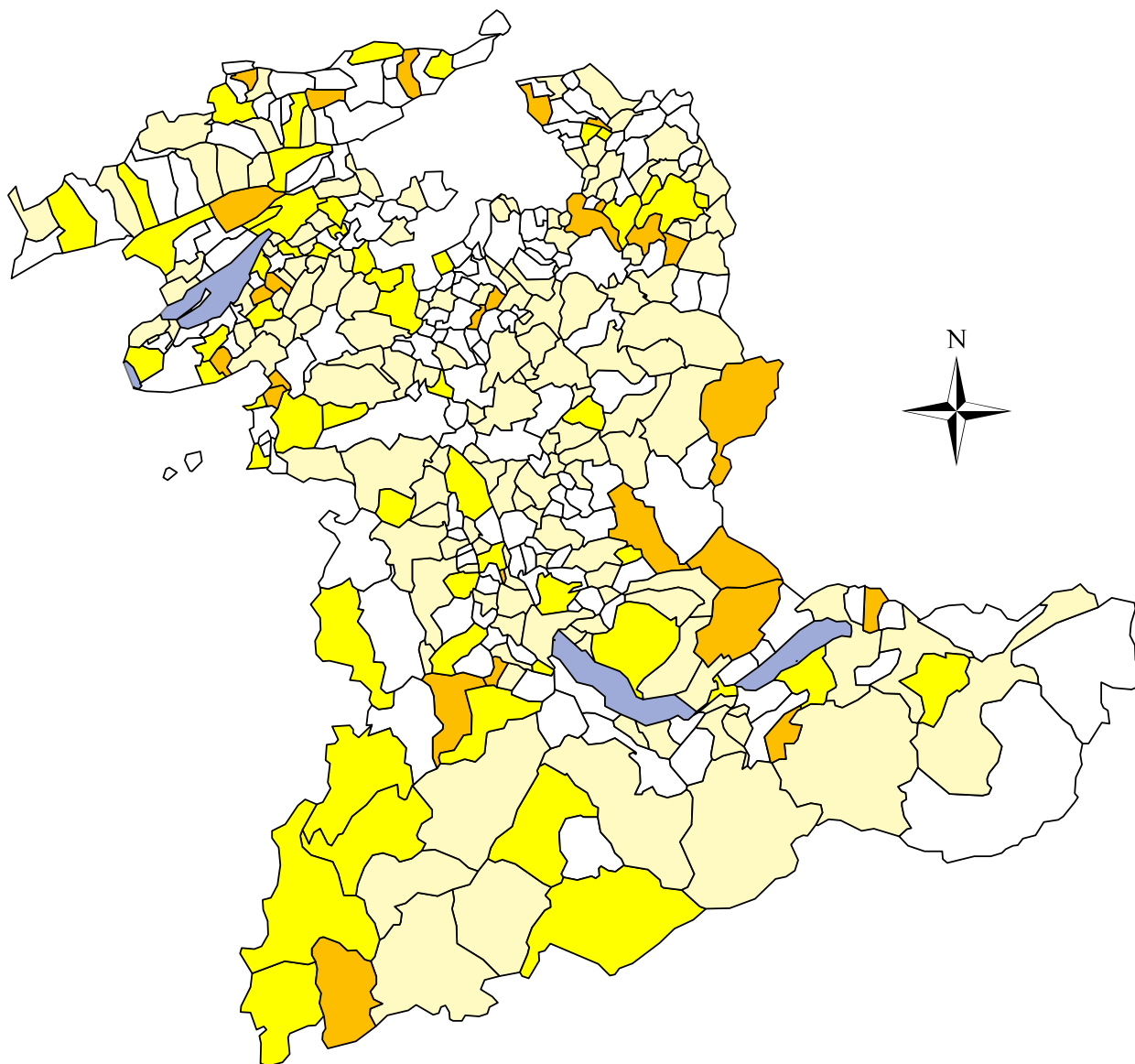
Formule de calcul

$$\frac{\text{Endettement net}}{\text{Habitants}}$$

Détails	Endettement net	Chapitre du bilan
	+ Patrimoine financier	10
	– Engagements (fonds de tiers)	20

Karte 11 / Carte 11

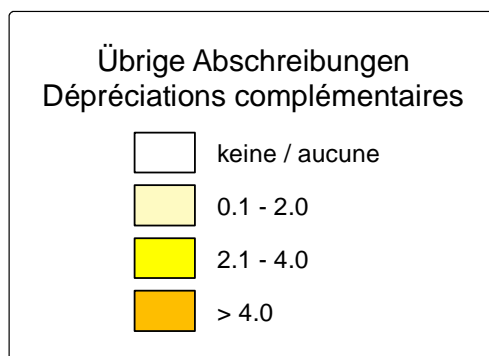
Übrige Abschreibungen in Steueranlagezehntel 2013 Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 0.2
- Mittelwert/Moyenne: 1.0

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.11 Carte 11: Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2013

Question examinée

Les dépréciations complémentaires sont exprimées en dixièmes de quotité d'impôt. Cette carte illustre le montant des dépréciations complémentaires (compte 990.332 uniquement) que les communes ont comptabilisées pendant l'exercice considéré.

Commentaire

- En 2013, 142 communes (année précédente: 148) n'ont pas procédé à des dépréciations complémentaires. En d'autres termes, 63 pour cent des communes (année précédente: 61 %) ont comptabilisé de telles dépréciations.
- Dans 210 communes (année précédente: 205), les dépréciations complémentaires sont inférieures ou égales à 4 dixièmes de quotité d'impôt.
- Dans 27 communes (année précédente: 29), des dépréciations complémentaires équivalant à plus de 4 dixièmes de quotité d'impôt ont été comptabilisées.
- En 2013, des dépréciations complémentaires ont été comptabilisées pour un montant de 131 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 15,6 pour cent par rapport à l'année précédente.

Médiane et moyenne

- La médiane de 2013, de 0,2 dixième de quotité d'impôt, est la même qu'en 2012.
- En 2013, la moyenne a augmenté par rapport à l'exercice précédent, et se monte à 1,0 dixième de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre que depuis 2006, plus de la moitié des communes ont régulièrement comptabilisé d'importantes dépréciations complémentaires. La moyenne n'a que faiblement varié au cours des années examinées.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	0,0	0,0	0,0	0,5	0,9	0,4	0,7	0,7	0,5	0,2	0,2
Moyenne	0,8	0,8	0,8	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	0,8	0,8	1,0

Remarques

- Les dépréciations complémentaires ont une influence sur les résultats des comptes. Il est également renvoyé aux commentaires de la carte 3 à la page 35.

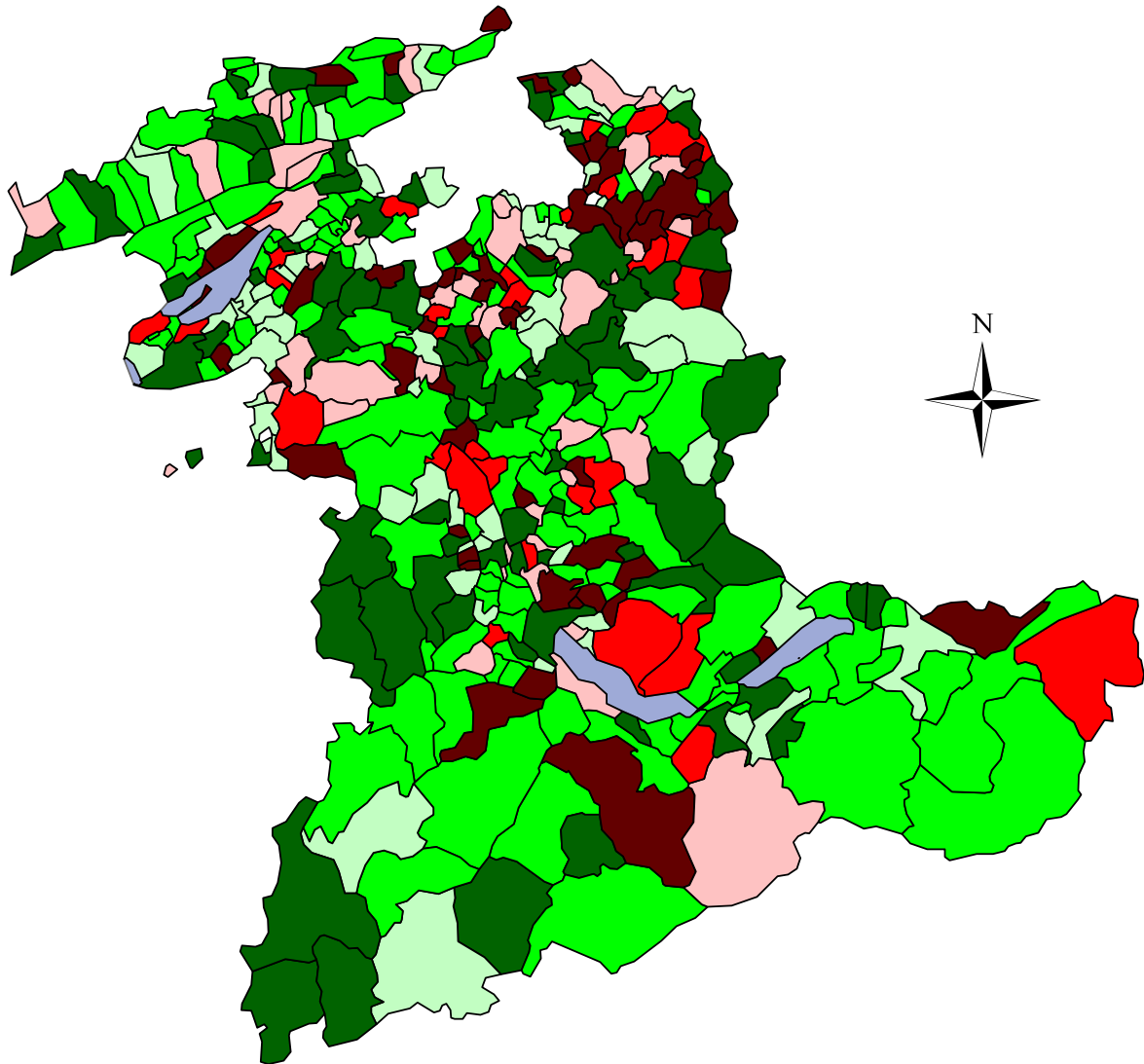
Formule de calcul

Dépréciations complémentaires (compte 990.332)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 12 / Carte 12

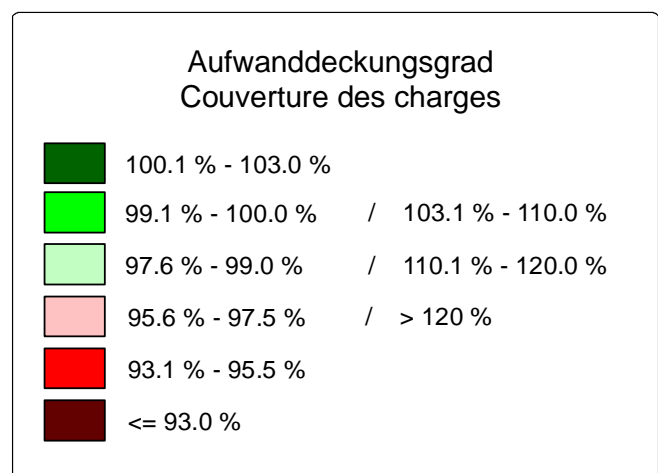
Aufwanddeckungsgrad 2013 Couverture des charges en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 100.5 %
- Mittelwert/Moyenne: 103.7 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



5.12 Carte 12: Couverture des charges en 2013

Question examinée

Le revenu courant est exprimé en pour cent des charges courantes, abstraction faite en particulier des attributions aux financements spéciaux et des prélèvements à charge de ceux-ci. On aboutit donc au résultat qui aurait été celui du compte de fonctionnement sans les financements spéciaux.

Selon le principe qui prévaut en matière de gestion financière, le compte de fonctionnement devrait être équilibré à moyen terme. Un taux de couverture des charges inférieur à 100 pour cent signifie un excédent de charges, c'est-à-dire une perte. La commune vit donc au-dessus de ses moyens.

En revanche, un taux de couverture des charges supérieur à 100 pour cent traduit un boni, les revenus étant plus importants que les charges. Un boni est communément considéré comme un résultat favorable, mais cette perception doit être relativisée. En effet, il peut indiquer que la charge fiscale est trop élevée par rapport aux services offerts à la population et devrait donc être revue à la baisse.

Cet indicateur permet donc d'apprécier si la quotité d'impôt appliquée par la commune et son revenu sont proportionnés aux charges.

Commentaire

Valeurs indicatives	bon	100,0 % à 103,0 %
99,0 % à 100,0 %	non problématique	103,0 % à 110,0 %
97,5 % à 99,0 %	à surveiller	110,0 % à 120,0 %
95,5 % à 97,5 %	à surveiller de près	> 120,0 %
93,0 % à 95,5 %	problématique	
90,0 % à 93,0 %	très problématique	
< 90,0 %	extrêmement problématique	

- En 2013, 74 communes (année précédente: 100) sont dans la fourchette idéale, avec un taux de couverture des charges situé entre 100,0 et 103,0 pour cent.
- 118 communes (année précédente: 119) enregistrent un taux non problématique situé entre 99,0 et 99,9 pour cent, ou alors entre 103,00 et 110,00 pour cent.
- Le taux de couverture des charges de 59 communes (année précédente: 63) oscille en 2013 à l'intérieur de fourchettes allant de 97,5 à 99,00 pour cent et de 110,00 à 120,00 pour cent et doit dès lors être surveillé.
- Les communes dans lesquelles le taux de couverture des charges oscille entre 95,5 et 97,5 pour cent, ou alors est supérieur à 120,0, et doit dès lors être surveillé de près, sont au nombre de 45 en 2013 (année précédente: 37).
- Dans 31 communes (année précédente: 16), le taux de couverture des charges en 2013 doit être qualifié de problématique puisqu'il se situe entre 93,0 et 95,5.
- Le taux de couverture des charges est inférieur ou égal à 93,0 pour cent dans 52 communes (année précédente: 47).

Médiane et moyenne

- La médiane a légèrement reculé en 2013 par rapport à l'année précédente; elle est de 100,5 pour cent, soit dans la fourchette considérée comme bonne.
- La moyenne est supérieure à celle de l'année précédente; elle se situe à une valeur non problématique de 103,7 pour cent.
- Sur la durée, cet indicateur se situe toujours à un bon niveau ou à un niveau non problématique.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane (%)	104,3	103,3	105,0	105,5	103,5	103,8	103,7	102,7	101,4	100,5
Moyenne (%)	102,5	102,0	108,7	105,1	103,1	102,8	102,6	103,8	101,3	103,7

Remarques

- Aucune

Formule de calcul

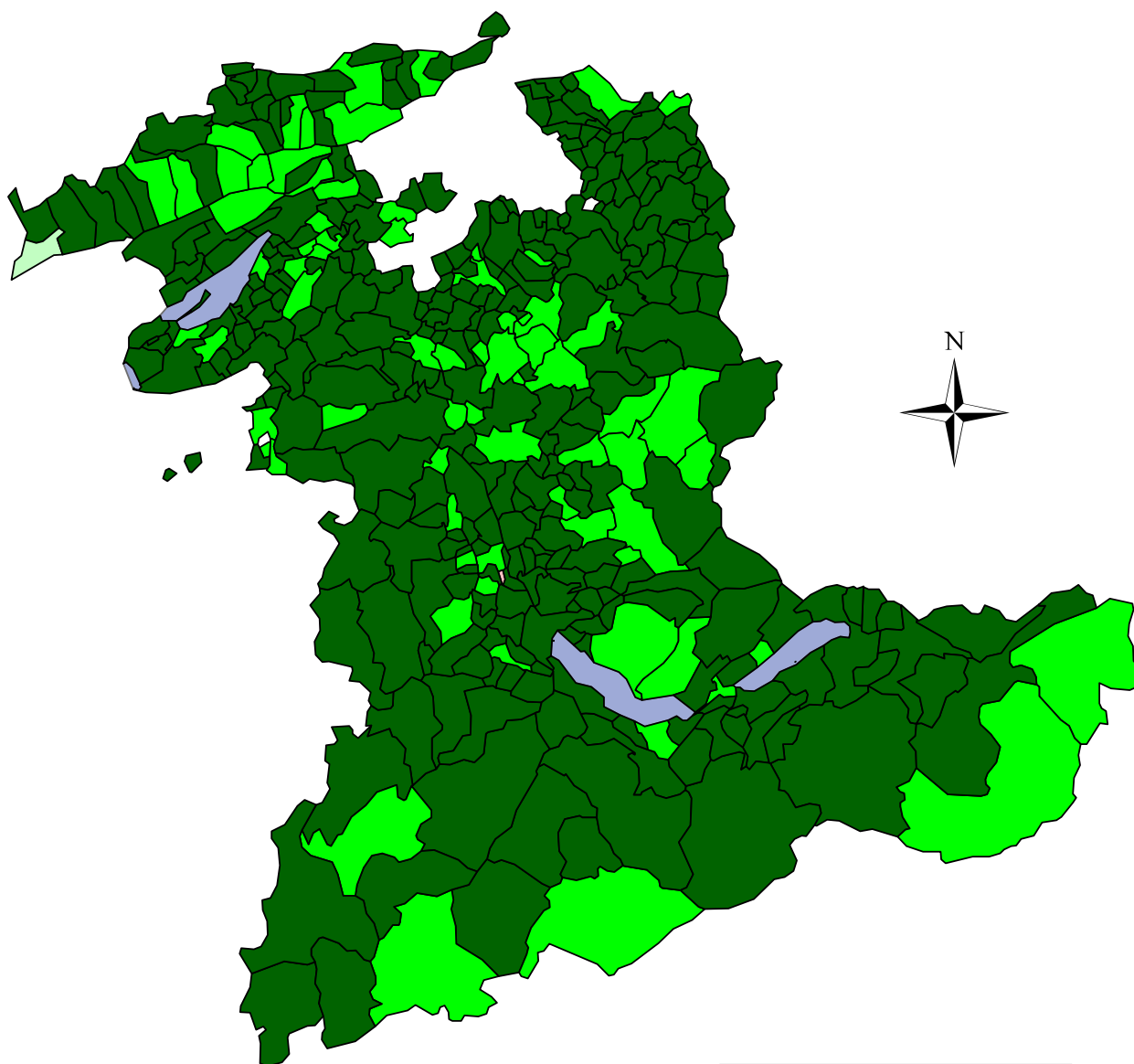
Revenus courants x 100

Charges courantes

Détails	Revenu courant	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49
	 Charges courantes	 Natures
	+ Charges du compte de fonctionnement	3
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Karte 13 / Carte 13

Nettozinsbelastungsanteil 2013 Quotité de la charge des intérêts nets en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales

- Median/Médiane: -1.9 %
- Mittelwert/Moyenne: -2.6 %

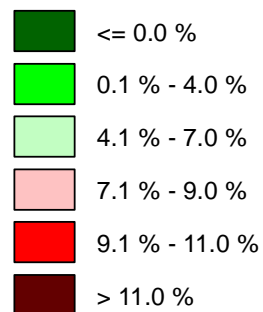
Quellen

- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources

- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

Nettozinsbelastung
Charge des intérêts nets



5.13 Carte 13: Quotité de la charge des intérêts nets en 2013

Les intérêts nets sont exprimés en pour cent du revenu des impôts, faisant apparaître la part de ce revenu qui doit être consacrée au service des intérêts nets.

Les recettes fiscales directes, en particulier celles provenant des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés, constituent la part la plus importante et la plus constante des recettes des communes. Par ailleurs, une commune ne peut se soustraire à son obligation de verser des intérêts à ses créanciers. Par conséquent cet indicateur met en relation deux composantes structurelles du compte de fonctionnement en mesurant les intérêts nets en pour cent des recettes fiscales directes.

Une charge élevée témoigne des excès passés d'une commune qui s'est passablement endettée, mais aussi de mauvaises perspectives d'avenir. En revanche, un résultat inférieur à 0 pour cent est très favorable, puisqu'il indique que les intérêts créanciers sont supérieurs aux intérêts débiteurs (intérêts nets positifs).

Commentaire

Valeurs indicatives	< 0,0 %	aucune charge
	0,1 % à 4,0 %	très faible charge
	4,1 % à 7,0 %	faible charge
	7,1 % à 9,0 %	charge importante
	9,1 % à 11,0 %	forte charge
	11,0 % à 13,0 %	très forte charge
	> 13,0 %	charge excessive

- En 2013, la charge des intérêts nets de 303 communes (année précédente: 307) est inférieure à 0 pour cent, ce qui signifie que les revenus des biens excèdent les intérêts passifs.
- En 2013, les communes pouvant se prévaloir d'une charge des intérêts nets très faible ou faible (0,1 à 7,0 %) sont au nombre de 75 (année précédente: 75).
- Il n'y a qu'une seule commune, en 2013, dans laquelle la charge excède 7,0 pour cent et doit donc être qualifiée d'importante (année précédente: 0).
- Par rapport à l'année précédente, le total des intérêts passifs a reculé de 7,9 % en 2013, pour se monter à 114 millions de francs.

Médiane et moyenne

- La médiane s'est améliorée par rapport à 2012 et atteint -1,9 pour cent en 2013, ce qui correspond à un avoir en intérêts nets.
- La moyenne des communes bernoises n'a pas varié en une année; la charge, de -2,6 pour cent, se situe largement au-dessous de 0 pour cent (cf. remarques).
- Tant la médiane que la moyenne ont toujours attesté d'une charge faible ou très faible. Les exercices 2008, puis 2010 et suivants se caractérisent même par une absence de charge pour les deux valeurs.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane (%)	0,2	-0,2	-0,5	-1,2	-1,7	-2,1	-1,8	-2,2	-2,1	-1,8	-1,9
Moyenne (%)	3,6	2,8	2,0	0,7	0,3	0,0	0,6	-1,2	-2,4	-2,6	-2,6

Remarques

- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale – considérablement influencée par les chiffres de cette dernière – d'autre part.

Formule de calcul

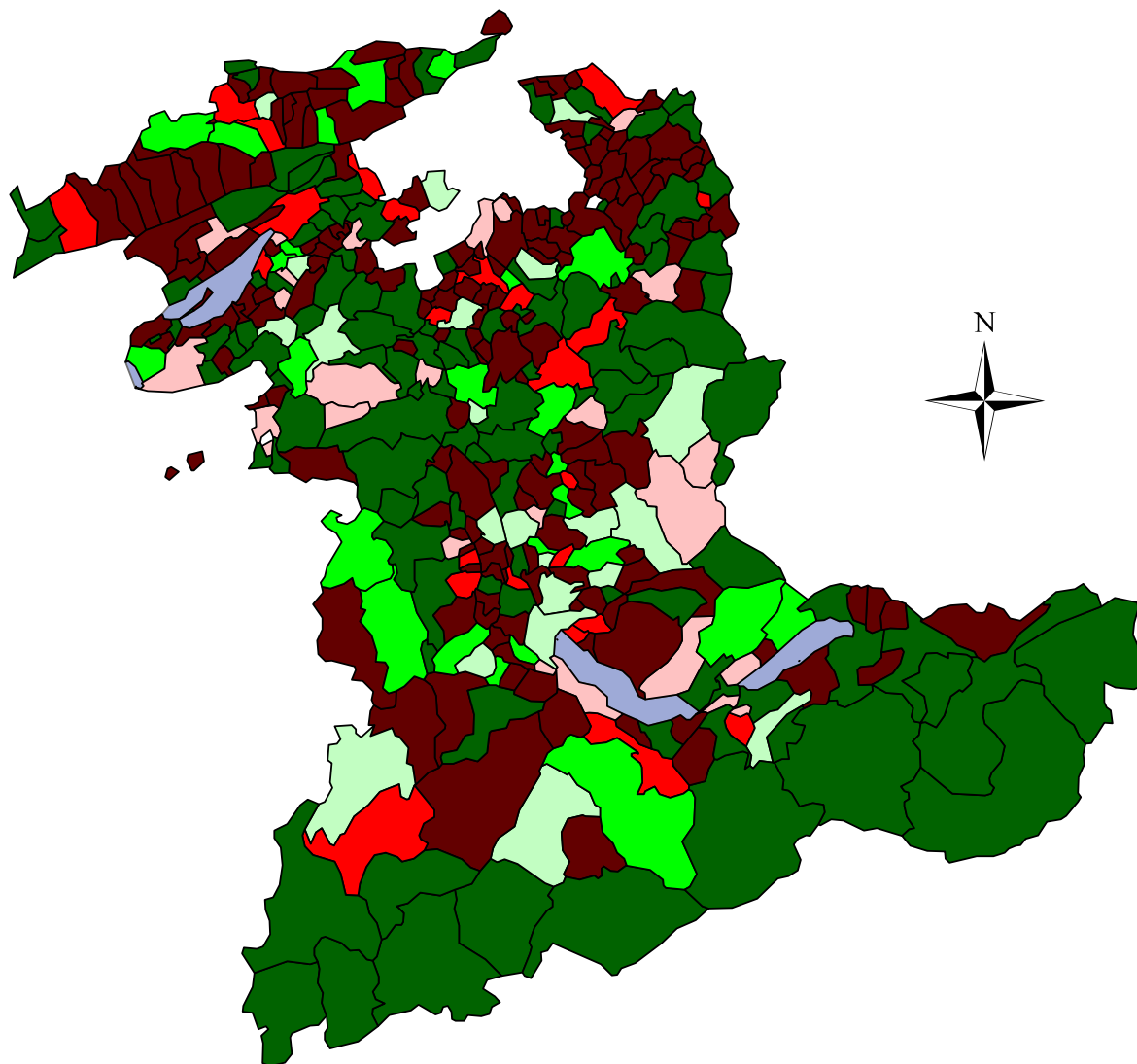
Intérêts, montant net x 100

Recettes fiscales directes

Détails	Intérêts, montant net	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	- Revenus des disponibilités et créances	421
	- Revenus des placements du patrimoine financier	422
	- Revenus des immeubles du patrimoine financier	423
	 Recettes fiscales directes	 Natures
	+ Impôts sur le revenu et sur la fortune	400
	+ Impôts sur le bénéfice et sur le capital	401
	+ Taxes immobilières	402
	+ Impôts sur les gains de fortune	403

Karte 14 / Carte 14

Aufwandentwicklung pro Einwohner 2013 Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2013

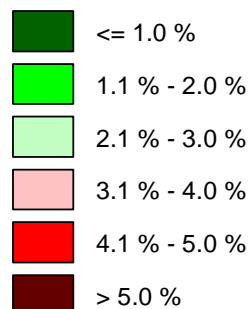


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 4.3 %
- Mittelwert/Moyenne: 1.4 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Aufwandentwicklungsgrad Maîtrise des dépenses courantes



5.14 Carte 14: Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2013

Question examinée

La différence entre les charges au sens strict par habitant de l'exercice considéré et les charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent est exprimée en pour cent de cette dernière valeur, ce qui renseigne sur l'évolution des charges d'une année à l'autre.

Les dépenses courantes sont constituées d'éléments sur lesquels les responsables financiers disposent d'une certaine influence. Les résultats dépendent toutefois aussi de la conjoncture et en particulier de l'inflation puisque la variation des dépenses est mesurée en termes nominaux. De même, des événements uniques peuvent avoir de fortes répercussions sur cet indicateur.

En outre, certains éléments qui échappent totalement ou en grande partie au contrôle des responsables financiers ont également un impact sur les résultats (répartition des tâches entre le canton et les communes, dépenses liées comme les paiements en faveur de la péréquation financière cantonale, etc.).

Commentaire

Valeurs indicatives	≤ 1,0 %	dépenses très bien maîtrisées
	1,1 % à 2,0 %	dépenses bien maîtrisées
	2,1 % à 3,0 %	dépenses assez bien maîtrisées
	3,1 % à 4,0 %	dépenses faiblement maîtrisées
	4,1 % à 5,0 %	dépenses mal maîtrisées
	5,1 % à 6,0 %	dépenses potentiellement non maîtrisées
	> 6,0 %	dépenses non maîtrisées

- 109 communes ont très bien maîtrisé leurs dépenses en 2013 (année précédente: 67), et leurs charges par habitant ont augmenté de 1,0 pour cent au maximum par rapport à 2012.
- En 2013, les dépenses ont été bien ou assez bien maîtrisées (avec un taux de 1,1 à 3,0 %) dans 47 communes (année précédente: 31).
- Elles l'ont été faiblement ou mal (taux de 3,1 à 5,0 %) dans 49 communes (année précédente: 43).
- Selon les valeurs indicatives, les dépenses sont considérées comme potentiellement non maîtrisées lorsque le taux se situe entre 5,1 et 6,0 pour cent, voire non maîtrisées au-delà de 6,0 pour cent. Tel a été le cas, en 2013, de respectivement 25 (année précédente: 17) et 149 communes (année précédente: 224) (cf. remarques).
- En 2013, le total des charges du compte de fonctionnement a augmenté à raison de 4,6 pour cent par rapport à l'année précédente, et se monte à 5,93 milliards de francs. Les dépréciations ont enregistré une hausse de 11 pour cent, tandis que le total des subventions redistribuées, des attributions aux financements spéciaux et des imputations internes a augmenté de 22 pour cent en une année.
- Entre 2012 et 2013, le total des charges au sens strict a augmenté de 94 millions de francs ou de 2,0 pour cent et atteint 4,82 milliards de francs.
- Par rapport à 2012, le nombre d'habitants a progressé de 0,6 pour cent. En 2013, le canton compte 997 101 habitants.

Médiane et moyenne

- En 2013, la médiane, de 4,3 pour cent, atteste de dépenses mal maîtrisées. La situation s'est toutefois améliorée par rapport à 2012.
- La moyenne, de 1,4 pour cent, se situe dans la fourchette des dépenses bien maîtrisées. Dans ce cas également, la situation est plus favorable qu'en 2012.

	2011	2012	2013
Médiane (%)	0,3	7,0	4,3
Moyenne (%)	-1,4	4,8	1,4

Remarques

- L'indicateur est calculé conformément au comparatif des finances cantonales et communales de l'IDHEAP, et plus précisément au rapport sur la méthodologie appliquée (édition 2011) (cf. p. 29) dont les valeurs indicatives ont également été reprises.

- L'IDHEAP a modifié les modalités de calcul de l'indicateur en 2011 afin que celui-ci tienne compte de l'évolution démographique: celui-ci mesure désormais la progression des dépenses courantes par habitant. Le rapport sur les finances communales a été adapté en conséquence à partir de l'exercice 2011.
- La loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) a été révisée avec effet au 1^{er} janvier 2012. Il s'agissait en particulier de garantir une répartition plus équitable des moyens de la péréquation financière et de supprimer les incitations négatives. Les flux financiers entre le canton et les communes s'en trouvent dès lors modifiés. Les répercussions de la révision ainsi que la hausse généralisée des coûts enregistrée pour les tâches que le canton et les communes accomplissent conjointement entraînent en 2012 une majoration sensible des charges au sens strict dans de nombreuses communes bernoises. L'impact sur les résultats de l'indicateur examiné ici est considérable. Or, les changements induits par la révision législative échappent dans une large mesure à l'influence des responsables des finances. De surcroît, les changements touchant simultanément les revenus ne sont pas pris en considération par l'indicateur.

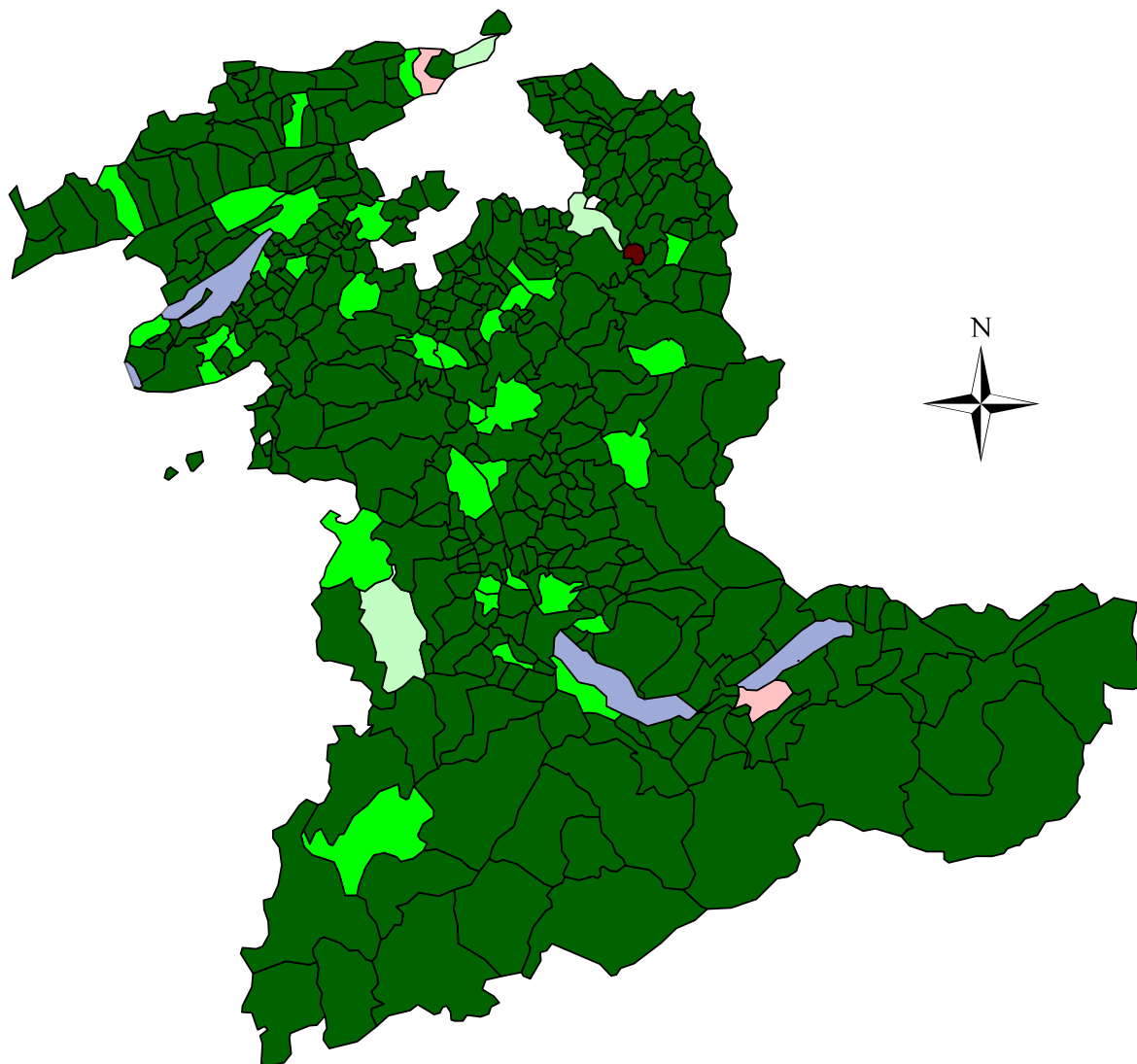
Formule de calcul

$$\frac{(\text{Charges au sens strict par habitant} - \text{charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent}) \times 100}{\text{Charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent}}$$

Détails	Charges au sens strict	Natures
	+ Charges du compte de fonctionnement	3
	- Dépréciations	33
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Karte 15 / Carte 15

Durchschnittliche Schuldzinsen 2013 Intérêt moyen de la dette en 2013

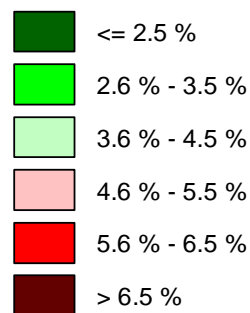


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 1.3 %
- Mittelwert/Moyenne: 2.2 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Durchschnittliche Schuldzinsen Intérêt moyen de la dette



5.15 Carte 15: Intérêt moyen de la dette en 2013

Question examinée

Les intérêts passifs des dettes à moyen et à long terme sont exprimés en pour cent des dettes moyennes en question (sans les comptabilités séparées); cet indicateur renseigne sur les conditions auxquelles sont versés, en moyenne, les intérêts des dettes à moyen et à long terme.

Il serait faux de croire que cet indicateur renseigne en priorité sur la qualité de la gestion de trésorerie récente ou sur la solvabilité actuelle de la commune. Cet indicateur est plutôt largement tributaire des performances antérieures de la gestion de trésorerie (choix des créanciers, du moment de l'emprunt, de ses modalités, de sa durée notamment, etc.).

Il est également tributaire de la solvabilité de la collectivité au moment où les emprunts préexistants ont été contractés, solvabilité qui, il faut le souligner, est intimement liée à la situation financière de la commune. Une différence d'intérêt moyen de la dette entre deux communes peut refléter une différence d'habileté dans la gestion de trésorerie.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 2,5 %	très faible intérêt moyen
	2,6 % à 3,5 %	faible intérêt moyen
	3,6 % à 4,5 %	intérêt moyen acceptable
	4,6 % à 5,5 %	intérêt moyen déjà élevé
	5,6 % à 6,5 %	intérêt moyen potentiellement problématique
	6,6 % à 7,5 %	intérêt moyen excessif
	> 7,5 %	intérêt moyen exorbitant

- En 2013, l'intérêt moyen de la dette de 337 communes (année précédente: 315) est inférieur ou égal à 2,5 pour cent, et peut donc être qualifié de très faible.
- Il est faible (2,6 à 3,5 %) dans 36 communes (année précédente: 62).
- Il est acceptable (3,6 à 4,5 %) dans 3 autres communes (année précédente: 2).
- En 2013, 3 communes (année précédente: 3) ont dû supporter un intérêt important, soit de plus de 4,6 pour cent.

Médiane et moyenne

- La dette brute moyenne (moyenne entre le montant du début et celui de la fin de l'exercice) a augmenté de 3,0 pour cent en 2013 par rapport à l'année précédente, et équivaut à 4,63 milliards de francs. Les intérêts passifs ont reculé entre 2012 et 2013, à raison de 7,2 pour cent, et se situent à 101,6 millions de francs.
- En 2013, la médiane a une nouvelle fois diminué par rapport à l'année précédente; elle est de 1,3 pour cent, ce qui correspond à un très faible intérêt moyen.
- La moyenne de 2013 a elle aussi reculé par rapport à celle de l'année précédente; avec un taux de 2,2 pour cent, elle peut être qualifiée de très peu élevée.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane (%)	3,8	3,3	3,1	2,5	2,5	2,6	2,4	2,1	1,9	1,7	1,3
Moyenne (%)	3,7	3,3	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0	2,7	2,6	2,4	2,2

Remarques

- A partir de 2006, le calcul ne prend plus en considération que les dettes à moyen et à long terme, étant donné que les communes ne peuvent guère influencer les dettes à court terme (p. ex. intérêts rémunérateurs sur les impôts payés en trop) ni les dettes envers les entités particulières (cf. formule de calcul).

Formule de calcul

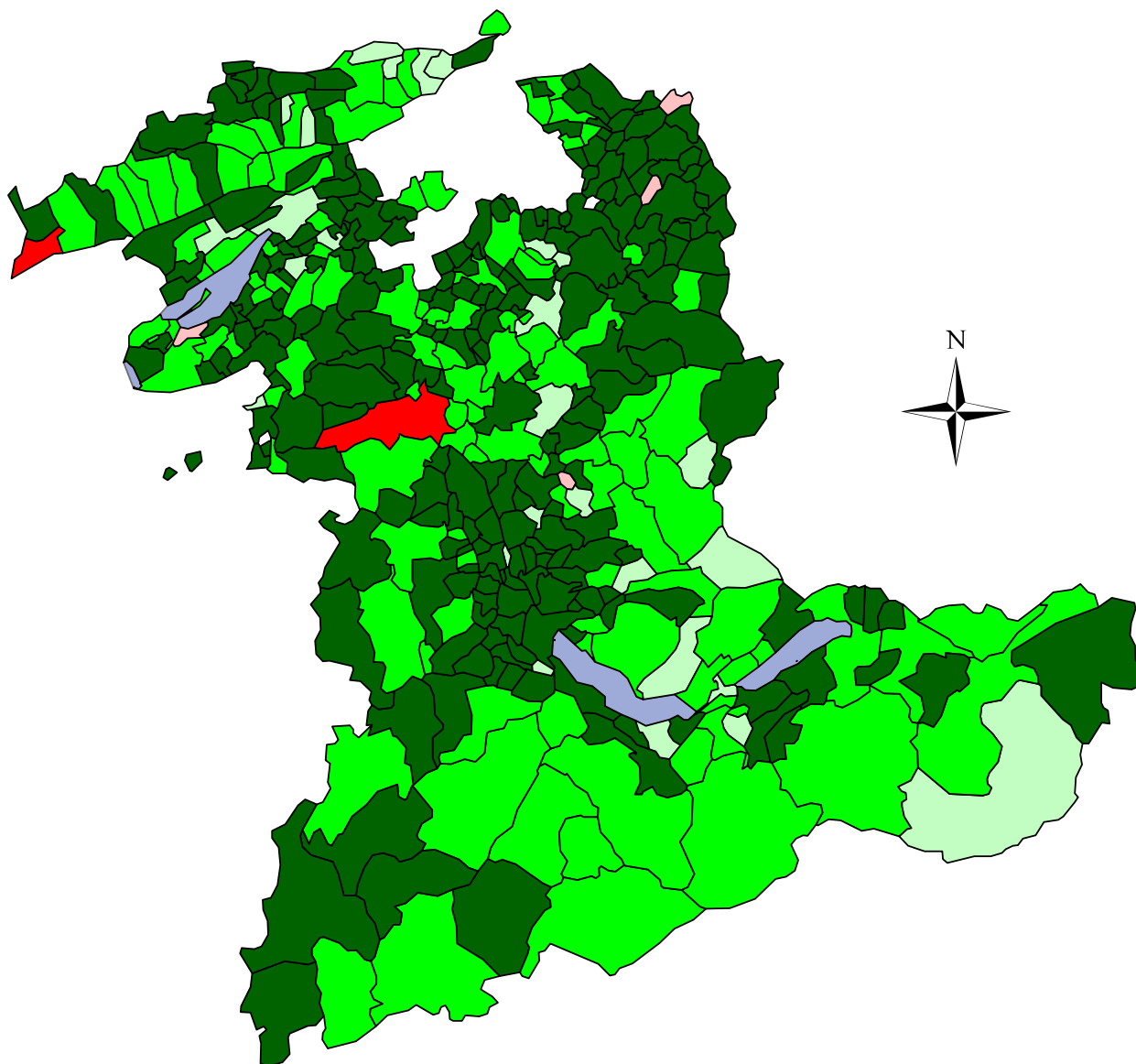
$$\frac{\text{Intérêts passifs} \times 100}{\text{Dettes brutes}}$$

(moyenne entre le début et la fin de l'exercice)

Détails	Intérêts passifs (compte de fonctionnement)	Nature
	+ Dettes à moyen et à long terme (sans les dettes à court terme [nature 321] ni les dettes envers des entités particulières [nature 323])	322
	Dettes brutes (passif du bilan)	Compte
	+ Dettes à moyen et à long terme (sans les dettes à court terme [compte 201] ni les dettes envers des entités particulières [compte 203])	202

Karte 16 / Carte 16

Bruttoverschuldungsanteil 2013 Dette brute par rapport aux revenus en 2013

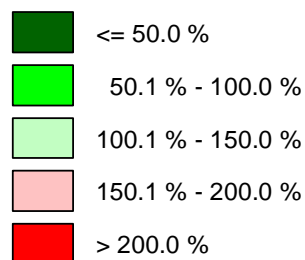


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 32.6 %
- Mittelwert/Moyenne: 93.0 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Bruttoverschuldungsanteil Dette brute par rapport aux revenus



5.16 Carte 16: Dette brute par rapport aux revenus en 2013

Question examinée

La dette brute (y compris celle des entités particulières) est exprimée en pour cent du revenu, ce qui renseigne sur l'importance de l'endettement. Ce dernier doit être qualifié de critique à partir du moment où le seuil de 200 pour cent est dépassé.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 50 %	très bon
	50 % à 100 %	bon
	100 % à 150 %	moyen
	150 % à 200 %	mauvais
	> 200 %	critique

- En 2013, 236 communes (année précédente: 246) peuvent se prévaloir d'un très bon taux de 50 pour cent ou moins.
- 137 communes (année précédente: 124) atteignent en 2013 des valeurs situées entre 50 et 150 pour cent, qui peuvent être qualifiées de bonnes à moyennes.
- Les communes enregistrant de mauvaises valeurs, soit des valeurs situées entre 150 et 200 pour cent, sont au nombre de 4 en 2013 (année précédente: 9). Deux communes (année précédente: 3) se trouvent dans le domaine critique de plus de 200 pour cent.
- Les dettes brutes des communes bernoises ont augmenté en 2013 par rapport à l'année précédente, à raison de 4,3 pour cent, pour avoisiner les 5,09 milliards de francs.

Médiane et moyenne

- La médiane a reculé en 2013, pour atteindre 32,6 pour cent, et peut être qualifiée de très bonne.
- En 2013, la moyenne a également diminué par rapport à l'année précédente; avec un taux de 93,0 pour cent, elle se situe dans la fourchette qualifiée de bonne.
- La médiane et la moyenne se sont nettement améliorées depuis 2003. L'importance de la différence entre les deux permet de conclure que cet indicateur est fortement influencé par les valeurs extrêmes.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane (%)	58,7	57,4	54,5	46,9	42,2	36,5	36,8	32,8	31,5	34,4	32,6
Moyenne (%)	105,8	106,8	103,5	90,1	87,9	86,3	87,9	88,5	94,5	93,2	93,0

Remarques

- S'agissant de la ville de Berne, la dette brute comprend également les emprunts des établissements (p. ex. BernMobil). Cependant, les comptes des établissements n'étant pas consolidés, les revenus ne sont pas pris en considération. Sans cette distorsion inhérente au système, les valeurs de la ville de Berne se situeraient à un niveau moins élevé.
- Les chiffres de la ville de Berne influencent fortement la moyenne qui, sans eux, serait de 55,8 pour cent en 2013. Si l'on fait abstraction des deux villes de Berne et de Bienne, la moyenne passe même à 47,5 pour cent.

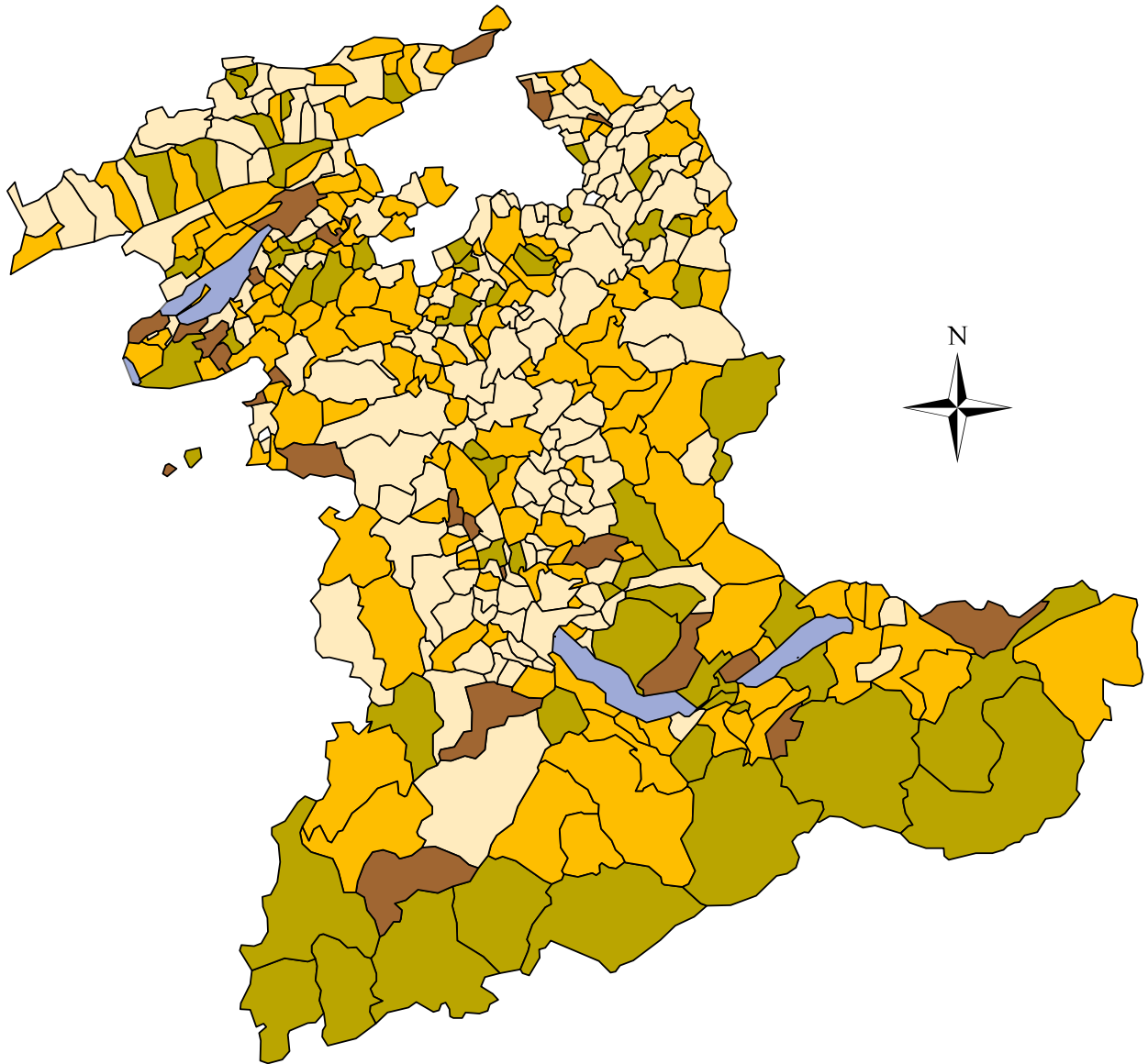
Formule de calcul

$$\frac{\text{Dettes brutes} \times 100}{\text{Revenu}}$$

Détails	Dettes brutes (passif du bilan)	Comptes
	+ Dettes à court terme	201
	+ Dettes à moyen et à long terme	202
	+ Entités particulières	203
	Revenu	Natures
	+ Revenu total du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Attributions aux financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 17 / Carte 17

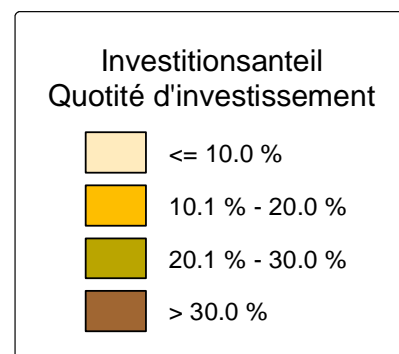
Investitionsanteil 2013 Quotité d'investissement en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 11.5 %
- Mittelwert/Moyenne: 14.1 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.17 Carte 17: Quotité d'investissement en 2013

Question examinée

Les investissements bruts sont exprimés en pour cent des dépenses consolidées, afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Si cet indicateur fournit des précisions sur les activités d'investissement et/ou l'augmentation de l'endettement net, il ne permet pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune. Tout comme l'indicateur relatif aux investissements, il peut fortement fluctuer d'une année à l'autre. Il importe donc de l'apprécier sur une période de plusieurs années, de préférence en tenant compte de la quotité d'autofinancement.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 10 %	activités d'investissement peu importantes
	10 % à 20 %	activités d'investissement d'importance moyenne
	20 % à 30 %	activités d'investissement importantes
	> 30 %	activités d'investissement très importantes

- En 2013, les activités d'investissement sont peu importantes, soit de 10 pour cent ou moins, dans 162 communes (année précédente: 180); elles sont d'importance moyenne, c'est-à-dire situées entre 10 et 20 pour cent, dans 135 communes (année précédente: 117).
- Les communes qui ont beaucoup investi en 2013, et qui enregistrent donc une quotité de 20 à 30 pour cent, sont au nombre de 57 (année précédente: 56). Par ailleurs, 25 communes (année précédente: 29) ont consenti des investissements très importants (30 % et plus).
- En 2013, les investissements bruts (dépenses reportées au bilan) ont augmenté par rapport à l'année précédente, à raison de 35,7 pour cent, et se montent à 795 millions de francs (année précédente: 585 millions). Il est renvoyé aux remarques s'agissant de cette hausse massive. Les dépenses consolidées ont progressé de 5,7 pour cent, pour atteindre 5655 millions de francs.

Médiane et moyenne

- En 2013, la médiane a augmenté par rapport à l'année précédente: avec un taux de 11,5 pour cent, elle se situe dans la partie inférieure de la fourchette des activités d'investissement d'importance moyenne.
- La moyenne a elle aussi progressé entre 2012 et 2013 et, avec un taux de 14,1 pour cent, atteste d'activités d'investissement d'importance moyenne.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane (%)	8,7	9,1	8,9	10,0	10,9	10,7	11,7	11,6	11,8	11,0	11,5
Moyenne (%)	15,1	12,3	13,6	10,9	11,7	11,2	11,9	11,4	11,1	10,9	14,1

Remarques

- La hausse du montant des dépenses d'investissement inscrites au bilan en 2013 est avant tout due au transfert auquel a procédé la ville de Bienne, dont les chiffres se répercutent sur la moyenne. Abstraction faite de Bienne, les investissements bruts se monteraient, en 2013, à 576 millions de francs et la moyenne se situerait à 11,3 pour cent.

Formule de calcul

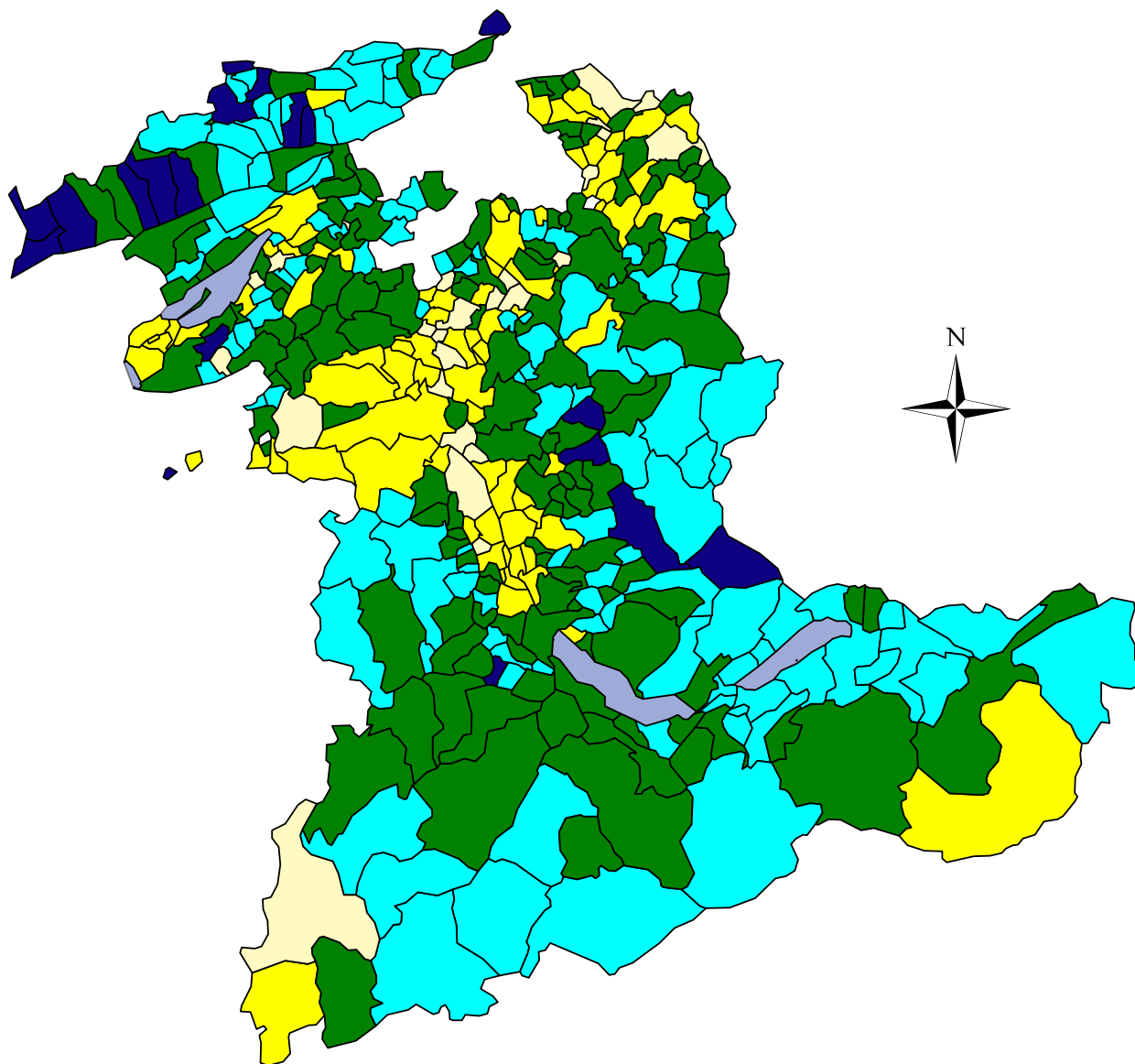
Investissements bruts x 100

Dépenses consolidées

Détails	Investissements bruts	Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	Dépenses consolidées	Natures
	+ Charges totales du compte de fonctionnement	3
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	- Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	- Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	- Dépréciations du découvert du bilan	333
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Karte 18 / Carte 18

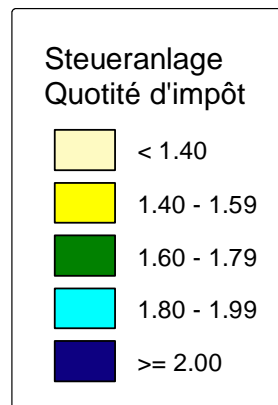
Steueranlage 2013 Quotité d'impôt en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 1.70
- Mittelwert/Moyenne: 1.70

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée



5.18 Carte 18: Quotité d'impôt en 2013

Question examinée

Cette carte fournit une vue d'ensemble de la quotité d'impôt appliquée par chaque commune durant l'exercice considéré.

Commentaire

- En 2013, la quotité d'impôt de 26 communes (année précédente: 33) est inférieure à 1,40.
- Dans 81 communes (année précédente: 77), elle se situe entre 1,40 et 1,59.
- Dans 143 communes (année précédente: 142), elle oscille entre 1,60 et 1,79.
- Dans 110 communes (année précédente: 109), elle s'établit entre 1,80 et 1,99.
- Enfin, 19 communes (année précédente: 21) ont une quotité d'impôt égale ou supérieure à 2,00.

Médiane et moyenne

- La médiane de 2013, inchangée par rapport aux années précédentes, équivaut à 1,70.
- Malgré la stabilité de la médiane, la moyenne a quant à elle progressé de 5,3 pour cent et atteint 99 107 francs.
- De 1,7, elle se situe à un niveau légèrement supérieur à celui de 2012.

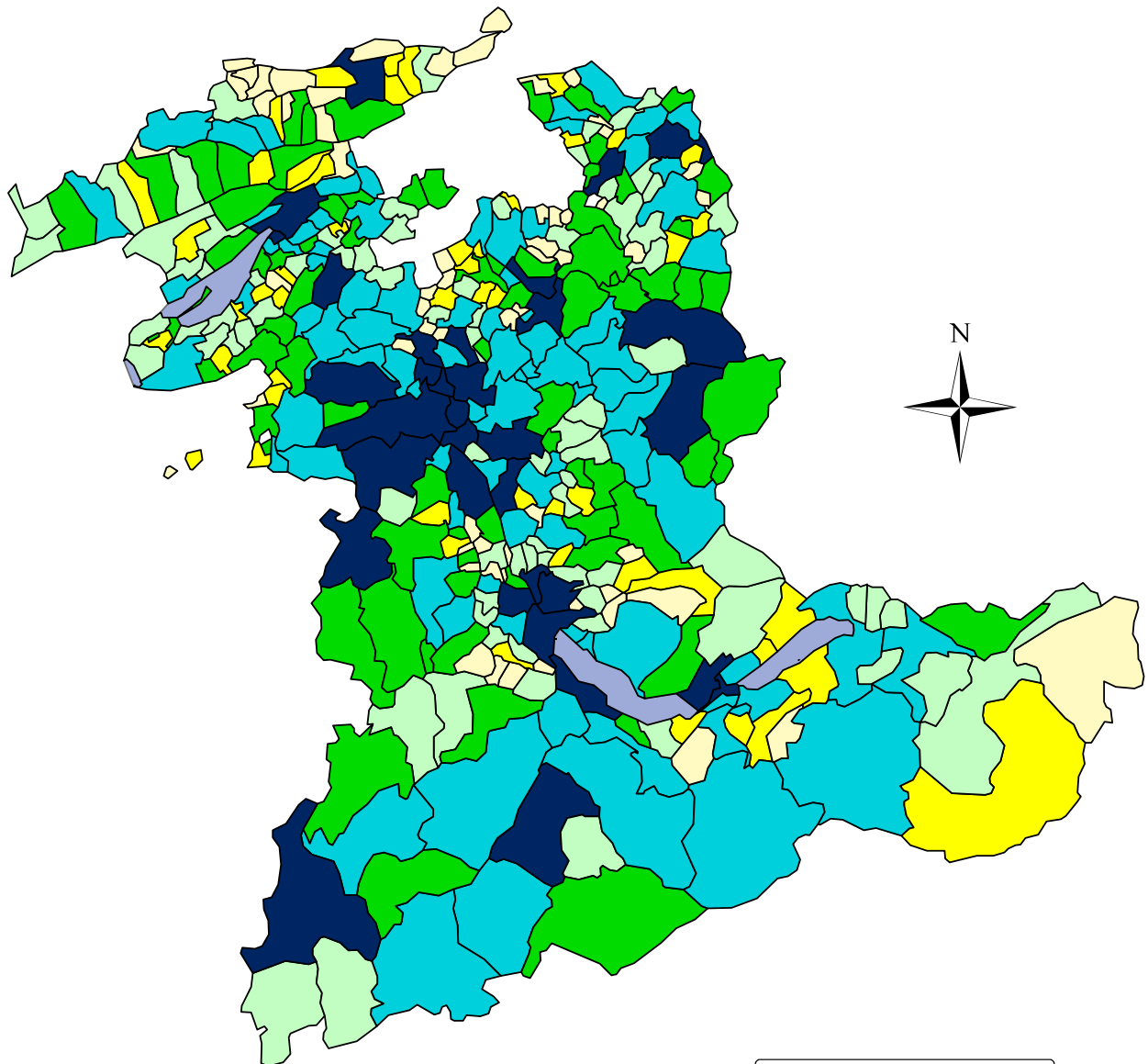
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	1,80	1,80	1,79	1,79	1,75	1,74	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70
Moyenne	1,79	1,78	1,76	1,76	1,74	1,73	1,70	1,69	1,69	1,69	1,70

Remarques

- Aucune

Karte 19 / Carte 19

Anzahl Einwohner 2013 Nombre d'habitants en 2013

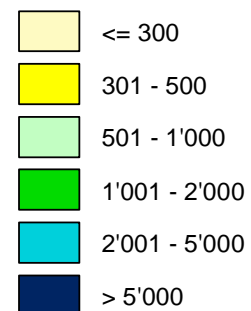


Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 988
- Mittelwert/Moyenne: 2'631

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Anzahl Einwohner Nombre d'habitants



5.19 Carte 19: Nombre d'habitants en 2013

Question examinée

Cette carte illustre l'importance démographique moyenne de chaque commune bernoise.

Commentaire

- En 2013, 61 communes comptent 300 habitants au plus (année précédente: 65); pour moitié, le recul est dû à des fusions.
- 50 communes (année précédente: 49) totalisent entre 301 et 500 habitants.
- 79 communes (année précédente: 78) ont une population de 501 à 1000 habitants, et 72 communes (année précédente: 71) de 1001 à 2000 habitants.
- En 2013, le chiffre de la population de 84 communes (année précédente: 86) se situe entre 2001 et 5000, et celui de 33 communes au-delà de 5000 (année précédente: 33).
- En 2013, la population du canton de Berne a légèrement augmenté, à raison de 0,6 pour cent, et atteint 997 101 habitants.

Médiane et moyenne

- En 2013, la médiane a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et se situe à 998 habitants.
- La moyenne de 2013, qui est de 2631, est aussi un peu plus élevée que celle de 2012.
- La médiane et la moyenne du nombre d'habitants par commune sont très stables; sur plusieurs années, elles tendent à augmenter légèrement.

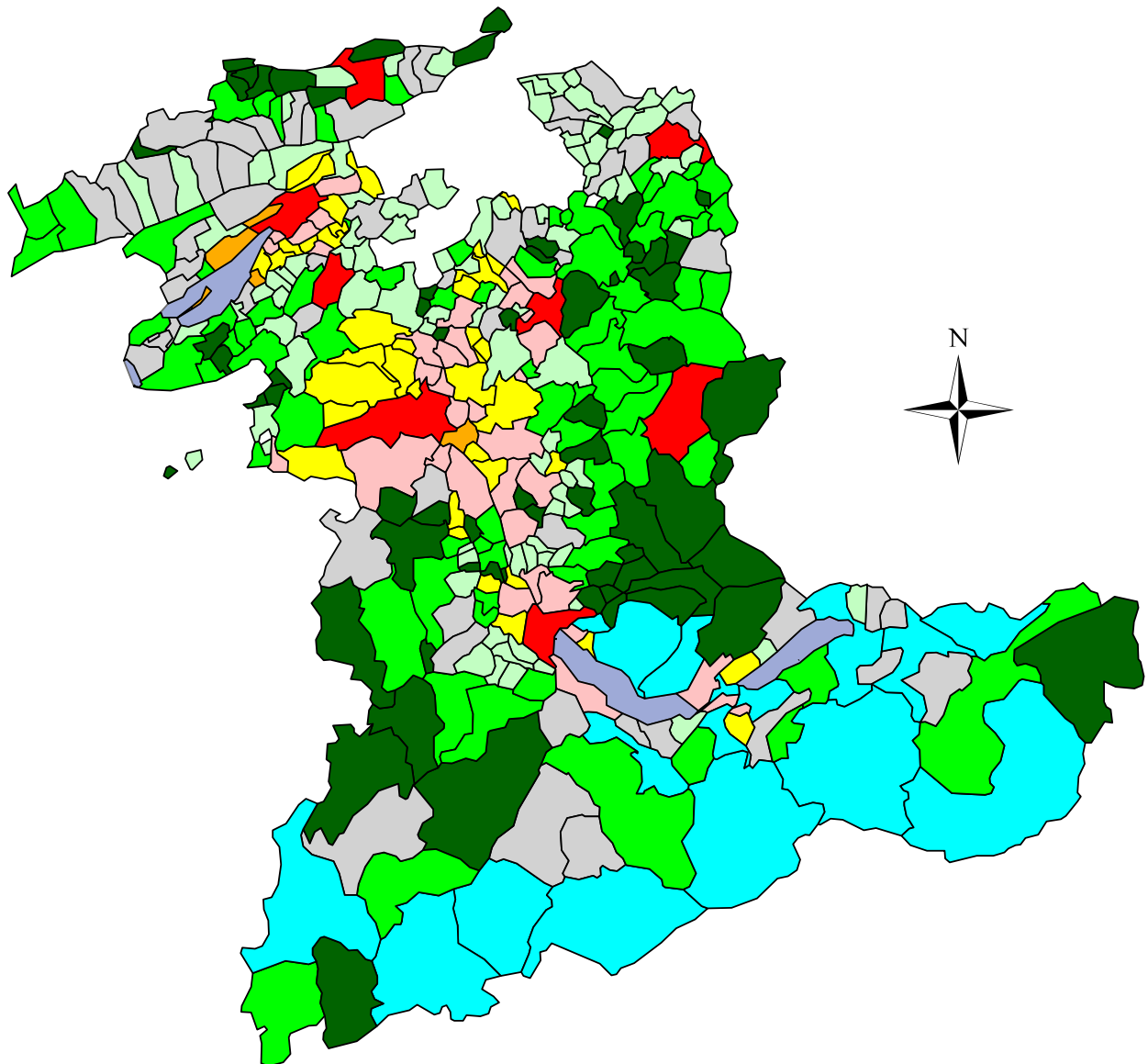
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane	873	888	909	913	912	911	934	957	976	981	998
Moyenne	2386	2404	2409	2414	2436	2455	2489	2525	2572	2596	2631

Remarques

- Le calcul de la population résidente moyenne est effectué en application de l'article 5 de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC; RSB 631.111). Selon cette disposition, la population résidente déterminante pour l'exécution selon le principe du domicile civil est déterminée en additionnant les états mensuels de la population au dernier jour de chaque mois et en divisant la somme ainsi obtenue par douze.










Karte 20 / Carte 20

Typologisierung gemäss Bundesamt für Statistik 2013 Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique 2013



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

Typologisierung gemäss Bundesamt für Statistik Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique	
	1 Zentren/Centres (8)
	2 Suburbane Gemeinden/Communes suburbaines (33)
	3 Einkommensstarke Gemeinden/Communes à revenu élevé (4)
	4 Periurbane Gemeinden/Communes périurbaines (39)
	5 Touristische Gemeinden/Communes touristiques (17)
	6 Industrielle und tertiäre Gemeinden/Communes industrielles et tertiaires (53)
	7 Ländliche Pendlergemeinden/Communes rurales de navetteurs (91)
	8 Agrar-gemischte Gemeinden/Communes agricoles mixtes (76)
	9 Agrarische Gemeinden/Communes agricoles (61)

5.20 Carte 20: Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique

Question examinée

Les communes sont réparties en neuf catégories selon la typologie de l'Office fédéral de la statistique (9 types principaux selon le concept centre-périphérie, valeurs sur la base du recensement 2000 de la population), ce qui permet de déterminer celles qui sont comparables entre elles.

Commentaire

- L'Office fédéral de la statistique a légèrement remanié la répartition des communes entre les différentes catégories sur la base des résultats du recensement 2000 de la population. La désignation des catégories correspond à des notions statistiques.
- La typologie sert en particulier à sélectionner les communes qui sont comparables entre elles.
- Deux pour cent des communes sont qualifiées de centres, où vivent quelque 29 pour cent de la population bernoise.
- Les 33 communes suburbaines (environ 24 % de la population) et les centres regroupent plus de la moitié des habitants du canton de Berne.
- "Seuls" 7,6 pour cent de la population vivent dans les 90 communes rurales de navetteurs, qui représentent près d'un quart des communes bernoises.

Synthèse pour 2013

Type	Désignation	Nombre de communes	Nombre de communes en %	Nombre d'habitants	Nombre d'habitants en %
1	Centres	8	2,11	285 206	28,60
2	Communes suburbaines	33	8,71	243 354	24,41
3	Communes à revenu élevé	4	1,06	17 009	1,71
4	Communes périurbaines	38	10,03	84 492	8,47
5	Communes touristiques	17	4,49	49 770	4,99
6	Communes industrielles et tertiaires	53	13,98	118 252	11,86
7	Communes rurales de navetteurs	90	23,75	75 678	7,59
8	Communes agricoles mixtes	75	19,79	90 836	9,11
9	Communes agricoles	61	16,09	32 504	3,26
	Total	379	100,00	997 101	100,00

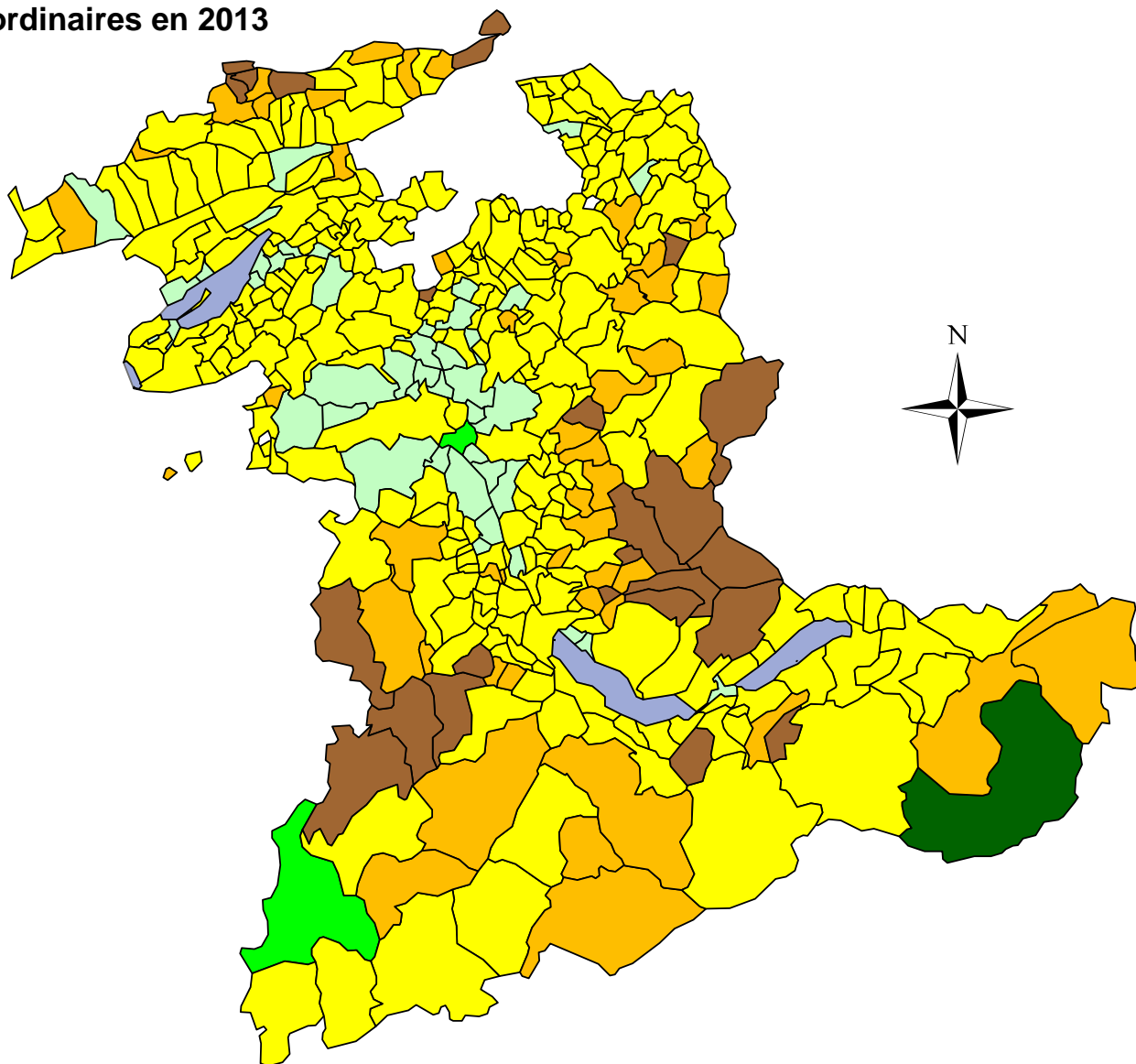
Remarques

- Aucune

Karte 21 / Carte 21

Finanzausgleich und Massnahmen für besonders belastete Gemeinden in Prozent des ordentlichen Steuerertrages 2013

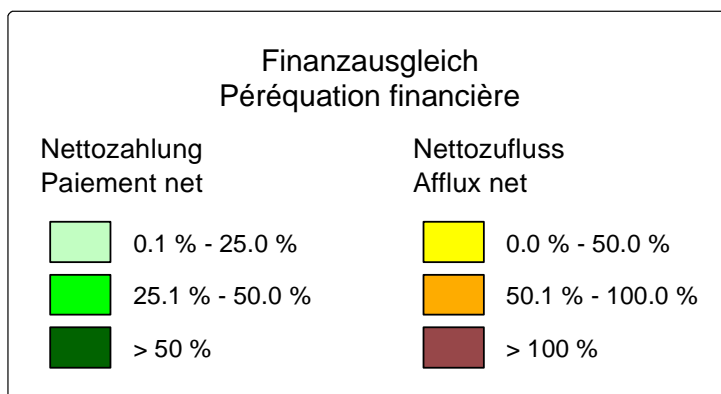
Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2013



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 18.8 %

Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



5.21 Carte 21: Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2013

Question examinée

Les prestations de la péréquation financière cantonale (réduction des disparités et dotation minimale) ainsi que les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes (indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain et prestation complémentaire versée aux communes supportant des charges géo-topographiques excessives ainsi qu'aux communes supportant des charges socio-démographiques) sont présentées en pour cent des recettes fiscales ordinaires moyennes. La carte fait apparaître les communes qui sont contributrices de la péréquation financière en chiffres nets (paiement net) d'une part, et les communes qui bénéficient de prestations de la péréquation financière et de mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes en chiffres nets (afflux net de fonds) d'autre part. Ces flux financiers sont mis en rapport avec les recettes fiscales ordinaires des communes.

Commentaire

- En 2013, 46 communes (année précédente: 43) sont des contributrices en chiffres nets, dont deux contribuent à la péréquation financière dans une mesure située entre 25 et 50 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires et une à raison de plus de 50 pour cent, comme l'année précédente.
- En 2013, la plupart des communes, soit 261 d'entre elles (année précédente: 265), reçoivent des prestations de la péréquation financière ou bénéficient de mesures en raison de charges particulièrement lourdes, dans une proportion pouvant atteindre 50 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires.
- Pour 47 communes (année précédente: 48), les recettes provenant de la péréquation financière ou de mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes représentent, en 2013, l'équivalent de 50 à 100 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires.
- En 2013, 25 communes (année précédente: 26) ont reçu, au titre de la péréquation financière ou des mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes, des montants supérieurs à leurs propres recettes fiscales ordinaires (afflux net de fonds > 100 %). Trois d'entre elles (année précédente: 2) ont bénéficié de contributions équivalent même à plus du double de leurs recettes fiscales ordinaires (afflux net de fonds > 200 %).
- Le total des montants de la péréquation financière ainsi que des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes est, en 2013, de quelque 273,2 millions de francs. Le canton a versé 176,6 millions de francs (dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation complémentaire versée aux communes supportant des charges géo-topographiques excessives ainsi qu'aux communes supportant des charges socio-démographiques), tandis que les versements des communes se montent à 96,6 millions de francs (réduction des disparités).

Médiane et moyenne

- La médiane est de 18,8 pour cent en 2013, soit à un niveau quelque peu inférieur à celui des années précédentes. Plus de la moitié des communes bernoises perçoivent, en chiffres nets, des prestations excédant 18 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires au titre de la péréquation financière ou des mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes.
- La moyenne n'est pas calculée car le résultat ne serait pas pertinent (dès lors que la moyenne prendrait en compte l'ensemble des flux entre les communes d'une part, et les prestations du canton d'autre part).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Médiane (%)	11,2	11,8	11,2	10,8	19,4	18,8

Remarques

- La loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) a été révisée avec effet au 1^{er} janvier 2012. Il s'agissait en particulier de garantir une répartition plus équitable des

moyens de la péréquation financière et de supprimer les incitations négatives.

Les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes ont elles aussi fait l'objet de diverses adaptations et optimisations, de sorte que les indicateurs de 2012 ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes.

Bases

Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1)

Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC; RSB 631.111)

Source des données: Direction des finances du canton de Berne, exécution de la LPFC en 2013

Formule de calcul

(Péréquation financière + mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes) x 100

Recettes fiscales ordinaires

Détails Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes

Péréquation financière cantonale, exécution de la LPFC en 2013

Détails Recettes fiscales ordinaires (art. 2 OPFC)

Base de calcul: moyenne des années 2010, 2011 et 2012 (art. 9 LPFC)

Annexes au rapport sur les finances communales en 2013

Annexe I	Indicateurs en comparaison pluriannuelle	1
Annexe II	Périmètres des conférences régionales	2
Annexe III	Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2013	11

Annexes Recueil de données

Annexe I Indicateurs en comparaison pluriannuelle

N°	Indicateur		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1	Fortune nette/découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	9,8	9,9	10,1	11,4	11,9	12,0	12,8	13,7	13,6	13,0	12,7
		Moyenne	2,9	3,4	3,7	5,9	6,8	7,1	7,9	8,6	8,7	8,5	8,2
2	Avances aux FS en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Moyenne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	0,2	0,3	0,2	0,6	0,8	0,4	0,6	0,3	0,2	-0,1	-0,2
		Moyenne	0,2	0,2	0,2	2,1	0,8	0,5	0,4	0,1	0,5	-0,4	-0,2
4	Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	5,0	5,1	4,8	6,1	6,2	4,4	5,1	4,9	4,3	3,7	3,7
		Moyenne	4,1	4,0	3,8	6,6	5,4	4,2	4,4	4,7	4,2	3,4	4,6
5	Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	2,2	2,4	2,3	2,7	2,8	2,8	3,2	3,1	3,1	3,3	3,7
		Moyenne	2,8	2,1	2,1	3,0	3,4	3,1	3,4	3,4	2,3	3,4	3,8
6	Degré d'autofinancement en pour-cent	Médiane	172,4	141,0	141,4	168,8	162,2	128,4	134,4	123,8	107,1	95,2	92,5
		Moyenne	148,3	193,9	183,3	222,4	161,7	134,4	128,0	136,1	178,1	97,7	118,7
7	Quotité d'autofinancement en pour-cent	Médiane	11,8	12,6	11,6	14,6	15,3	12,2	13,8	13,6	12,1	9,4	8,9
		Moyenne	10,7	10,3	9,5	15,8	14,0	11,4	11,8	11,8	11,1	8,5	11,2
8	Quotité de la charge des intérêts en pour-cent	Médiane	-0,3	-0,7	-0,6	-0,7	-1,1	-1,3	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2	-1,1
		Moyenne	0,7	0,5	0,3	-0,2	-0,3	-0,6	-0,4	0,3	0,0	-0,6	-0,5
9	Quotité de la charge financière en pour-cent	Médiane	6,7	6,5	6,2	6,1	5,4	5,4	5,9	5,7	5,7	5,8	5,9
		Moyenne	7,0	7,0	6,1	5,5	6,5	5,5	6,3	7,0	5,8	5,3	5,1
10	Endettement net/fortune nette en francs par habitant	Médiane	431	588	761	1275	1462	1652	1752	1809	1984	1999	1882
		Moyenne	-1124	-887	-644	-174	102	247	386	741	923	876	804
11	Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	0,0	0,0	0,0	0,5	0,9	0,4	0,7	0,7	0,5	0,2	0,2
		Moyenne	0,8	0,8	0,8	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	0,8	0,8	1,0
12	Couverture des charges en pour-cent	Médiane	103,5	104,3	103,3	105,0	105,4	103,5	103,8	103,7	102,7	101,4	100,5
		Moyenne	102,6	102,5	102,0	108,7	105,1	103,1	102,8	102,6	103,8	101,3	103,7
13	Charge des intérêts nets en pour-cent	Médiane	0,2	-0,2	-0,5	-1,2	-1,7	-2,1	-1,8	-2,2	-2,1	-1,8	-1,9
		Moyenne	3,6	2,8	2,0	0,7	0,3	0,0	0,6	-1,2	-2,4	-2,6	-2,6
14	Maîtrise des dépenses courantes par habitant en pour-cent	Médiane									0,3	7,0	4,3
		Moyenne									-1,4	4,8	1,4
15	Intérêt moyen de la dette en pour-cent	Médiane	3,8	3,3	3,1	2,5	2,5	2,6	2,4	2,1	1,9	1,7	1,3
		Moyenne	3,7	3,3	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0	2,7	2,6	2,4	2,2
16	Dette brute par rapport aux revenus en pour-cent	Médiane	58,7	57,4	54,5	46,9	42,2	36,5	36,8	32,8	31,5	34,4	32,6
		Moyenne	105,8	106,8	103,5	90,1	87,9	86,3	87,9	88,5	94,5	93,2	93,0
17	Quotité d'investissement en pour-cent	Médiane	8,7	9,1	8,9	10,0	10,9	10,7	11,7	11,6	11,8	11,0	11,5
		Moyenne	15,1	12,3	13,6	10,9	11,7	11,2	11,9	11,4	11,1	10,9	14,1
18	Quotité d'impôt	Médiane	1,80	1,80	1,79	1,79	1,75	1,74	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70
		Moyenne	1,79	1,78	1,76	1,76	1,74	1,73	1,70	1,69	1,69	1,69	1,70
19	Nombre d'habitants	Médiane	873	888	909	913	912	911	934	957	976	981	998
		Moyenne	2386	2404	2409	2414	2436	2455	2489	2525	2572	2596	2631
21	Péréquation financière	Moyenne						11,2	11,8	11,2	10,8	19,4	18,8

Annexe II Périmètres des conférences régionales

L'ordonnance sur les conférences régionales (OCR; RSB 170.211] définit les périmètres suivants pour les six conférences régionales:

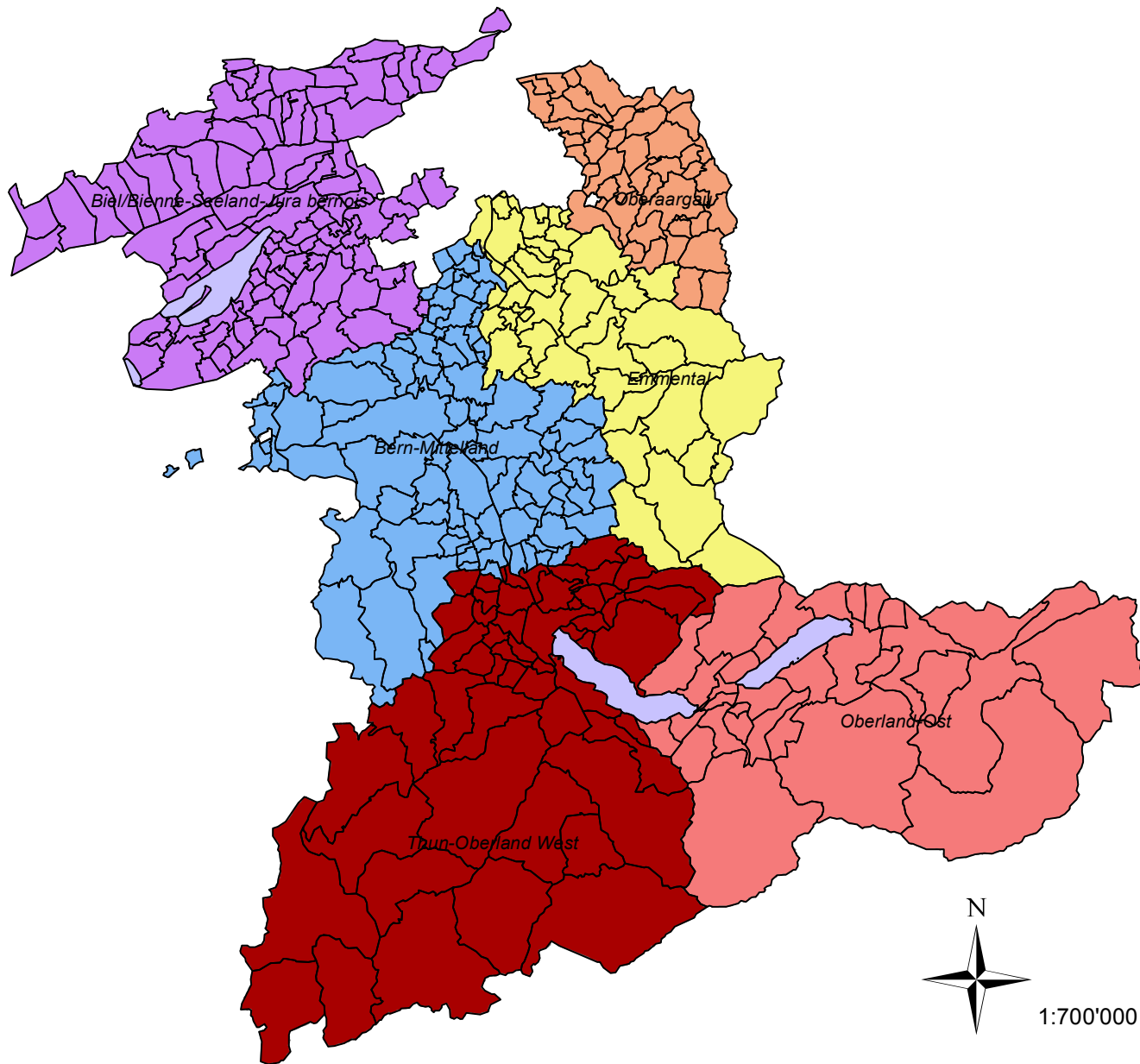
- 1. Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois
- 2. Conférence régionale de la Haute-Argovie
- 3. Conférence régionale de l'Emmental
- 4. Conférence régionale de Berne – Mittelland
- 5. Conférence régionale de Thoune – Oberland occidental
- 6. Conférence régionale de l'Oberland oriental

Le présent rapport commente certains indicateurs financiers en fonction des périmètres des conférences régionales (chapitre 4.3). Le périmètre de la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois fait l'objet d'une évaluation différenciée entre les arrondissements administratifs du Jura bernois d'une part (carte 1a), et de Biel/Bienne ainsi que du Seeland d'autre part (carte 1b).

On ne décèle pas de différences régionales nettes dans le cas de tous les indicateurs.

Les périmètres des conférences régionales servent par ailleurs à localiser les communes sur les cartes synoptiques. Ils sont représentés sur la carte ci-après, qui en précise les délimitations. Ensuite, chaque région fait l'objet d'une carte avec les noms des communes, ce qui permet de retrouver plus facilement une commune sur les cartes synoptiques. L'appartenance des communes aux conférences régionales est précisée dans le tableau des "indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2013" (annexe III, colonne R).




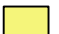


Perimeter Regionalkonferenzen Périmètre des conférences régionales



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

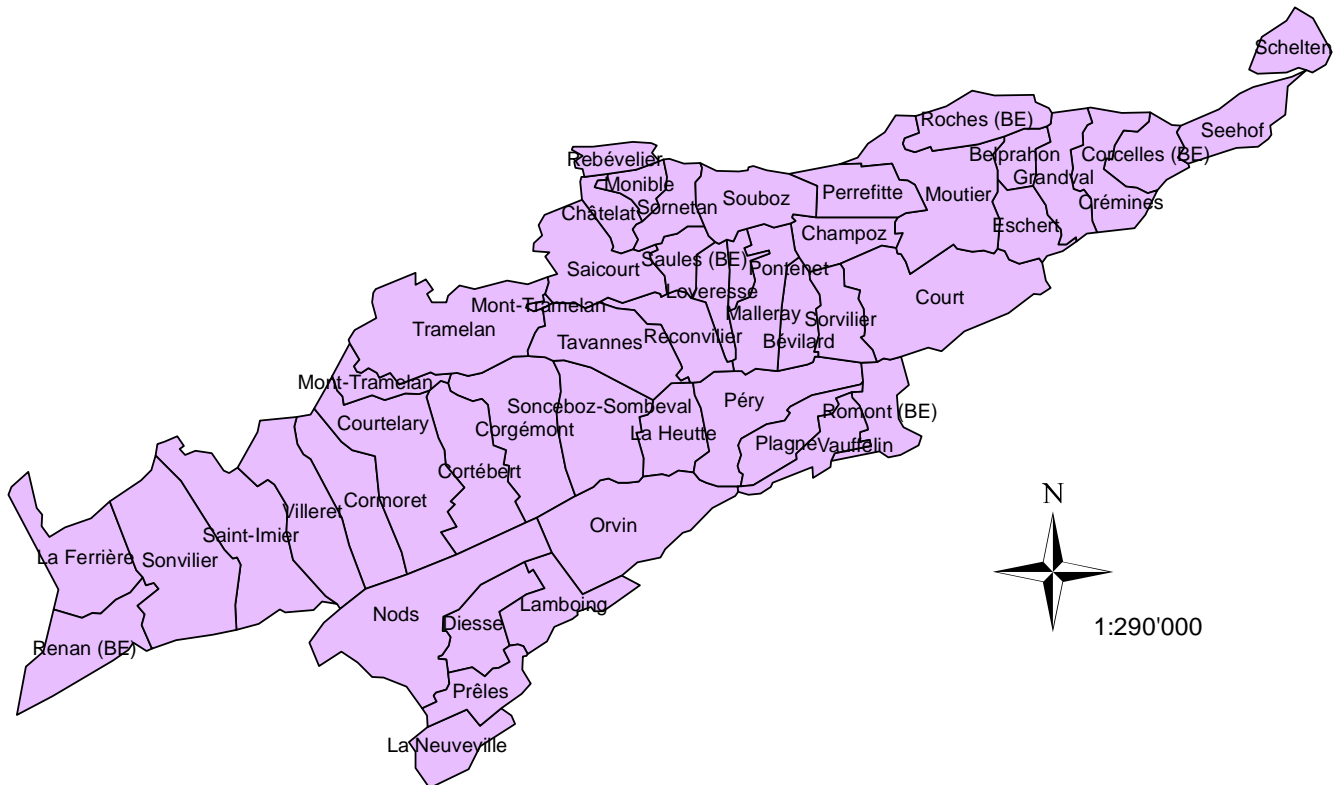
Perimeter Regionalkonferenzen Périmètre des conférences régionales

-  Jura bernois (1)
-  Biel/Bienne-Seeland (1)
-  Bern-Mittelland
-  Emmental
-  Oberaargau
-  Oberland-Ost
-  Thun-Oberland West

(1) Teil/partie de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

1.a. Teil des Perimeters der Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Jura bernois)

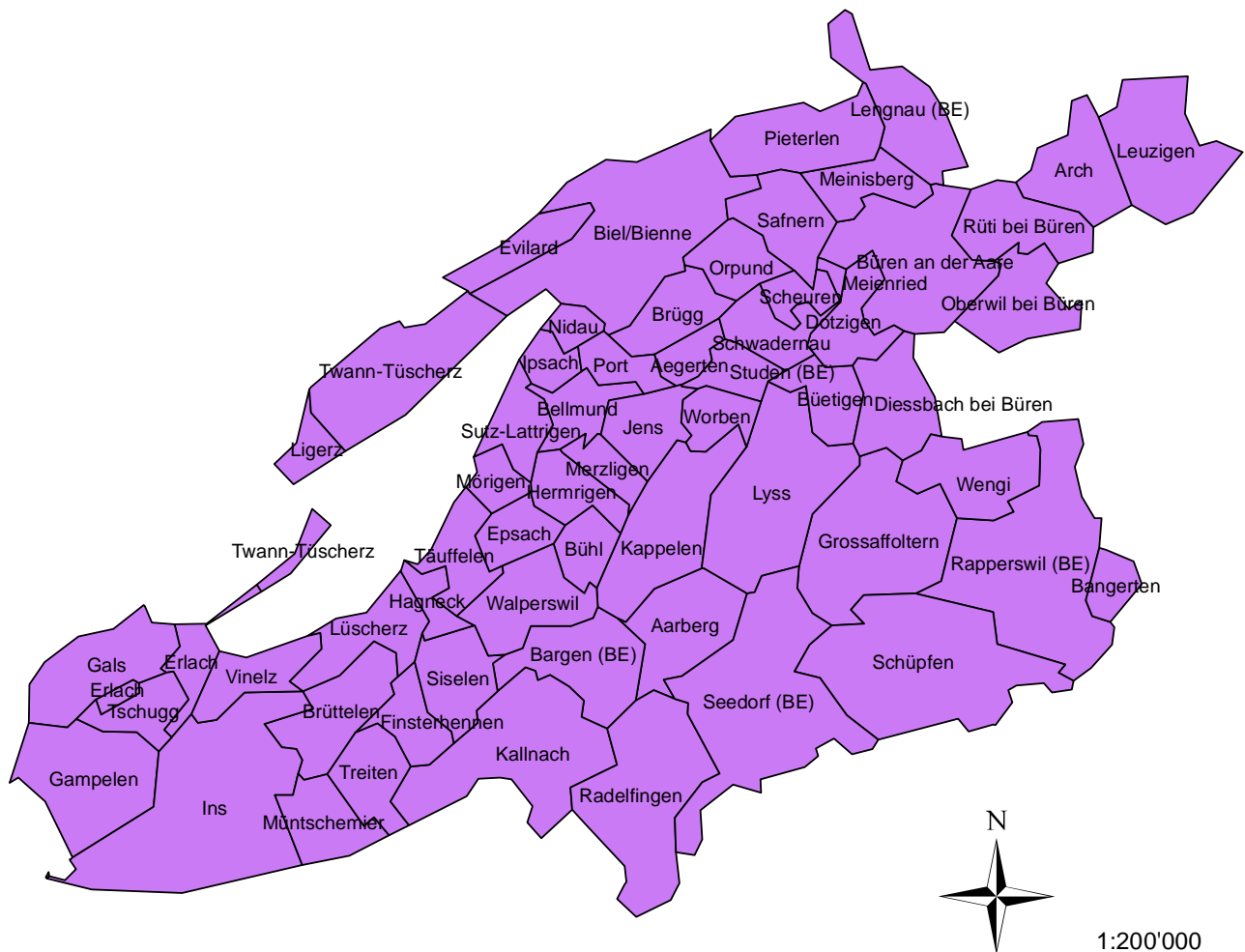
1.a. Partie du périmètre de la conférence régionale de Biel/Bienne-See-land-Jura bernois (Jura bernois)



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

**1.b. Teil des Perimeters der Regionalkonferenz
Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Biel/Bienne-Seeland)**
**1.b. Partie du périmètre de la conférence régionale de
Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Biel/Bienne-Seeland)**



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

2. Perimeter Regionalkonferenz Oberaargau 2. Périmètre de la conférence régionale de la Haute-Argovie



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

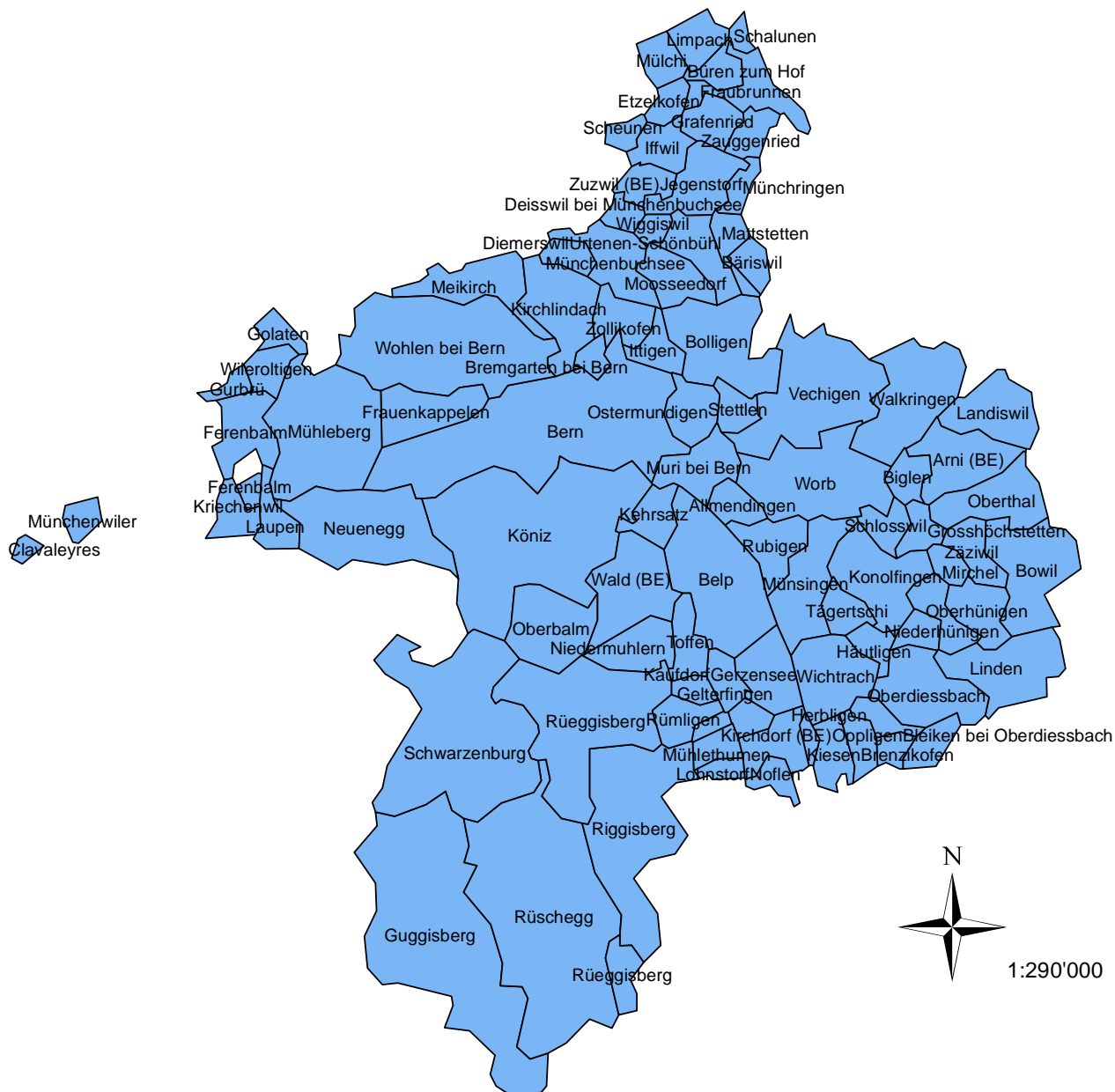
3. Perimeter Regionalkonferenz Emmental 3. Périmètre de la conférence régionale de l'Emmental



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

4. Perimeter Regionalkonferenz Bern-Mittelland 4. Périmètre de la conférence régionale de Berne-Mittelland

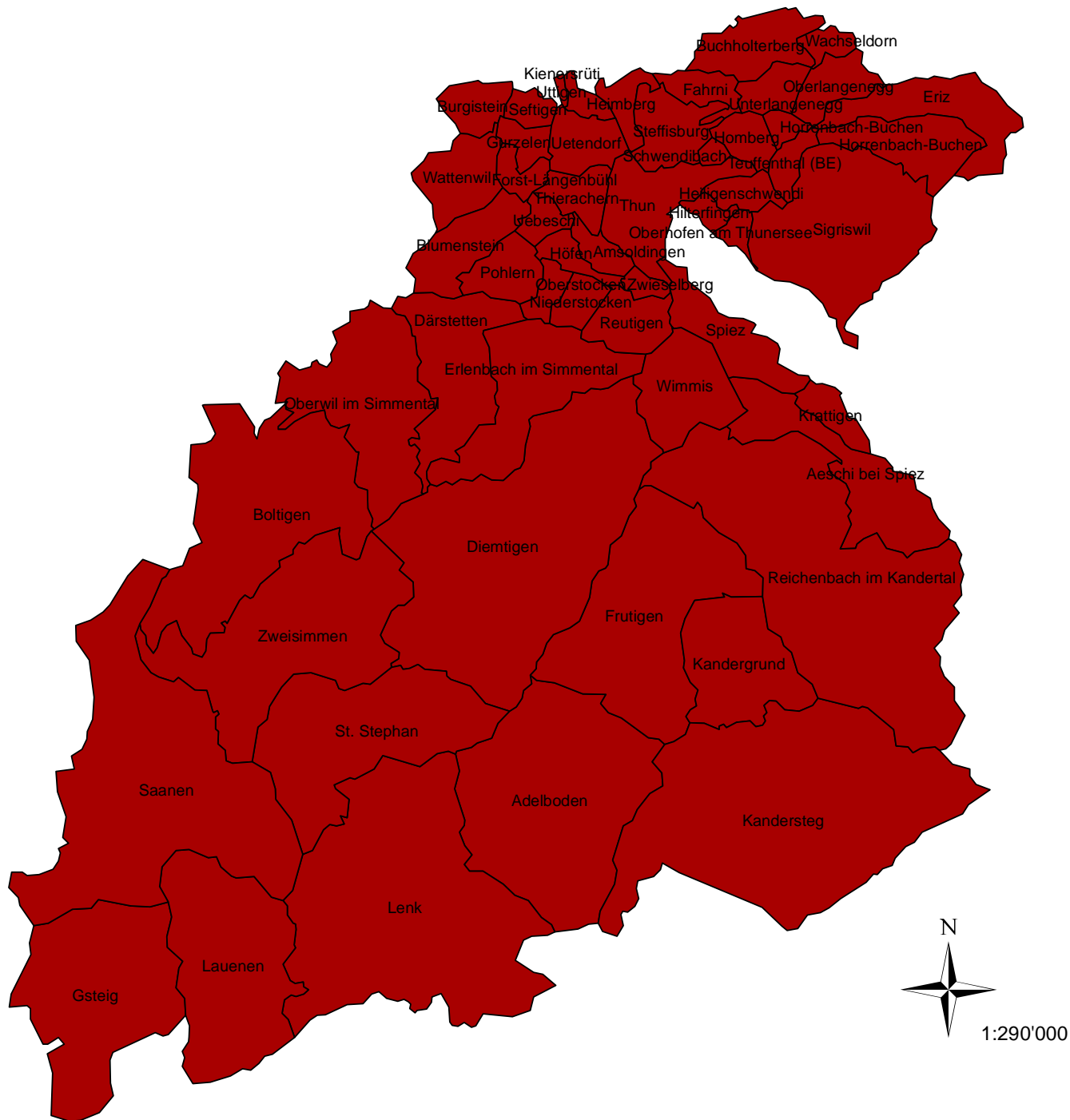


Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

5. Perimeter Regionalkonferenz Thun Oberland-West

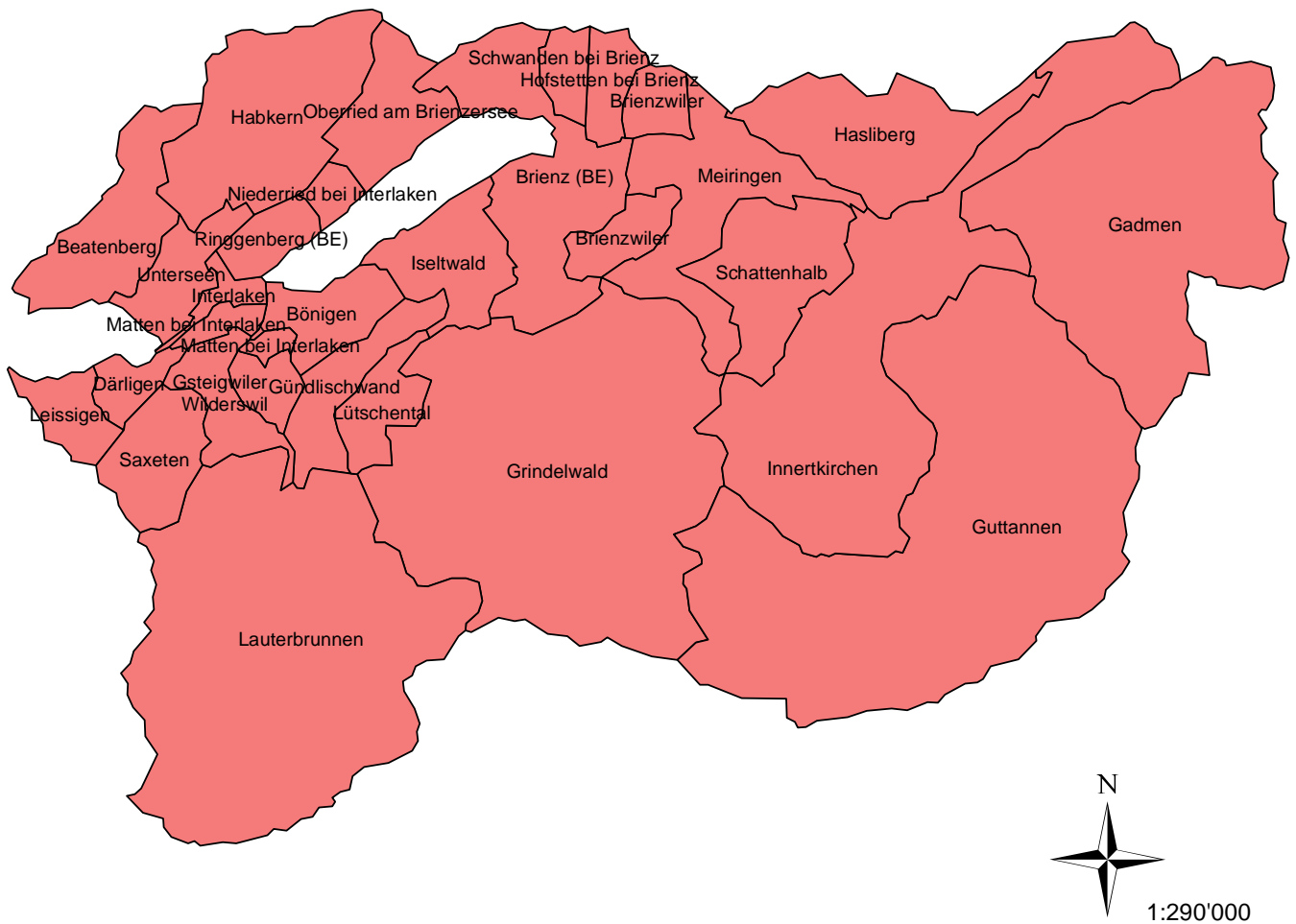
5. Périmètre de la conférence régionale de Thoun-Oberland occidental



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

6. Perimeter Regionalkonferenz Oberland-Ost 6. Périmètre de la conférence régionale de l'Oberland oriental



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
996	Wolfsberg	2	16.7	0.0	-1.1	-0.1	2.5	-5.7	-0.5	-0.6	7.5	3'094	0.0	90.0	-0.7	25.1	0.0	4.6	23.5	1.69	198	7	24.6
627	Worb	4	5.1	0.0	-0.6	1.8	3.7	48.8	5.5	-0.4	6.7	-592	0.0	99.4	1.0	0.4	2.1	67.5	15.7	1.60	11'244	2	2.1
755	Worben	1b	8.3	0.0	0.8	8.2	1.3	642.0	27.9	-1.0	3.4	2'026	1.6	122.6	-1.2	8.8	2.1	56.7	12.2	1.70	2'268	6	11.6
345	Wynau	2	15.4	0.0	-0.5	4.7	1.5	307.2	19.2	0.1	6.4	303	0.0	114.7	2.7	-0.9	2.4	116.0	4.0	1.60	1'547	7	6.5
424	Wynigen	3	17.2	0.0	-2.1	4.1	5.6	73.7	6.5	-2.3	4.3	84	0.0	100.7	-2.1	1.8	0.8	29.4	11.1	1.70	2'010	8	48.5
960	Wyssachen	2	31.6	0.2	0.0	0.8	15.0	5.4	2.0	-1.1	8.7	922	0.0	94.1	0.0	9.4	1.2	4.4	5.0	1.90	1'156	8	47.8
555	Zauggenried	4	30.9	0.0	-5.2	-1.3	3.3	-40.4	-4.1	-5.5	1.9	5'011	0.1	92.3	-5.8	12.0	0.0	0.0	5.3	1.55	313	8	26.9
628	Zäziwil	4	13.4	0.0	-1.6	0.0	2.4	1.9	0.1	-0.5	5.3	5'188	1.4	93.0	-3.9	6.1	0.0	11.7	6.2	1.62	1'615	7	30.0
556	Zielebach	3	22.5	0.0	5.0	6.5	1.4	450.9	21.1	-1.4	4.3	6'046	0.9	119.7	-8.2	13.1	0.0	1.7	8.0	1.60	331	4	15.1
361	Zollikofen	4	10.1	0.0	-0.2	0.7	5.5	11.9	2.3	-1.8	5.4	2'324	0.1	96.4	-2.1	3.9	0.0	0.9	6.6	1.40	9'909	2	-4.7
557	Zuzwil	4	11.7	0.0	-2.5	0.8	5.3	14.4	3.0	-0.6	9.8	174	0.0	95.4	-2.2	4.8	2.0	54.9	8.0	1.44	578	7	4.8
794	Zweisimmen	5	12.5	0.0	0.6	4.3	5.7	76.9	10.2	-0.4	4.3	961	2.8	98.9	0.6	4.3	2.9	28.5	20.1	1.80	2'934	6	20.8
947	Zwieselberg	5	17.9	0.0	0.0	9.4	1.1	884.6	21.6	-2.8	2.0	2'081	2.5	115.6	-9.6	3.9	2.0	154.7	1.9	1.90	283	7	36.2

Légende:

- N° N° de la commune selon l'Office fédéral de la statistique
R Périmètre de la conférence régionale
C1...C21 Cartes n° 1 à 21